

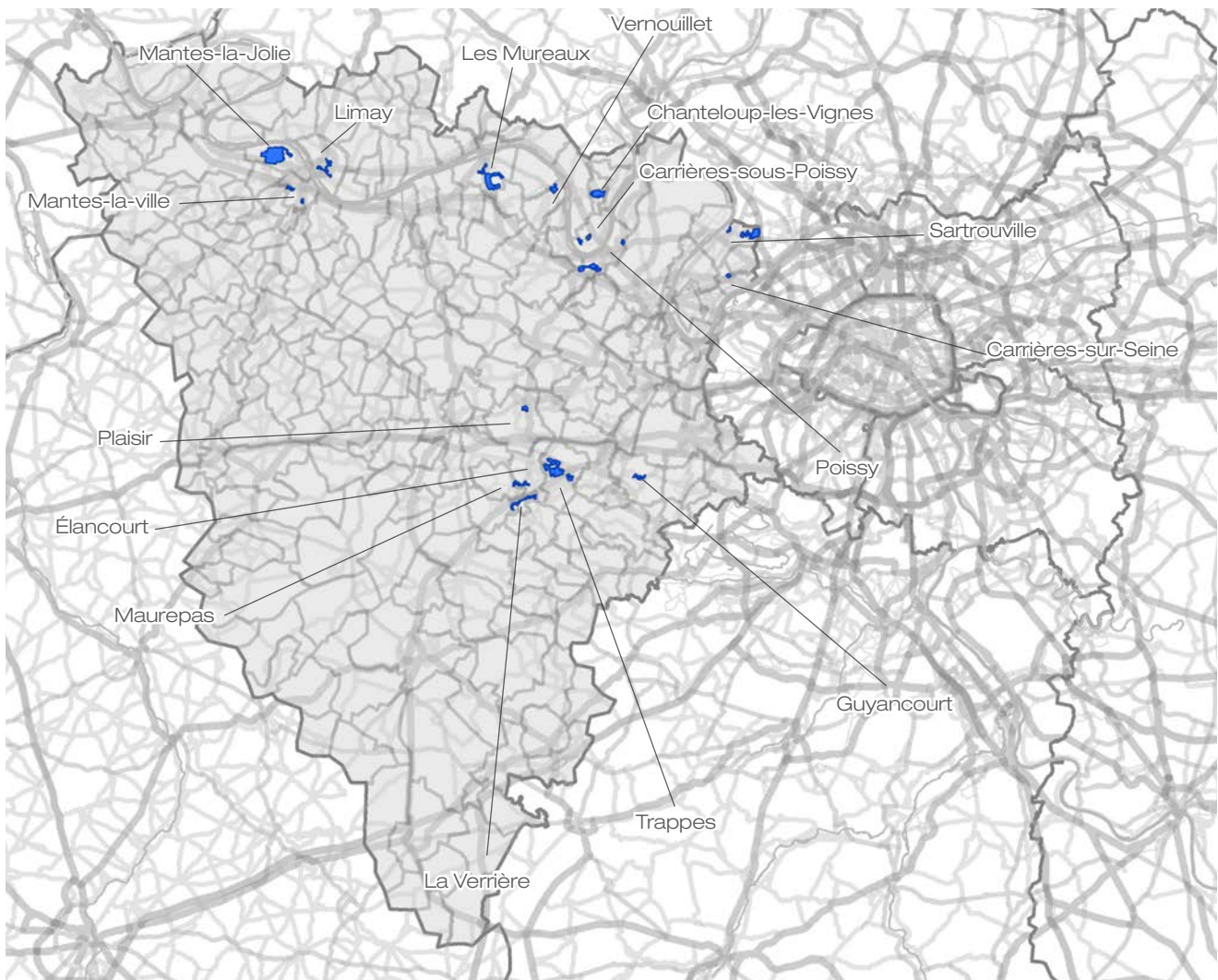


Les Caf en Île-de-France
Ctrad
Cellule technique
de réflexion
et d'aide à la décision

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES DANS LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

N° 51-078000
Juin 2019



PRÉAMBULE

L'ENGAGEMENT DE LA CAF DES YVELINES AUPRÈS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

PAR ELOÏSE LORE, DIRECTRICE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

Inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont vu le jour en janvier 2015, remplaçant les dispositifs précédents (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale). Cette nouvelle géographie de la politique de la ville est désormais basée sur le critère de concentration de personnes à bas revenus. Dans les Yvelines, en prenant en compte les allocataires, les conjoints, les enfants de moins de 25 ans et les autres personnes à charge, la politique de la ville couvre 76 700 personnes réparties dans 22 quartiers, représentant ainsi 5,4 % de la population yvelinoise et 11,6 % des allocataires.

La Caisse d'allocations familiales des Yvelines joue un rôle actif dans ces quartiers à travers les prestations versées qui visent à soutenir les foyers notamment les plus vulnérables économiquement, soulignant ainsi l'importance de ces aides pour ces territoires où la concentration de bas revenus est particulièrement élevée. Le versement des prestations est en effet un rempart capital pour les familles les plus fragilisées. Certains quartiers prioritaires de la ville sont marqués par des indicateurs de fragilité économique élevés (le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie) tandis que d'autres sont marqués par des indicateurs de fragilité économique plus faibles, comme celui des Merisiers-Plaine De Neauphle

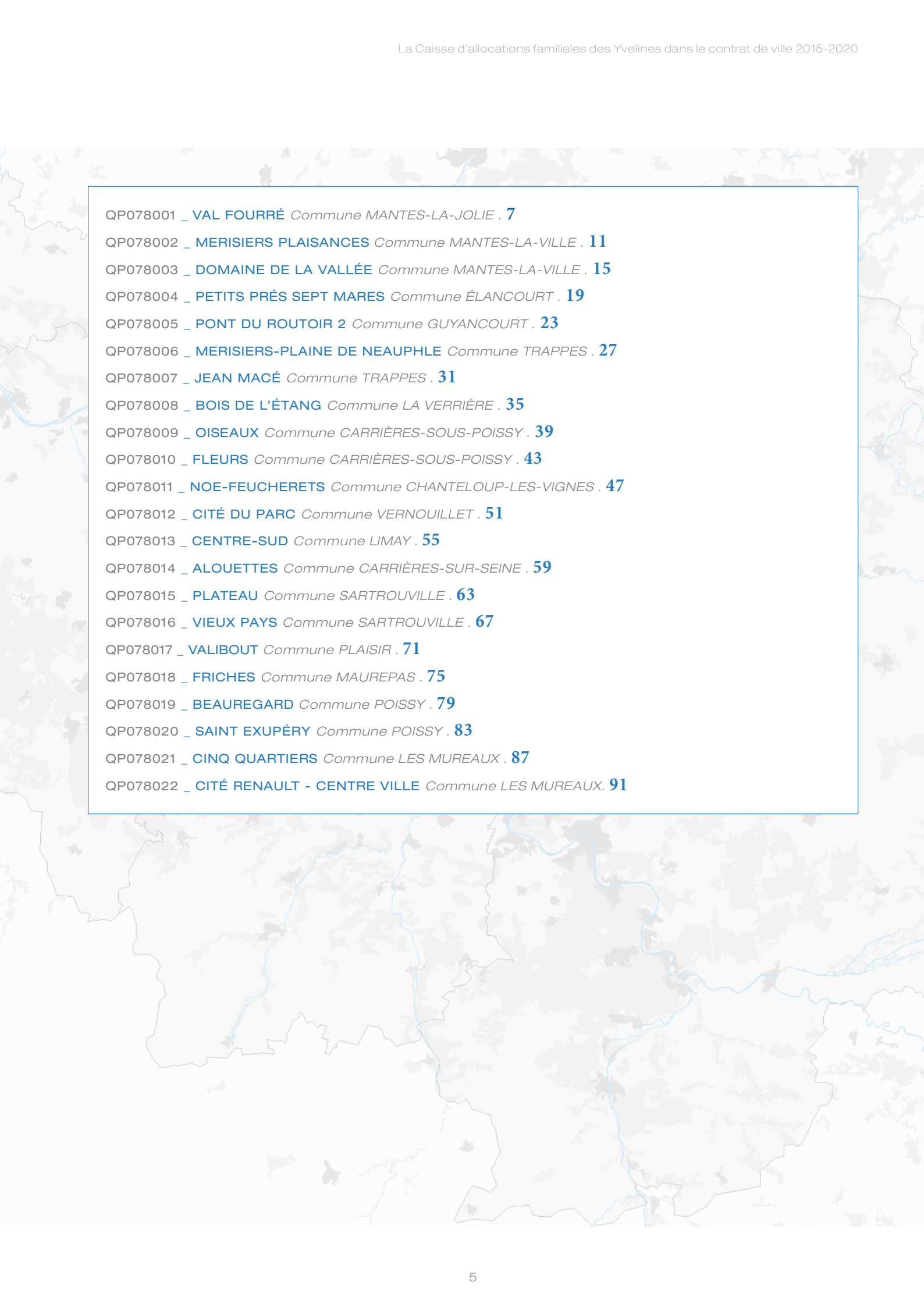
à Trappes, Beauregard à Poissy ou Pont Du Rouoir 2 à Guyancourt... D'autres encore sont caractérisés par un profil jeune et composés principalement de familles : Fleurs à Carrières-sous-Poissy, Valibout à Plaisir, Plateau à Sartrouville...

La couverture territoriale des équipements sociaux dans les quartiers de la politique de la ville est un autre critère d'évaluation de l'engagement et de la mobilisation de la branche Famille en faveur des quartiers prioritaires. Les financements qu'elle apporte aux structures d'animation de la vie sociale, aux équipements d'accueil du jeune enfant ainsi qu'aux dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, Espaces Rencontres) et de soutien à la politique jeunesse (FJT), présents dans ces quartiers ou situés à proximité, sont susceptibles d'optimiser les réponses sociales aux besoins des familles. Ils témoignent de l'attachement de la Caf des Yvelines en faveur d'un maillage territorial couvrant l'ensemble des QPV.

Cette publication constituée, pour chacun des 22 quartiers que comptent les Yvelines, d'informations sur leur situation dans les communes du département et sur leur dotation en équipements, est assortie d'une description des caractéristiques sociales des allocataires y résidant. Démographiquement, ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou de familles de trois enfants ou plus, et

la dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales, est élevée. Les interventions de travail social sur ces populations vulnérables dans ces quartiers sont aussi le lieu de la mise en œuvre des politiques portées par notre organisme sur les populations et les territoires. Elles constituent un volet fondamental de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

Ces capacités à intervenir dans les processus d'évaluation, dont le présent document est une illustration, sont un levier pour l'évolution et la priorisation des actions que la Caisse d'allocations familiales des Yvelines conduit avec ses partenaires et poursuivra dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée avec l'État.

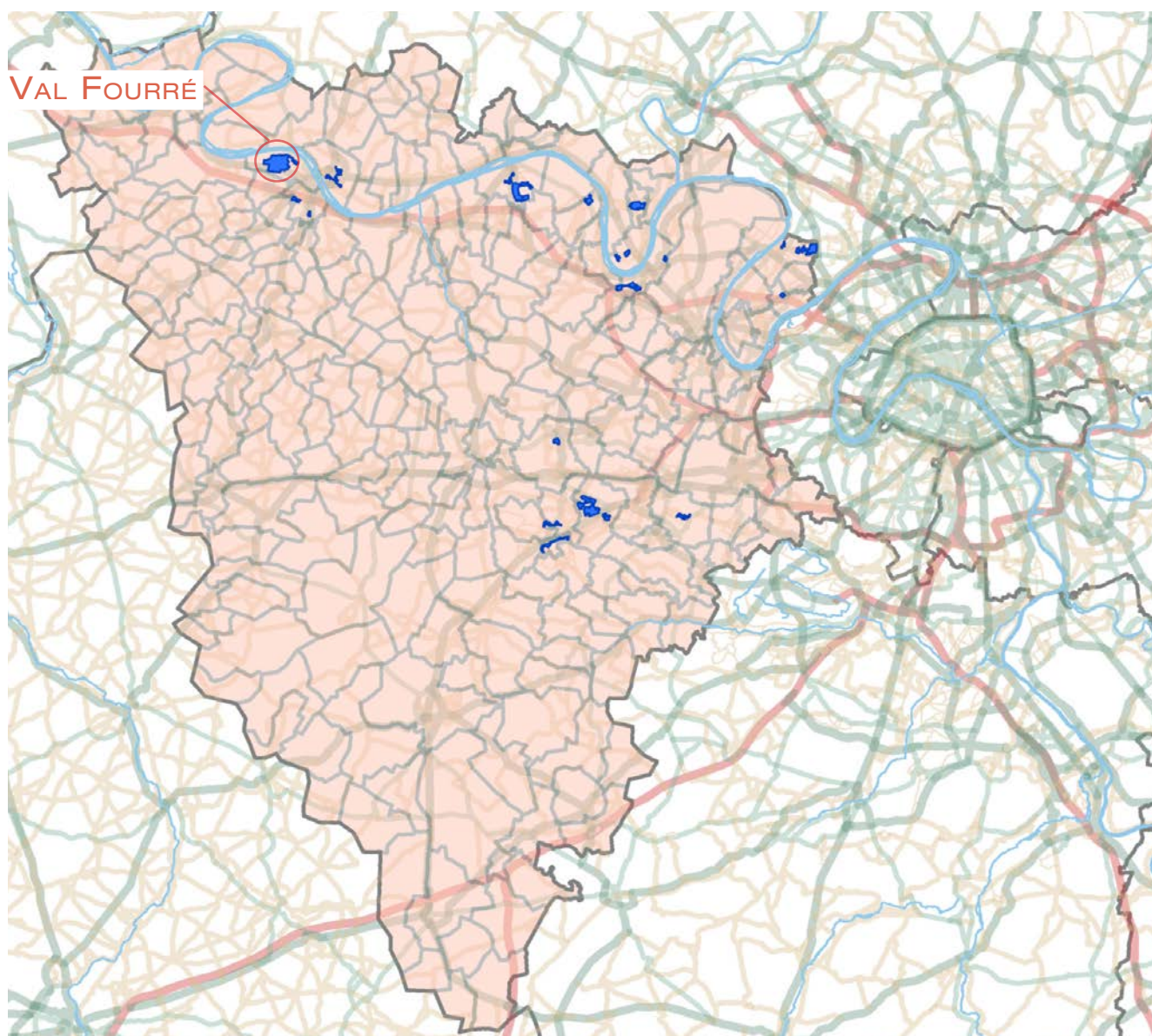


QP078001	_ VAL FOURRÉ	Commune MANTES-LA-JOLIE	. 7
QP078002	_ MERISIERS PLAISANCES	Commune MANTES-LA-VILLE	. 11
QP078003	_ DOMAINE DE LA VALLÉE	Commune MANTES-LA-VILLE	. 15
QP078004	_ PETITS PRÉS SEPT MARES	Commune ÉLANCOURT	. 19
QP078005	_ PONT DU ROUTOIR 2	Commune GUYANCOURT	. 23
QP078006	_ MERISIERS-PLAINE DE NEAUPHLE	Commune TRAPPES	. 27
QP078007	_ JEAN MACÉ	Commune TRAPPES	. 31
QP078008	_ BOIS DE L'ÉTANG	Commune LA VERRIÈRE	. 35
QP078009	_ OISEAUX	Commune CARRIÈRES-SOUS-POISSY	. 39
QP078010	_ FLEURS	Commune CARRIÈRES-SOUS-POISSY	. 43
QP078011	_ NOE-FEUCHERETS	Commune CHANTELOUP-LES-VIGNES	. 47
QP078012	_ CITÉ DU PARC	Commune VERNOUILLET	. 51
QP078013	_ CENTRE-SUD	Commune LIMAY	. 55
QP078014	_ ALOUETTES	Commune CARRIÈRES-SUR-SEINE	. 59
QP078015	_ PLATEAU	Commune SARTROUVILLE	. 63
QP078016	_ VIEUX PAYS	Commune SARTROUVILLE	. 67
QP078017	_ VALIBOUT	Commune PLAISIR	. 71
QP078018	_ FRICHES	Commune MAUREPAS	. 75
QP078019	_ BEAUREGARD	Commune POISSY	. 79
QP078020	_ SAINT EXUPÉRY	Commune POISSY	. 83
QP078021	_ CINQ QUARTIERS	Commune LES MUREAUX	. 87
QP078022	_ CITÉ RENAULT - CENTRE VILLE	Commune LES MUREAUX	. 91

QP078001

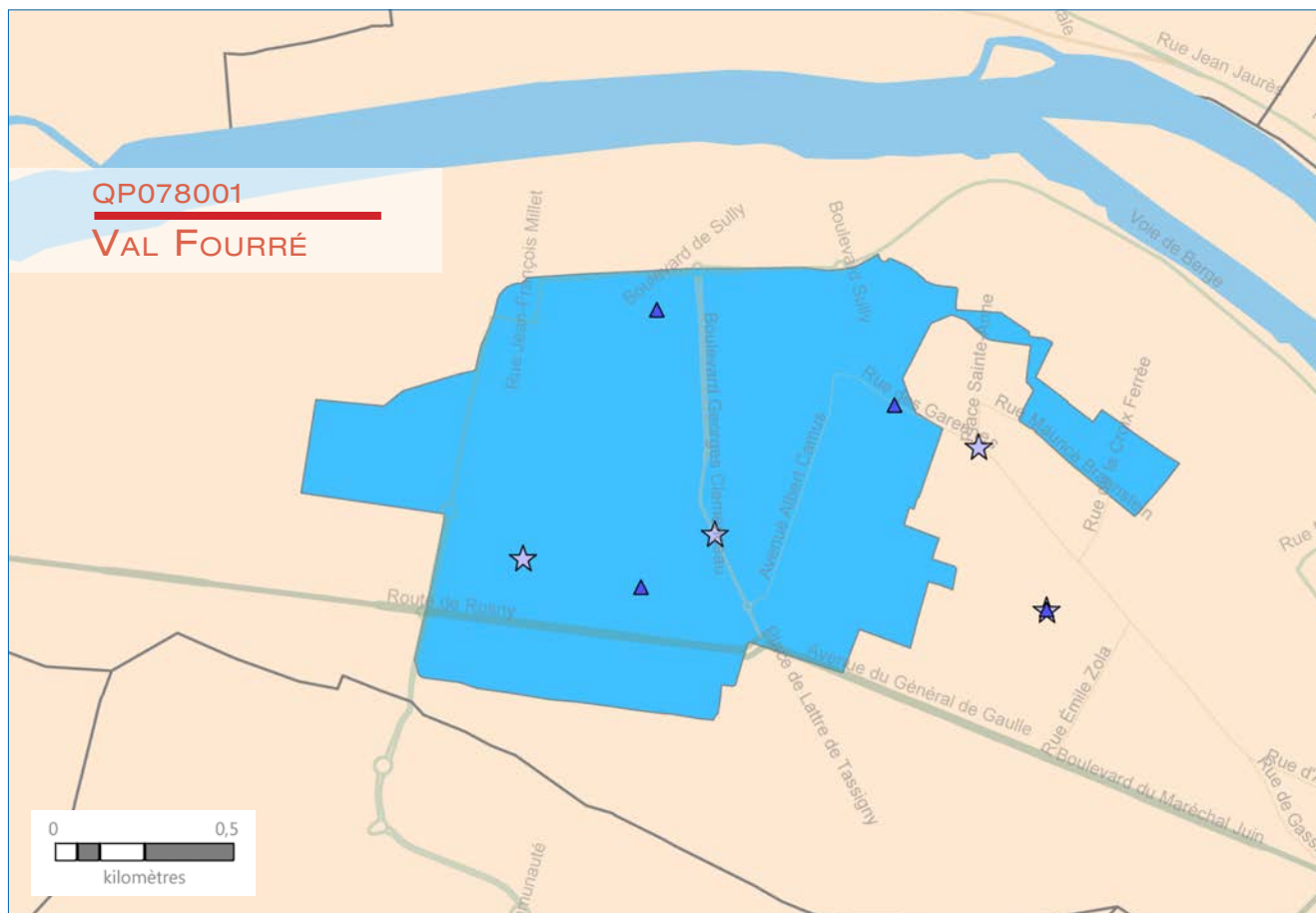
VAL FOURRÉ

COMMUNE : MANTES-LA-JOLIE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078001	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	21 352	44 985	1 421 670
Allocataires	5 283	10 380	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	70,8	61,1	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,8	6,6	8,0
de 25 à 44 ans	50,6	54,2	58,2
de 45 à 59 ans	25,7	24,5	26,9
de 60 ans ou plus	20,0	14,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	36,7	40,5	28,4
couples sans enfant	8,0	6,2	2,8
familles monoparentales	16,7	16,6	16,0
couples avec enfant(s)	38,6	36,6	52,8
Familles allocataires :	2 925	5 525	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	25,9	29,7	22,4
2 enfants	28,0	33,5	50,3
3 enfants ou plus	46,2	36,8	27,3
Enfants à charge	7 335	12 606	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,8	18,6	15,1
de 3 à 5 ans	16,3	16,7	15,3
de 6 à 15 ans	48,8	47,5	53,2
de 16 à 17 ans	8,4	8,1	8,7
de 18 à 25 ans	10,8	9,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	3 431	6 372	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	85,0	59,4	53,7
location parc privé	9,7	28,5	33,7
location en collectivité	1,7	8,3	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	1 688	3 073	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	23,3	20,8	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,6	8,8	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	1 236	2 375	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,4	13,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	4 479	9 166	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	44,4	39,4	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,9	10,3	5,0
de 75 et plus	31,5	29,1	14,2
- dont 100%	78,9	80,1	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,0	20,2	10,9
couples sans enfant	1,1	1,1	0,5
familles monoparentales	11,5	9,2	4,7
couples avec enfant(s)	12,7	9,0	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Val Fourré », situé dans la commune de Mantes-la-Jolie, compte 5 283 allocataires de la Caf. C'est le plus grand quartier sur le plan de la population et aussi du nombre d'allocataires de la Caf parmi les 22 quartiers prioritaires du département des Yvelines. Il est à remarquer que 47,5 % de la population communale habite dans le quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 70,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que la moyenne communale (61,1 %).

La population des allocataires du quartier diffère peu de celle de la commune. La différence la plus marquante en matière de structure par âge se trouve parmi les allocataires de 60 ans ou plus : 20,0 % dans le quartier contre 14,8 % dans la commune, soit 5,2 points d'écart. Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (50,6 %), suivis par les 45-59 ans (25,7 %). Comparée à la commune, les allocataires isolés sont légèrement sous-représentés (36,7 % contre 40,5 %). Force est de constater que, par rapport à d'autres quartiers prioritaires, la part des 60 ans ou plus est la plus importante (20,0 %) ainsi que la part des couples sans enfant (8,0 %), tandis que la part des familles monoparentales demeure la plus faible (16,7 %).

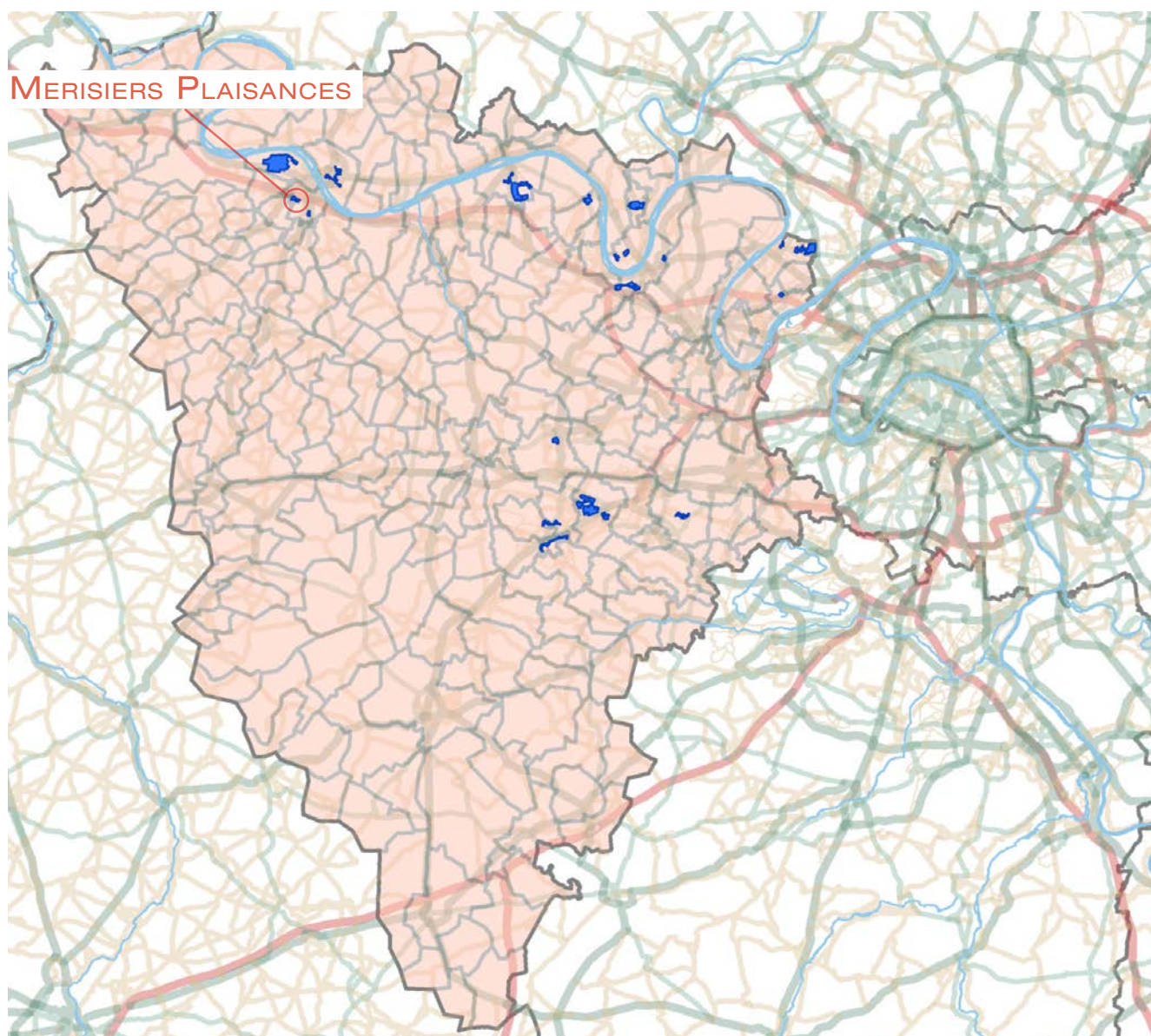
Le quartier compte 2 925 familles allocataires (soit 55,4 % des allocataires, contre 53,2 % dans la commune), dont 46,2 % de familles nombreuses, suivies par celles ayant 2 enfants (28,0 %). Les familles ayant 3 enfants ou plus sont aussi prédominantes dans la commune, mais dans une moindre ampleur (36,8 %). Il y a 7 335 enfants à charge dans le quartier (le plus nombreux parmi tous les quartiers prioritaires), dont la structure par âge ne se distingue guère de celle de la commune, avec l'écart le plus marquant se trouvant parmi les enfants de moins de 3 ans : 15,8 % contre 18,6 %, soit 2,8 points d'écart.

Parmi les allocataires du quartier, 64,9 % sont bénéficiaires d'une aide au logement, 32,0 % de minima sociaux (le plus élevé parmi les quartiers prioritaires) et 23,4 % de la prime d'activité. La part des bénéficiaires du Rsa dans le quartier est la plus importante par rapport à celle des autres quartiers prioritaires (23,3 %). Les données concernant les prestations sont plus élevées que celles de la commune. Cependant, les écarts demeurent faibles (ne dépassant pas 4 points). Enfin, parmi les 4 479 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 44,4 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 39,4 % dans la commune), dont 19,0 % des allocataires isolés, 12,7 % des couples avec enfant(s) et 11,5 % des familles monoparentales. La part des couples avec enfant(s) dépendants des prestations est la plus importante comparée à celle d'autres quartiers prioritaires. ■

QP078002

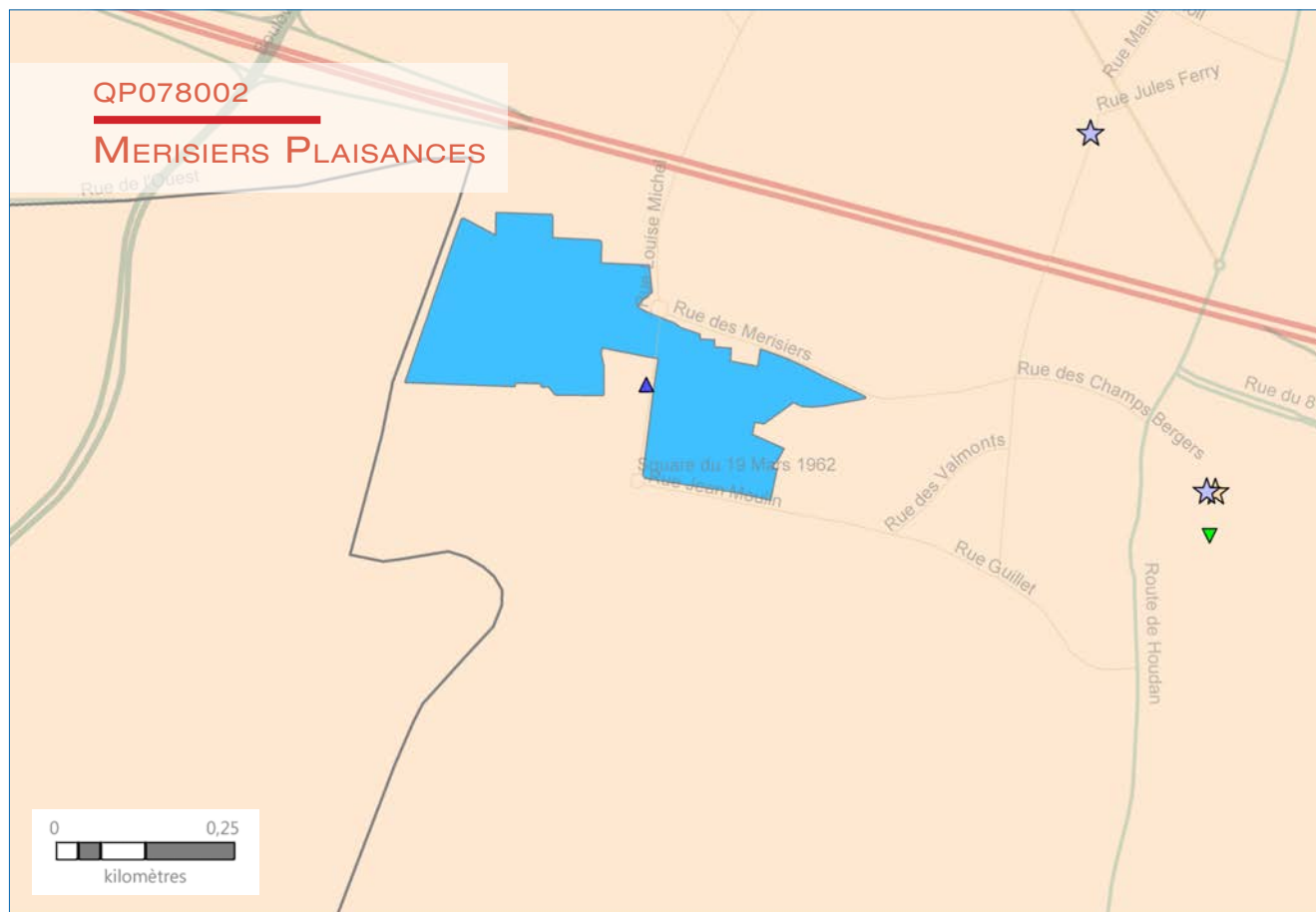
MERISIERS PLAISANCES

COMMUNE : MANTES-LA-VILLE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078002	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 515	19 858	1 421 670
Allocataires	692	4 254	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	81,1	62,7	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,9	8,7	8,0
de 25 à 44 ans	53,8	58,7	58,2
de 45 à 59 ans	28,3	24,4	26,9
de 60 ans ou plus	14,0	8,3	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	30,8	30,5	28,4
couples sans enfant	6,2	4,4	2,8
familles monoparentales	24,3	18,7	16,0
couples avec enfant(s)	38,7	46,4	52,8
Familles allocataires :	436	2 768	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,4	28,4	22,4
2 enfants	29,4	39,9	50,3
3 enfants ou plus	42,2	31,7	27,3
Enfants à charge	1 034	6 036	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,4	18,1	15,1
de 3 à 5 ans	17,3	17,9	15,3
de 6 à 15 ans	51,5	49,6	53,2
de 16 à 17 ans	7,3	7,4	8,7
de 18 à 25 ans	9,5	7,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	478	2 281	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	93,7	66,9	53,7
location parc privé	2,9	22,6	33,7
location en collectivité	2,1	3,6	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	182	828	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,1	13,4	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,2	6,1	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	202	939	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	5,9	15,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	636	3 961	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	36,3	26,3	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,5	7,5	5,0
de 75 et plus	24,8	18,8	14,2
- dont 100%	71,5	79,7	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,1	11,5	10,9
couples sans enfant	1,4	0,9	0,5
familles monoparentales	12,1	7,6	4,7
couples avec enfant(s)	9,7	6,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Merisiers Plaisances », situé dans la commune de Mantes-la-Ville, compte 692 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 81,1 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que le taux médian des 22 quartiers prioritaires du département (72,5 %) et aussi très élevé par rapport au taux de la commune où il se situe (62,7 %).

La population des allocataires du quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée par une surreprésentation des 45 ans ou plus (42,3 % contre 32,6 %) ainsi qu'une sous-représentation des moins de 45 ans (57,7 % contre 67,4 %). Sa structure familiale se distingue notamment par une part plus faible des couples avec enfant(s) (38,7 % contre 46,4 %) tandis que la part des familles monoparentales est plus importante (24,3 % contre 18,7 %).

Le quartier compte 436 familles allocataires, soit 63,0 % des allocataires (contre 65,1 % dans la commune). Comparée à la commune, la part des familles de 2 enfants demeure plus faible (29,4 % contre 39,9 %), alors que celle des familles nom-

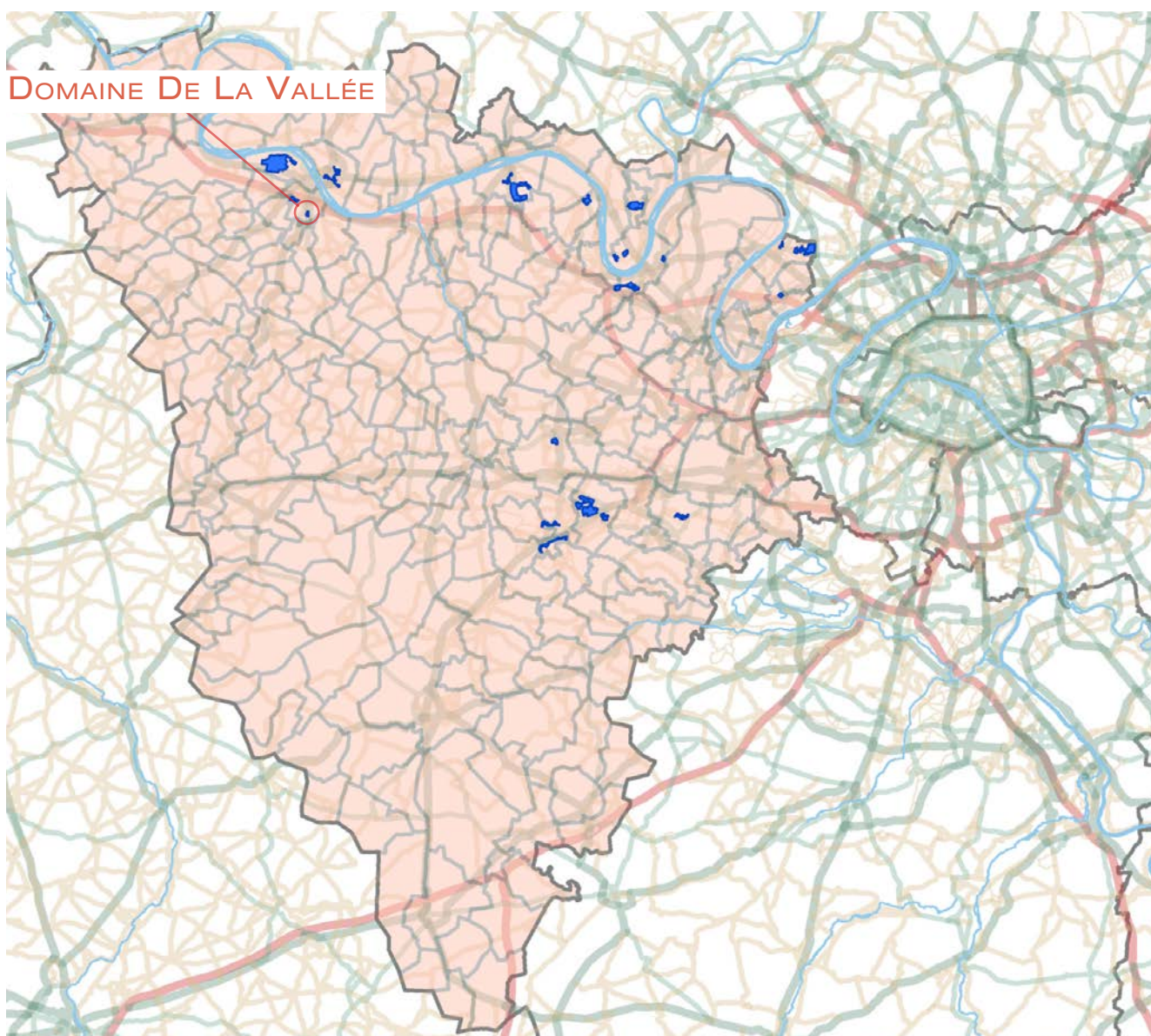
breuses est plus importante (42,2 % contre 31,7 %). Concernant la répartition selon l'âge des enfants à charge, la différence la plus marquante entre le quartier et la commune se trouve parmi les enfants de moins de 3 ans : 14,4 % dans le quartier contre 18,1 % dans la commune, soit 3,7 points d'écart.

La part des bénéficiaires d'aide au logement est assez élevée dans le quartier par rapport à celle de la commune (69,1 % contre 53,6 %), avec la quasi-totalité des bénéficiaires dans le parc social (93,7 %). Celle des bénéficiaires du Rsa est de 19,1 % et 7,2 % de l'Aah, soit des résultats relativement plus élevés que ceux de la commune (respectivement 13,4 % et 6,1 %). En matière de prime d'activité, c'est aussi le quartier qui enregistre la part la plus importante des bénéficiaires comparée à celle de la commune (29,2 % contre 22,1 %) et celle des autres quartiers prioritaires du département. Enfin, parmi 636 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 36,3 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 26,3 % dans la commune), dont 13,1 % des allocataires isolés et 12,1 % des familles monoparentales. ■

QP078003

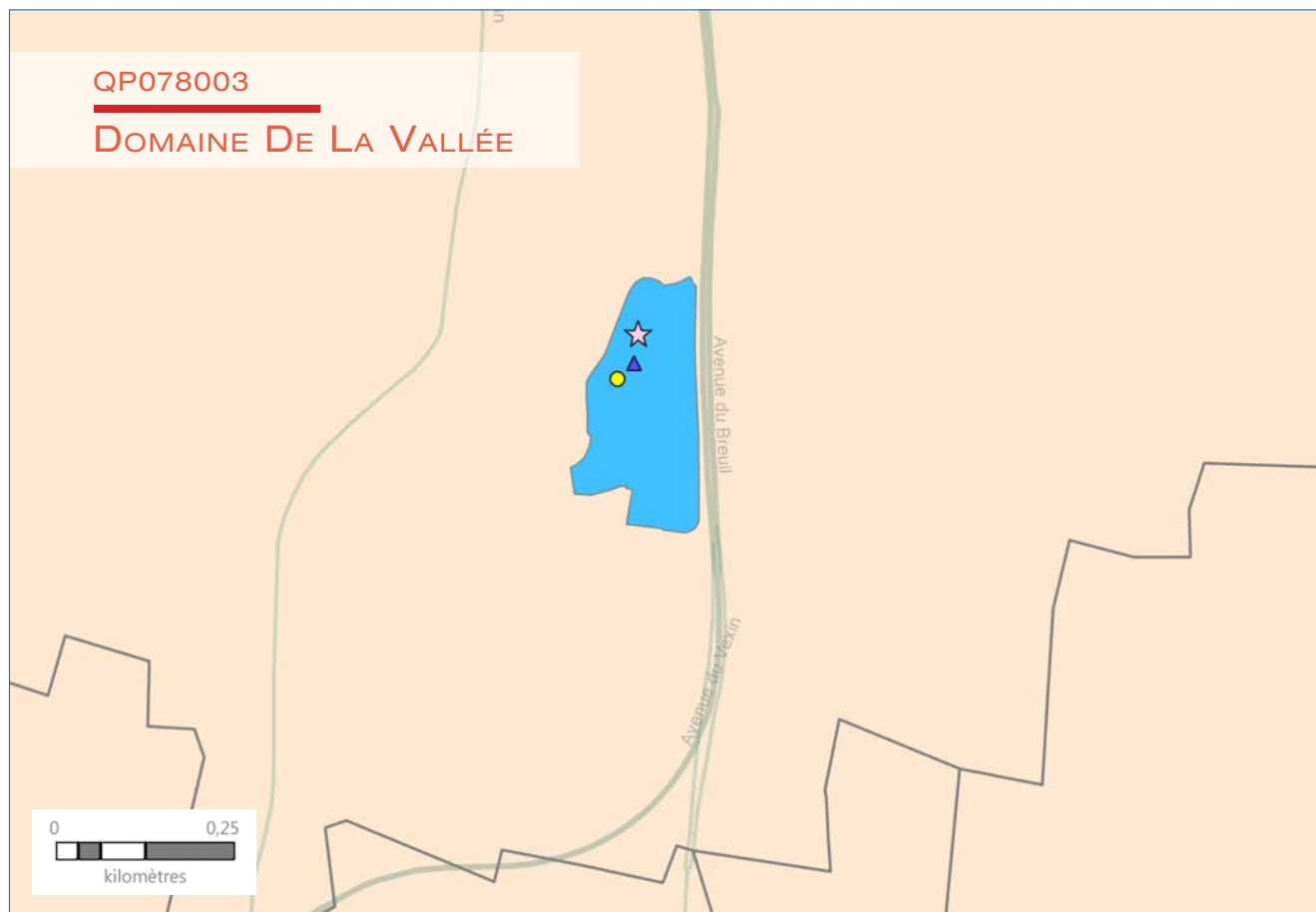
DOMAINE DE LA VALLÉE

COMMUNE : MANTES-LA-VILLE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

-
-
-
-
-
-

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078003	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 194	19 858	1 421 670
Allocataires	304	4 254	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	80,5	62,7	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,9	8,7	8,0
de 25 à 44 ans	57,2	58,7	58,2
de 45 à 59 ans	28,6	24,4	26,9
de 60 ans ou plus	10,2	8,3	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,3	30,5	28,4
couples sans enfant	4,3	4,4	2,8
familles monoparentales	25,0	18,7	16,0
couples avec enfant(s)	45,4	46,4	52,8
Familles allocataires :	214	2 768	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,3	28,4	22,4
2 enfants	27,6	39,9	50,3
3 enfants ou plus	41,1	31,7	27,3
Enfants à charge	502	6 036	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,7	18,1	15,1
de 3 à 5 ans	19,1	17,9	15,3
de 6 à 15 ans	51,6	49,6	53,2
de 16 à 17 ans	7,6	7,4	8,7
de 18 à 25 ans	7,0	7,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	231	2 281	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,6	66,9	53,7
location parc privé	0,4	22,6	33,7
location en collectivité	0,0	3,6	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	68	828	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,5	13,4	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,9	6,1	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	81	939	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,2	15,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	286	3 961	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,0	26,3	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,8	7,5	5,0
de 75 et plus	25,2	18,8	14,2
- dont 100%	69,4	79,7	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	8,7	11,5	10,9
couples sans enfant	0,3	0,9	0,5
familles monoparentales	15,0	7,6	4,7
couples avec enfant(s)	10,8	6,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Domaine De La Vallée », situé dans la commune de Mantes-la-Ville, compte 304 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 80,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (62,7 %) et du taux médian des 22 quartiers prioritaires (72,5 %).

Le quartier se caractérise par une population légèrement différente de celle de la commune où il se situe : la part des allocataires de 45-59 ans est plus importante (28,6 % contre 24,4 %), tandis que celle des moins de 25 ans demeure plus faible (3,9 % contre 8,7 %). Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (57,2 %). Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le quartier (25,0 % contre 18,7 %) et les allocataires isolés sont sous-représentés (25,3 % contre 30,5 %).

La part des familles allocataires est plus importante dans le quartier (70,4 % contre 65,1 % dans la commune), c'est d'ailleurs la part la plus importante par rapport aux autres quartiers prioritaires. Les familles nombreuses sont prédominantes (41,1 %), tandis que cette prédominance se trouve dans la commune parmi les familles de 2 enfants (39,9 %). La structure

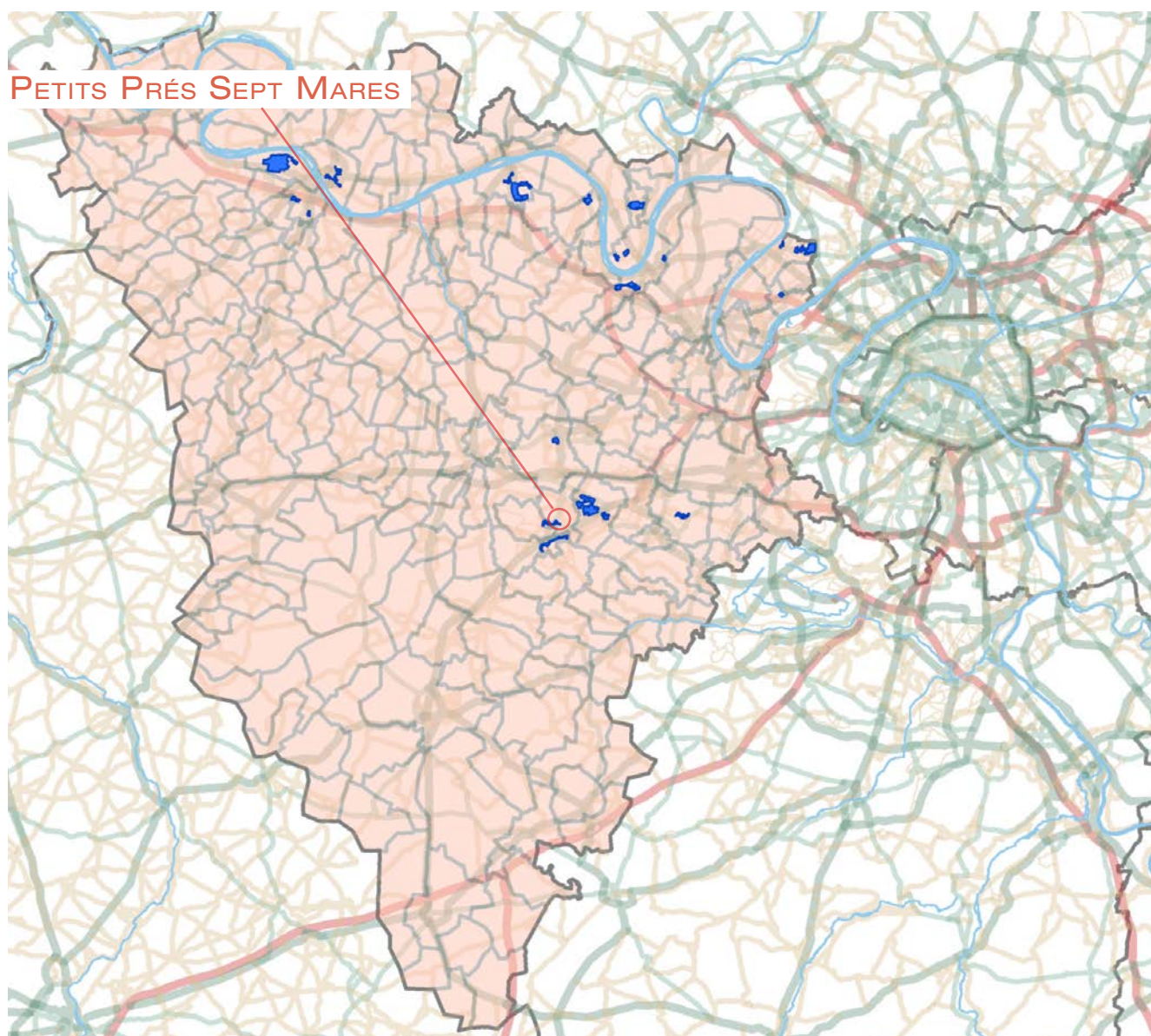
par âge des enfants à charge diffère peu entre les deux niveaux, l'écart le plus marquant se situe parmi les enfants de moins de 3 ans (14,7 % dans le quartier contre 18,1 % dans la commune, soit 3,3 points d'écart). Il est à noter que le quartier « Domaine De La Vallée » détient la part la plus faible des familles de 2 enfants (27,6 %) et celle la plus importante des enfants de 3-5 ans (19,1 %) parmi tous les quartiers prioritaires du département.

Parmi les 304 allocataires du quartier, 76,0 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 53,6 % dans la commune), 22,4 % de minima sociaux (contre 19,5 %) et 26,6 % de la prime d'activité (contre 22,1 %). Force est de constater que la part des bénéficiaires d'aide au logement du quartier est la plus importante parmi tous les quartiers prioritaires, et la quasi-totalité des bénéficiaires habite dans le parc social (contre plus de 6 bénéficiaires sur 10 dans la commune). Parmi les allocataires dans le champ des revenus, la part des dépendants des prestations à 50 % ou plus est relativement plus importante dans le quartier que dans la commune (35,0 % contre 26,3 %), concentré parmi les familles monoparentales (15,0 %) et les couples avec enfant(s) (10,8 %). Parmi les familles monoparentales habitant dans les quartiers prioritaires du département, celles de « Domaine De La Vallée » sont les plus dépendantes des prestations. ■

QP078004

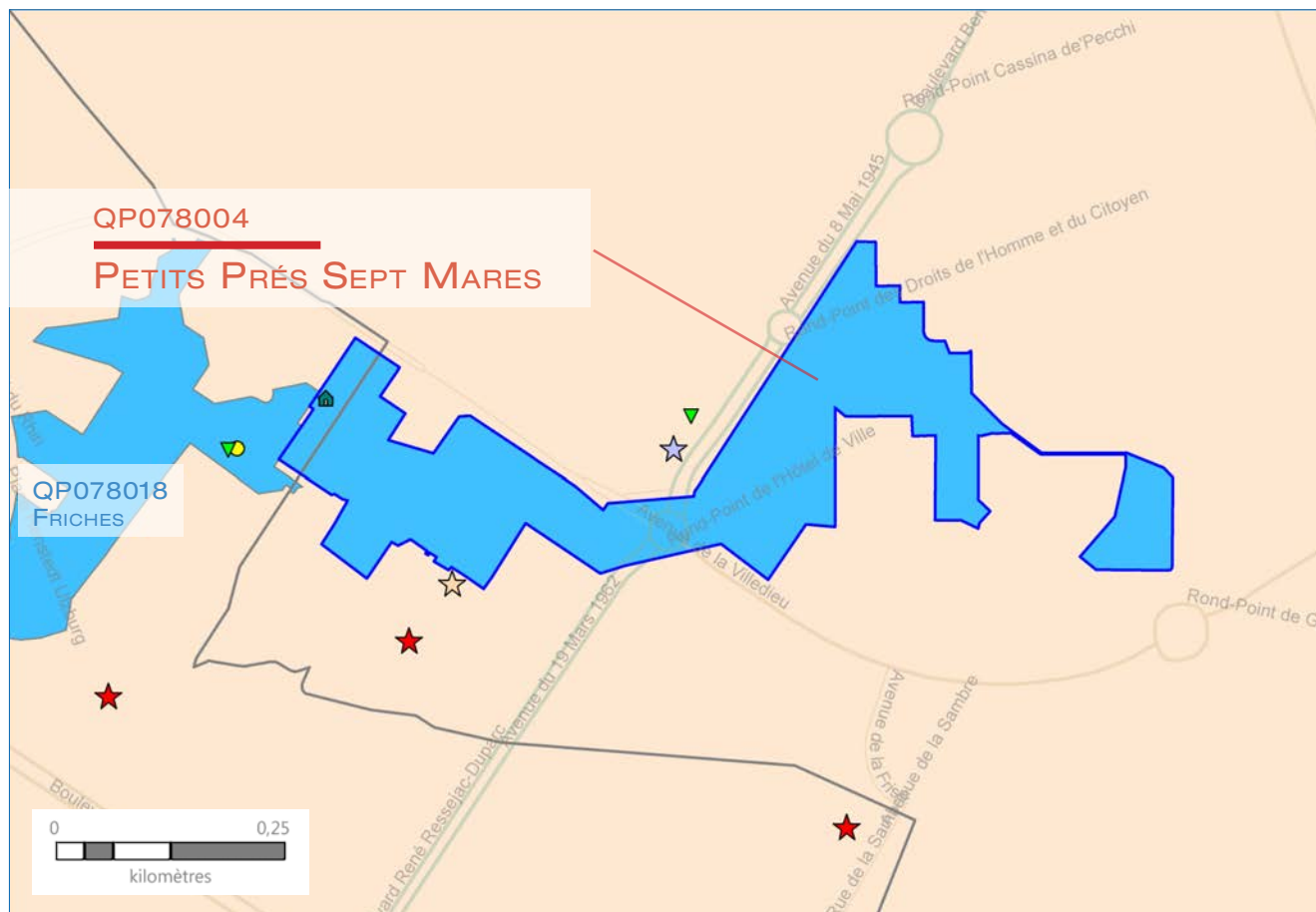
PETITS PRÉS SEPT MARES

COMMUNE : ÉLANCOURT



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078004	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 985	25 958	1 421 670
Allocataires	884	4 605	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	68,8	52,6	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	15,8	11,7	8,0
de 25 à 44 ans	44,2	59,8	58,2
de 45 à 59 ans	24,3	22,7	26,9
de 60 ans ou plus	15,6	5,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	49,9	29,5	28,4
couples sans enfant	3,6	2,5	2,8
familles monoparentales	18,3	16,9	16,0
couples avec enfant(s)	28,2	51,2	52,8
Familles allocataires :	411	3 132	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,6	24,2	22,4
2 enfants	34,8	49,7	50,3
3 enfants ou plus	32,6	26,0	27,3
Enfants à charge	886	6 580	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,6	16,5	15,1
de 3 à 5 ans	17,8	16,1	15,3
de 6 à 15 ans	50,3	52,3	53,2
de 16 à 17 ans	8,8	8,0	8,7
de 18 à 25 ans	7,4	7,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	631	1 845	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	50,7	46,4	53,7
location parc privé	26,0	37,8	33,7
location en collectivité	21,9	10,2	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	173	571	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	13,6	8,1	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,0	4,3	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	183	723	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,9	19,4	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	670	4 115	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	32,4	17,7	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,4	4,8	5,0
de 75 et plus	23,0	12,9	14,2
- dont 100%	79,2	80,2	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,6	10,3	10,9
couples sans enfant	0,3	0,3	0,5
familles monoparentales	7,8	4,2	4,7
couples avec enfant(s)	4,8	2,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Petits Prés Sept Mares », situé dans la commune d'Élancourt, compte 884 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 68,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (52,6 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une part plus importante des 60 ans ou plus (15,6 % contre 5,8 %), tandis que la part des 25-44 ans est nettement plus faible (44,2 % contre 59,8 %). Il est à noter que, parmi les 22 quartiers prioritaires du département, « Petits Prés Sept Mares » détient la part la plus importante des moins de 25 ans (15,8 %) ainsi que celle la plus faible des 25-44 ans (44,2 %). Les allocataires isolés sont prédominants dans le quartier (49,9 %, le plus élevé parmi les quartiers prioritaires), suivis par les couples avec enfant(s) (28,2 %, le plus faible parmi les quartiers prioritaires). L'écart le plus significatif en matière de structure familiale entre le quartier et la commune se trouve également parmi ces deux catégories (dans la commune : 29,5 % sont des allocataires isolés et 51,2 % des couples avec enfant(s)).

La part des familles allocataires demeure très faible dans le quartier par rapport à la commune (46,5 % contre 68,0 %), c'est d'ailleurs la part la plus faible parmi les 22 quartiers prioritaires. Leur répartition en fonction du nombre d'enfants est relativement homogène (un tiers des allocataires dans chacune des catégories), tandis qu'il existe une prédominance des

familles de 2 enfants (49,7 %) dans la commune. La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier suit étroitement celle de la commune.

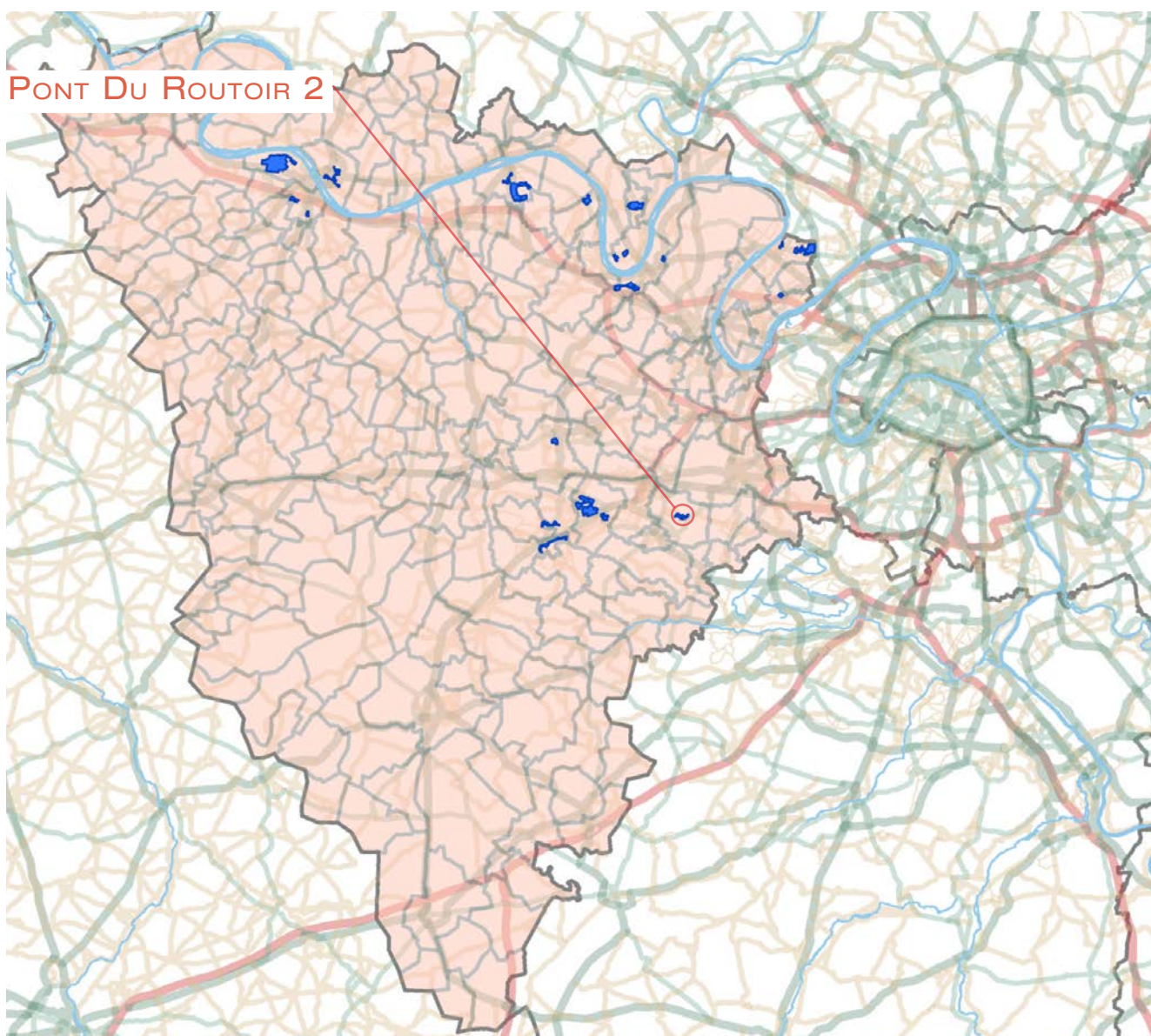
La part des bénéficiaires d'une aide au logement est fortement surreprésentée dans le quartier par rapport à celle de la commune (71,4 % contre 40,1 %), dont 50,7 % des bénéficiaires habitent dans le parc social, 26,0 % dans le parc privé et 21,9 % en location en collectivité. Cette répartition selon la catégorie de logement est très différente du schéma commun des quartiers prioritaires (concentré dans le parc social, modéré dans le parc privé et très faible, voire inexistant, en location en collectivité). Il est à noter que la part des bénéficiaires en location en collectivité du quartier (21,9 %) est la plus importante des quartiers prioritaires du département. Les résultats du quartier en matière d'autres prestations sont également plus élevés que ceux de la commune, mais dans une moindre mesure : 19,6 % contre 12,4 % pour les minima sociaux et 20,7 % contre 15,7 % pour la prime d'activité. Le résultat lié aux minima sociaux est le plus faible comparé aux autres territoires prioritaires du département.

Enfin, parmi les 670 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 32,4 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus, une dépendance assez élevée par rapport à la moyenne communale (17,7 %). La majorité des dépendants correspond aux allocataires isolés (19,6 %), le plus élevé parmi les quartiers prioritaires du département, tandis que la part des couples sans enfants et des familles monoparentales en la matière demeure la plus faible (respectivement 0,3 % et 7,8 %). ■

QP078005

PONT DU ROUTOIR 2

COMMUNE : GUYANCOURT



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier principal	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier secondaire	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier tertiaire	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier quaternaire	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier quaternaire	
★ Crèche collective		— Réseau routier quaternaire	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078005	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	3 257	27 328	1 421 670
Allocataires	917	5 519	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	71,4	58,3	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,4	10,9	8,0
de 25 à 44 ans	51,0	60,0	58,2
de 45 à 59 ans	30,8	23,5	26,9
de 60 ans ou plus	13,8	5,5	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	41,5	30,9	28,4
couples sans enfant	4,5	2,7	2,8
familles monoparentales	23,0	20,2	16,0
couples avec enfant(s)	31,0	46,2	52,8
Familles allocataires :	495	3 666	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,7	25,7	22,4
2 enfants	33,5	48,4	50,3
3 enfants ou plus	33,7	25,9	27,3
Enfants à charge	1 077	7 683	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,7	16,9	15,1
de 3 à 5 ans	15,3	16,5	15,3
de 6 à 15 ans	51,4	51,4	53,2
de 16 à 17 ans	8,7	8,1	8,7
de 18 à 25 ans	9,8	7,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	569	2 611	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	83,1	71,3	53,7
location parc privé	1,1	21,2	33,7
location en collectivité	15,5	6,7	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	229	743	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,5	8,5	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	5,5	5,0	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	229	1 034	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,7	16,3	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	830	5 000	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,3	19,7	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,6	5,8	5,0
de 75 et plus	24,7	13,8	14,2
- dont 100%	72,7	75,3	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	17,3	10,8	10,9
couples sans enfant	1,2	0,4	0,5
familles monoparentales	10,0	5,7	4,7
couples avec enfant(s)	4,7	2,8	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Pont Du Routoir 2 », situé dans la commune de Guyancourt, compte 917 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 71,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (58,3 %).

La population des allocataires du quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée par une surreprésentation des allocataires de 45 ans ou plus (44,6 % contre 29,0 %) ainsi qu'une sous-représentation des moins de 45 ans (55,4 % contre 71,0 %). Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (51,0 %), suivis par les 45-59 ans (30,8 %). La structure familiale du quartier se distingue notamment par une part plus faible des couples avec enfant(s) (31,0 % contre 46,2 %) et par une part plus importante des allocataires isolés (41,5 % contre 30,9 %).

La part des familles allocataires dans le quartier demeure assez faible par rapport à celui de la commune (54,0 % contre 66,4 %). En revanche, leur répartition en fonction du nombre d'enfants est relativement ho-

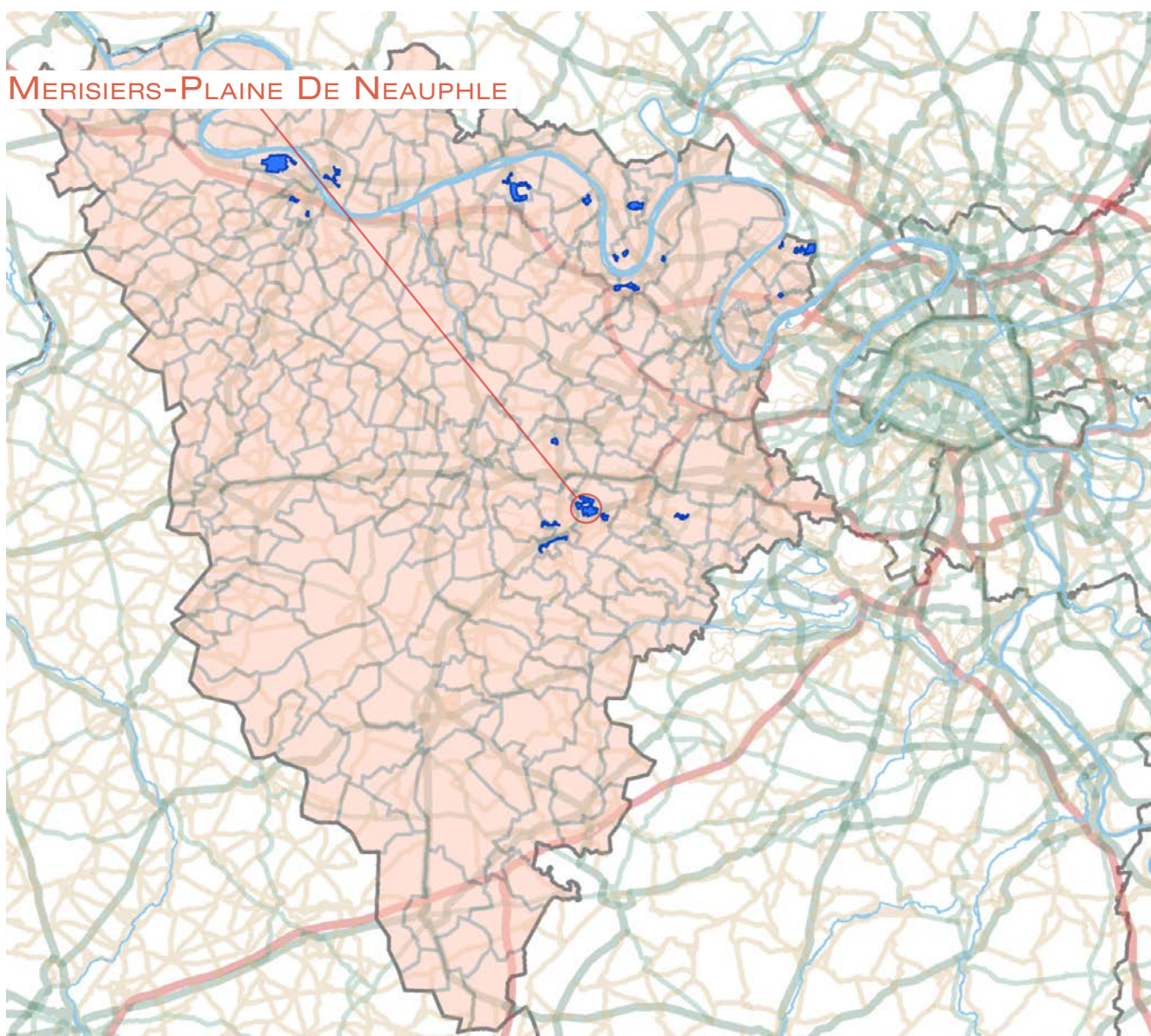
mogène, tandis que dans la commune, il existe une prédominance des familles de 2 enfants (48,4 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier ne se distingue guère de celle de la commune, caractérisée notamment par une part légèrement plus faible des enfants de moins de 3 ans (14,7 % contre 16,9 %) ainsi qu'une part plus importante des 18-25 ans à charge (9,8 % contre 7,1 %).

Parmi les 917 allocataires du quartier, 62,1 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (dont 8 bénéficiaires sur 10 habitent dans le parc social), 25,0 % de minima sociaux (dont 19,5 % du Rsa) et 25,0 % de la prime d'activité. Ces résultats du quartier liés aux prestations sont tous plus élevés que ceux de la commune où la part des bénéficiaires est respectivement 47,3 %, 13,5 % et 18,7 %. Il est à préciser que la part des bénéficiaires de l'Aah du quartier (5,5 %) est la plus faible comparée aux autres quartiers prioritaires du département. Enfin, parmi les 830 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 33,3 % sont dépendants de prestations à 50 % ou plus (contre 19,7 % dans la commune), dont 17,3 % sont des allocataires isolés et 10,0 % des familles monoparentales. ■

QP078006

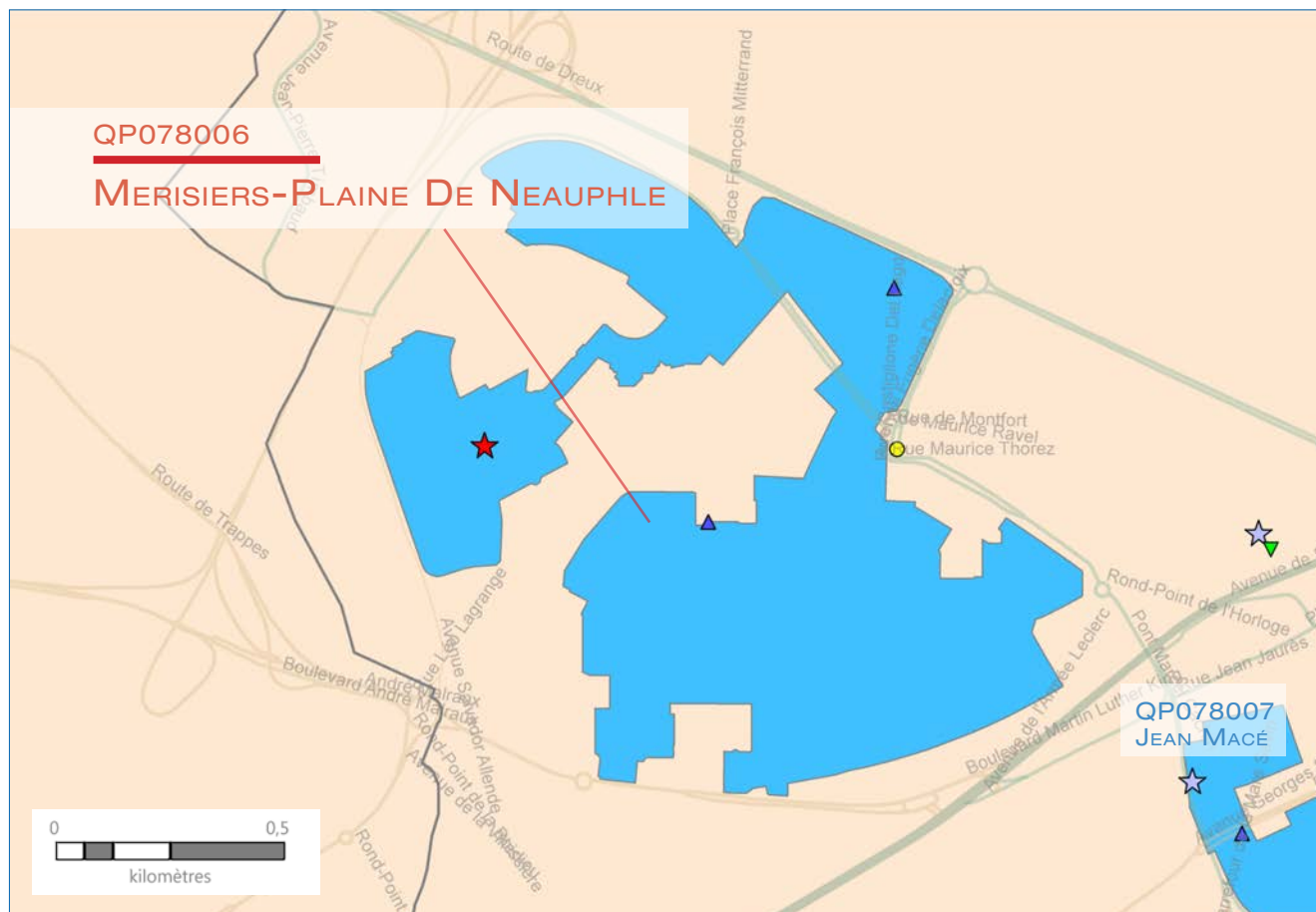
MERISIERS-PLAINE DE NEAUPHLE

COMMUNE : TRAPPES



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseaux routiers — Réseaux routiers — Réseaux routiers — Réseaux routiers — Réseaux routiers — Réseaux routiers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078006	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	17 281	31 854	1 421 670
Allocataires	4 282	7 175	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	72,8	66,9	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,5	5,8	8,0
de 25 à 44 ans	53,7	56,5	58,2
de 45 à 59 ans	26,8	25,8	26,9
de 60 ans ou plus	15,0	11,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	31,1	30,7	28,4
couples sans enfant	6,4	5,6	2,8
familles monoparentales	20,7	18,6	16,0
couples avec enfant(s)	41,8	45,1	52,8
Familles allocataires :	2 677	4 572	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,4	27,6	22,4
2 enfants	32,4	34,8	50,3
3 enfants ou plus	39,1	37,6	27,3
Enfants à charge	6 213	10 471	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,9	17,6	15,1
de 3 à 5 ans	17,3	17,1	15,3
de 6 à 15 ans	48,9	49,3	53,2
de 16 à 17 ans	7,3	7,4	8,7
de 18 à 25 ans	8,5	8,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	2 726	3 974	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	89,0	77,3	53,7
location parc privé	4,1	13,1	33,7
location en collectivité	3,5	4,5	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	944	1 561	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	14,8	15,2	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,3	6,6	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	1 038	1 656	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,9	11,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	3 828	6 537	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	30,6	29,5	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,4	9,0	5,0
de 75 et plus	20,2	20,6	14,2
- dont 100%	77,7	76,7	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,0	12,3	10,9
couples sans enfant	0,7	0,9	0,5
familles monoparentales	9,8	8,6	4,7
couples avec enfant(s)	8,2	7,7	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Merisiers-Plaine De Neauphle », situé dans la commune de Trappes, compte 4 282 allocataires de la Caf. Il est à préciser que 54,3 % de la population de la commune habite dans ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 72,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture relativement plus important que celui de la commune (66,9 %).

La population des allocataires de ce quartier se distingue peu de celle de la commune, l'écart le plus significatif se situe parmi les allocataires de 60 ans ou plus : 15,0 % dans le quartier contre 11,9 % dans la commune, soit 3,1 points d'écart. De même, il existe peu de différence dans la structure familiale des deux niveaux. Les couples avec enfant(s) sont prédominants dans le quartier (41,8 %), suivis par les allocataires isolés (31,1 %).

La part des familles dans la population des allocataires et leur répartition en fonction du nombre d'enfants

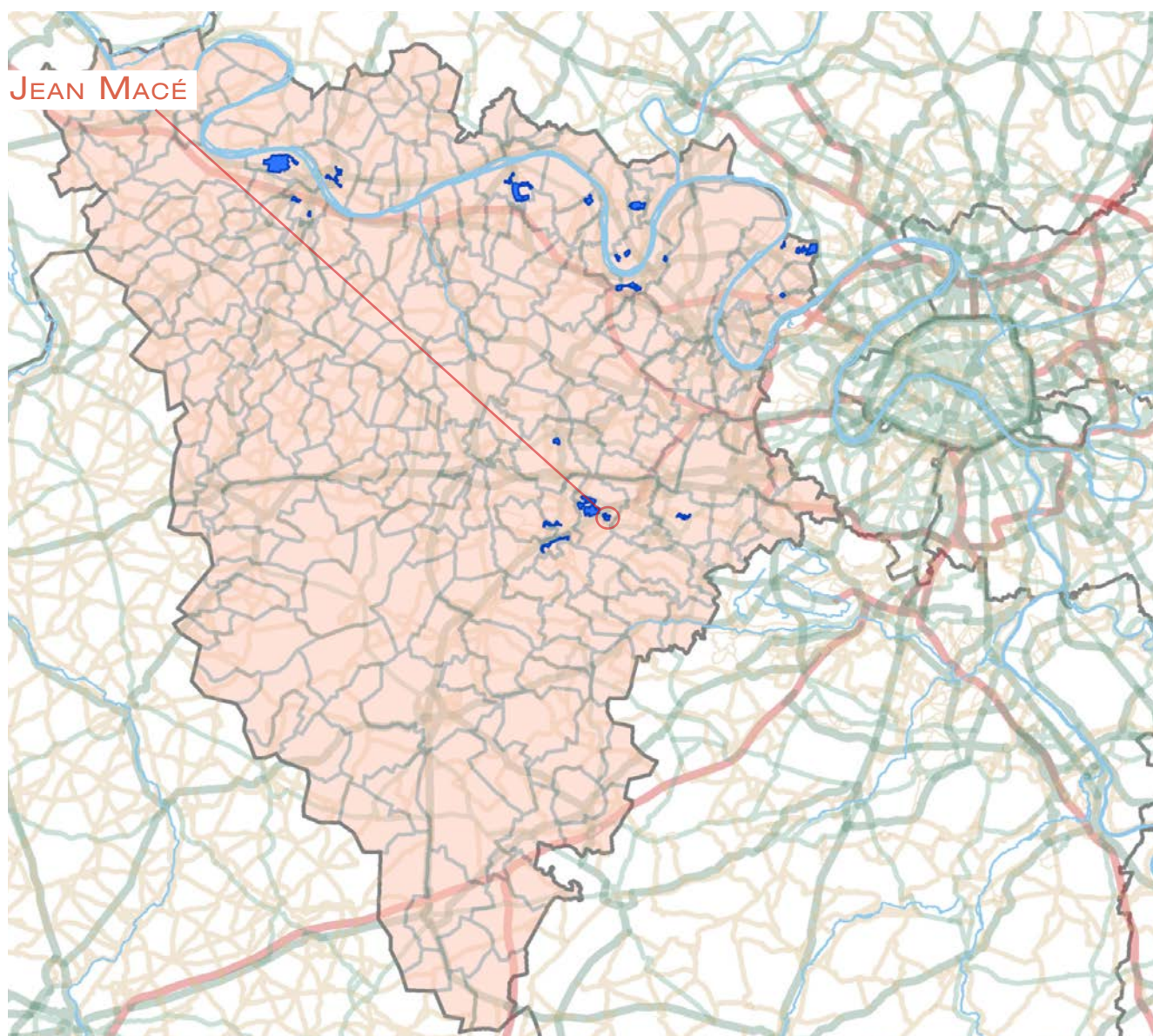
demeurent quasi-semblable entre le quartier et la commune, avec une prédominance des familles nombreuses (39,1 % dans le quartier contre 37,6 % dans la commune). En outre, la répartition selon l'âge des enfants à charge est similaire entre les deux niveaux territoriaux examinés.

Le quartier compte 2 726 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 63,7 % des allocataires, un résultat assez élevé par rapport à la moyenne communale (55,4 %). La plupart des bénéficiaires (89,0 % dans le quartier contre 77,3 % dans la commune) habite dans le parc social. En revanche, l'étude des parts des bénéficiaires d'autres prestations du quartier montre peu d'écart avec celle de la commune : 22,0 % contre 21,8 % en matière de minima sociaux et 24,2 % contre 23,1 % de la prime d'activité. Enfin, parmi les 3 828 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 30,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 29,5 % dans la commune), avec une majorité d'allocataires isolés (12,0 %) et de familles monoparentales (9,8 %). ■

QP078007

JEAN MACÉ

COMMUNE : TRAPPES



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ☆ Halte garderie ☆ Multi accueil ☆ Micro crèche ☆ Crèche parentale ☆ Crèche familiale ☆ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▽ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — — — — — — 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078007	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 136	31 854	1 421 670
Allocataires	536	7 175	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	77,8	66,9	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,6	5,8	8,0
de 25 à 44 ans	55,4	56,5	58,2
de 45 à 59 ans	25,4	25,8	26,9
de 60 ans ou plus	13,6	11,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	29,3	30,7	28,4
couples sans enfant	5,2	5,6	2,8
familles monoparentales	23,1	18,6	16,0
couples avec enfant(s)	42,4	45,1	52,8
Familles allocataires :	351	4 572	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	23,9	27,6	22,4
2 enfants	31,6	34,8	50,3
3 enfants ou plus	44,4	37,6	27,3
Enfants à charge	868	10 471	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,2	17,6	15,1
de 3 à 5 ans	15,3	17,1	15,3
de 6 à 15 ans	50,9	49,3	53,2
de 16 à 17 ans	8,4	7,4	8,7
de 18 à 25 ans	9,1	8,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	325	3 974	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	91,7	77,3	53,7
location parc privé	4,6	13,1	33,7
location en collectivité	2,5	4,5	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	119	1 561	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,0	15,2	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,2	6,6	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	141	1 656	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,6	11,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	486	6 537	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,3	29,5	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,1	9,0	5,0
de 75 et plus	21,2	20,6	14,2
- dont 100%	77,7	76,7	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,3	12,3	10,9
couples sans enfant	0,6	0,9	0,5
familles monoparentales	12,1	8,6	4,7
couples avec enfant(s)	8,2	7,7	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Jean Macé », situé dans la commune de Trappes, compte 536 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 77,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (66,9 %).

Le quartier se caractérise par une population des allocataires ayant une structure par âge quasi-identique à celle de la commune où il se situe : les allocataires de 25-44 ans sont prédominants (55,4 %), suivis par les 45-59 ans (25,4 %), et la part des 60 ans ou plus est très importante comparée à celle des moins de 25 ans (13,6 % contre 5,6 %). En revanche, la structure familiale se différencie, notamment dans la part des familles monoparentales (23,1 % contre 18,6 % dans la commune) et des couples avec enfants(s) (42,4 % contre 45,1 % dans la commune).

La part des familles allocataires dans le quartier est à peu près semblable à celle de la commune (65,5 % contre 63,7 %), par contre, la part des familles nom-

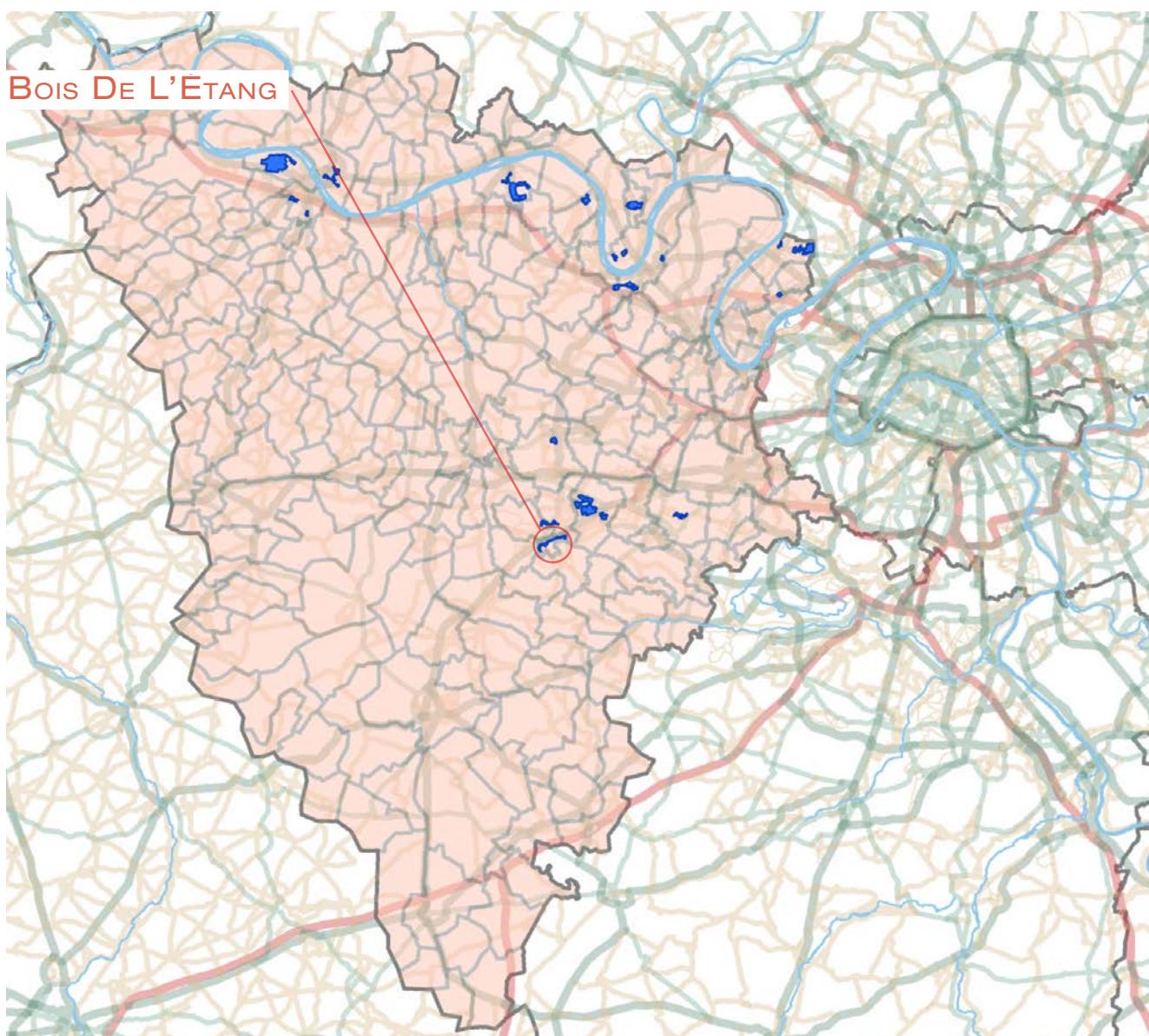
breuses dans le quartier est relativement plus importante (44,4 % contre 37,6 %). Ces dernières sont aussi prédominantes pour les deux niveaux territoriaux, suivies par celles ayant 2 enfants (31,6 % contre 34,8 % dans la commune). Enfin, la répartition selon l'âge des enfants est relativement similaire sur les deux niveaux étudiés.

Parmi les 536 allocataires du quartier, 60,6 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (dont la quasi-totalité habite dans le parc social), 22,2 % de minima sociaux (dont 16,0 % percevant le Rsa) et 26,3 % de la prime d'activité. Ces résultats concernant les prestations perçues sont tous plus importants que ceux de la commune (respectivement 55,4 %, 21,8 % et 23,1 %). Par ailleurs, parmi les allocataires dans le champ des revenus, le niveau de dépendance des prestations à 50 % ou plus est plus élevé dans le quartier que dans la commune (33,3 % contre 29,5 %), avec une plus forte présence des allocataires isolés (12,3 %) et des familles monoparentales (12,1 %). ■

QP078008

BOIS DE L'ÉTANG

COMMUNE : LA VERRIÈRE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078008	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	3 918	5 995	1 421 670
Allocataires	966	1 366	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	65,0	58,5	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	7,8	17,4	8,0
de 25 à 44 ans	47,9	46,6	58,2
de 45 à 59 ans	26,4	22,6	26,9
de 60 ans ou plus	17,8	13,3	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	42,4	45,3	28,4
couples sans enfant	3,5	2,8	2,8
familles monoparentales	20,2	16,3	16,0
couples avec enfant(s)	33,9	35,7	52,8
Familles allocataires :	522	709	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	27,8	26,2	22,4
2 enfants	34,1	38,4	50,3
3 enfants ou plus	38,1	35,4	27,3
Enfants à charge	1 215	1 613	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,6	17,3	15,1
de 3 à 5 ans	15,0	14,8	15,3
de 6 à 15 ans	49,9	51,1	53,2
de 16 à 17 ans	8,3	8,2	8,7
de 18 à 25 ans	9,2	8,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	686	887	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	73,2	72,5	53,7
location parc privé	6,4	10,3	33,7
location en collectivité	20,3	16,3	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	203	222	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	14,5	11,2	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,5	5,1	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	192	228	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,9	16,2	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	797	1 054	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	32,2	27,8	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,8	8,7	5,0
de 75 et plus	21,5	19,1	14,2
- dont 100%	74,3	75,1	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,1	13,9	10,9
couples sans enfant	0,5	0,6	0,5
familles monoparentales	8,5	7,0	4,7
couples avec enfant(s)	8,2	6,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Bois De L'Étang », situé dans la commune de La Verrière, compte 966 allocataires de la Caf. Il est à noter que 65,4 % de la population de la commune habite dans le quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 65,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (58,5 %) mais plus faible que le taux de couverture médian des quartiers prioritaires des Yvelines (72,5 %).

Le quartier se caractérise par une population relativement plus âgée que celle de la commune où il se situe, notamment par une sous-représentation des jeunes de moins de 25 ans (7,8 % contre 17,4 % dans la commune) ainsi qu'une surreprésentation des 45-59 ans (26,4 % contre 22,6 %) et des 60 ans ou plus (17,8 % contre 13,3 %). Il existe peu de différence entre les deux niveaux dans la structure familiale des allocataires, l'écart le plus marquant se trouve parmi les allocataires isolés (42,4 % contre 45,3 %, soit 2,9 points d'écart) et les familles monoparentales (20,2 % contre 16,3 %, soit 3,9 points). Il est à préciser que la

part des couples sans enfant du quartier est la plus faible par rapport aux autres quartiers prioritaires.

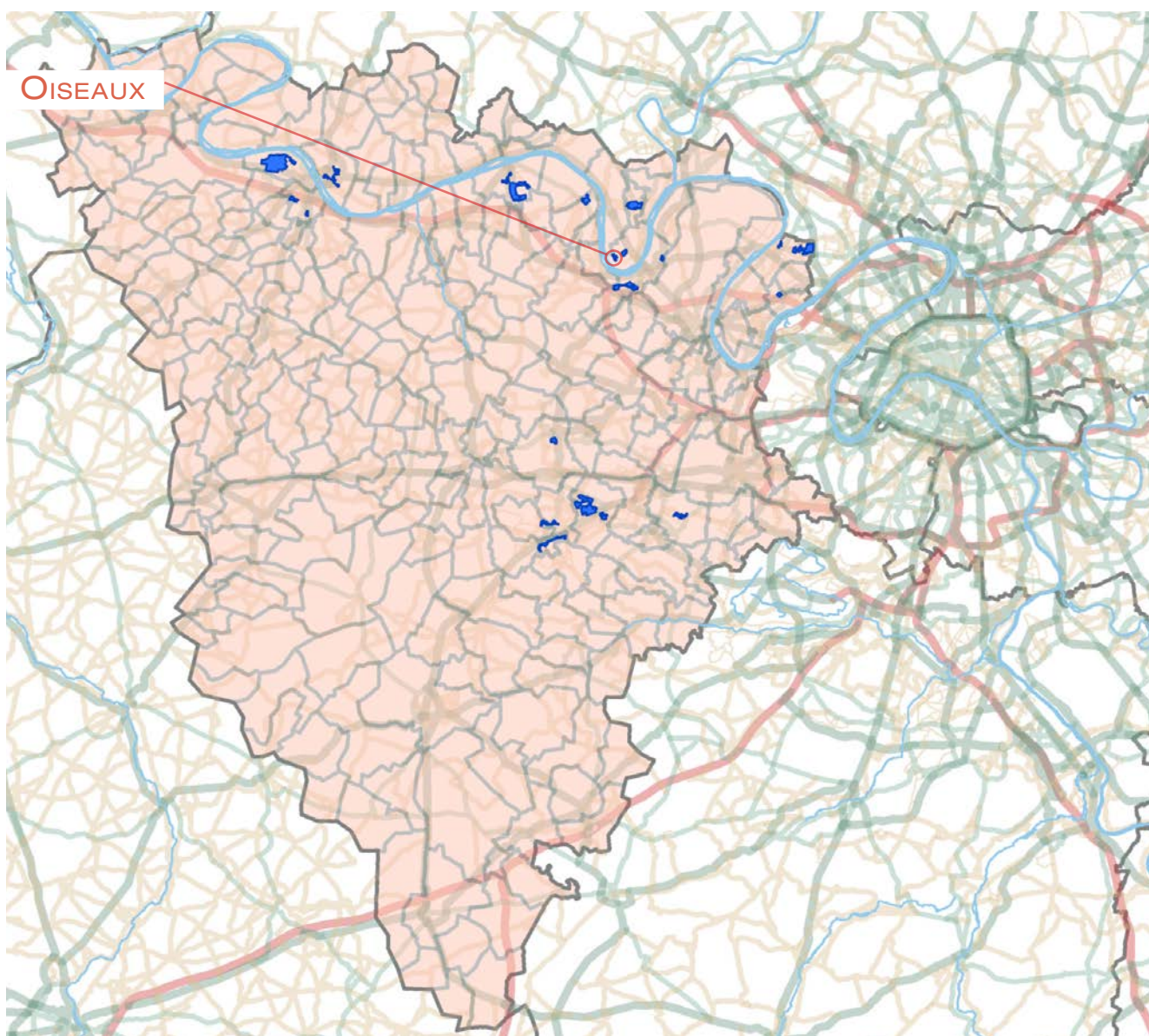
Comparée à la commune, la part des familles de 2 enfants est sous-représentée (34,1 % contre 38,4 %), tandis que celle des familles nombreuses est légèrement surreprésentée (38,1 % contre 35,4 %). Il existe peu de différence entre les deux niveaux territoriaux concernant la répartition selon l'âge des enfants à charge.

Parmi les 966 allocataires du quartier, 71,0 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 64,9 % dans la commune), 21,0 % contre 16,3 % en matière de minima sociaux et 19,9 % contre 16,7 % pour la prime d'activité. La part des bénéficiaires de cette prime demeure la plus faible parmi les 22 quartiers prioritaires du département. Les trois quarts des bénéficiaires de l'aide au logement du quartier habitent dans le parc social, soit un taux quasi-identique à celui de la commune. Enfin, parmi les 797 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 32,2 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 27,8 % dans la commune), dont 15,1 % sont les allocataires isolés. ■

QP078009

OISEAUX

COMMUNE : CARRIÈRES-SOUS-POISSY



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078009	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 606	15 343	1 421 670
Allocataires	428	3 307	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	77,7	64,4	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,2	5,7	8,0
de 25 à 44 ans	53,5	62,4	58,2
de 45 à 59 ans	27,8	23,2	26,9
de 60 ans ou plus	14,5	8,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	34,1	28,3	28,4
couples sans enfant	4,0	4,1	2,8
familles monoparentales	20,8	17,0	16,0
couples avec enfant(s)	41,1	50,5	52,8
Familles allocataires :	265	2 233	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	26,4	27,4	22,4
2 enfants	33,2	43,5	50,3
3 enfants ou plus	40,4	29,1	27,3
Enfants à charge	624	4 769	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,6	19,5	15,1
de 3 à 5 ans	17,9	18,3	15,3
de 6 à 15 ans	49,4	48,5	53,2
de 16 à 17 ans	5,3	6,5	8,7
de 18 à 25 ans	7,9	7,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	298	1 592	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	98,7	61,2	53,7
location parc privé	1,0	24,8	33,7
location en collectivité	0,3	10,9	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	116	560	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,7	12,6	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,4	4,3	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	86	663	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,3	13,6	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	378	3 064	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	32,8	23,2	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,7	7,0	5,0
de 75 et plus	24,1	16,2	14,2
- dont 100%	78,0	76,9	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,0	9,9	10,9
couples sans enfant	0,8	0,3	0,5
familles monoparentales	9,8	7,2	4,7
couples avec enfant(s)	9,3	5,8	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Oiseaux », situé dans la commune de Carrières-sous-Poissy, compte 428 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 77,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (64,4 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une sous-représentation des 25-44 ans (53,5 % contre 62,4 %) ainsi qu'une surreprésentation des 45 ans ou plus (42,3 % contre 32,0 %). Sa structure familiale se démarque aussi, dans la part des couples avec enfant(s) (41,1 % dans le quartier contre 50,5 % dans la commune) et des allocataires isolés (34,1 % contre 28,3 %).

Le quartier compte 265 familles allocataires (61,9 % des allocataires du quartier, contre 67,5 % dans la commune), dont la prédominance se trouve parmi les familles nombreuses (40,4 %), suivies par celles ayant 2 enfants (33,2 %). Cette tendance est inversée

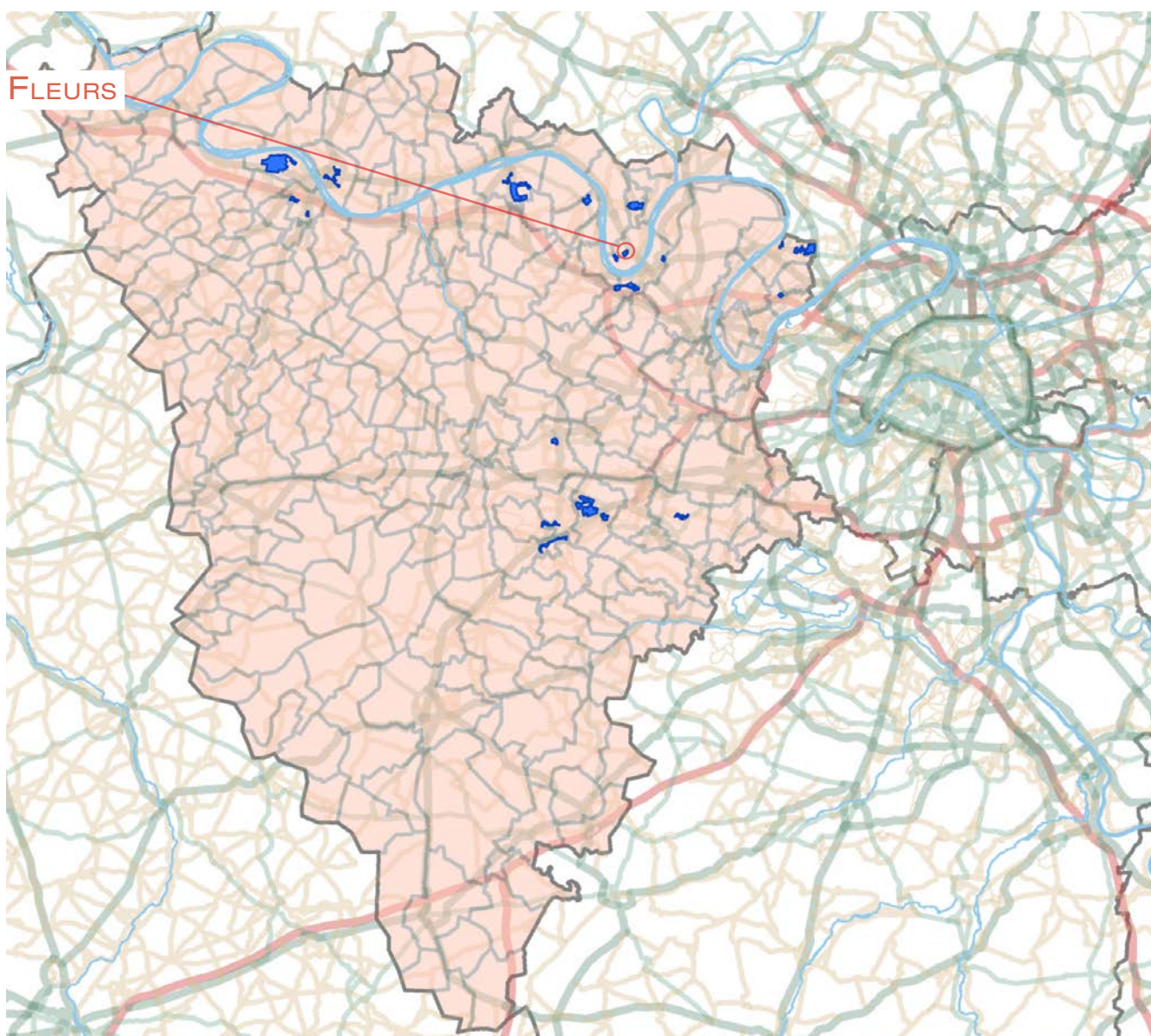
au niveau de la commune où 43,5 % sont les familles avec 2 enfants à charge, puis 29,1 % des familles nombreuses. La répartition selon l'âge des enfants à charge demeure relativement similaire entre le quartier et la commune. Enfin la part des enfants de moins de 3 ans du quartier (19,6 %) est la plus élevée comparativement aux autres quartiers prioritaires du département.

Concernant les prestations perçues, la part des bénéficiaires est plus importante dans le quartier que dans la commune au niveau de l'aide au logement (69,6 % contre 48,1 % dans la commune) et des minima sociaux (27,1 % contre 16,9 %). En revanche, il n'existe pas d'écart entre les deux niveaux en termes de bénéficiaires de la prime d'activité (20,0 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux du quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus que la moyenne communale (32,8 % contre 23,2 %), avec une prégnance des allocataires isolés (13,0 %). ■

QP078010

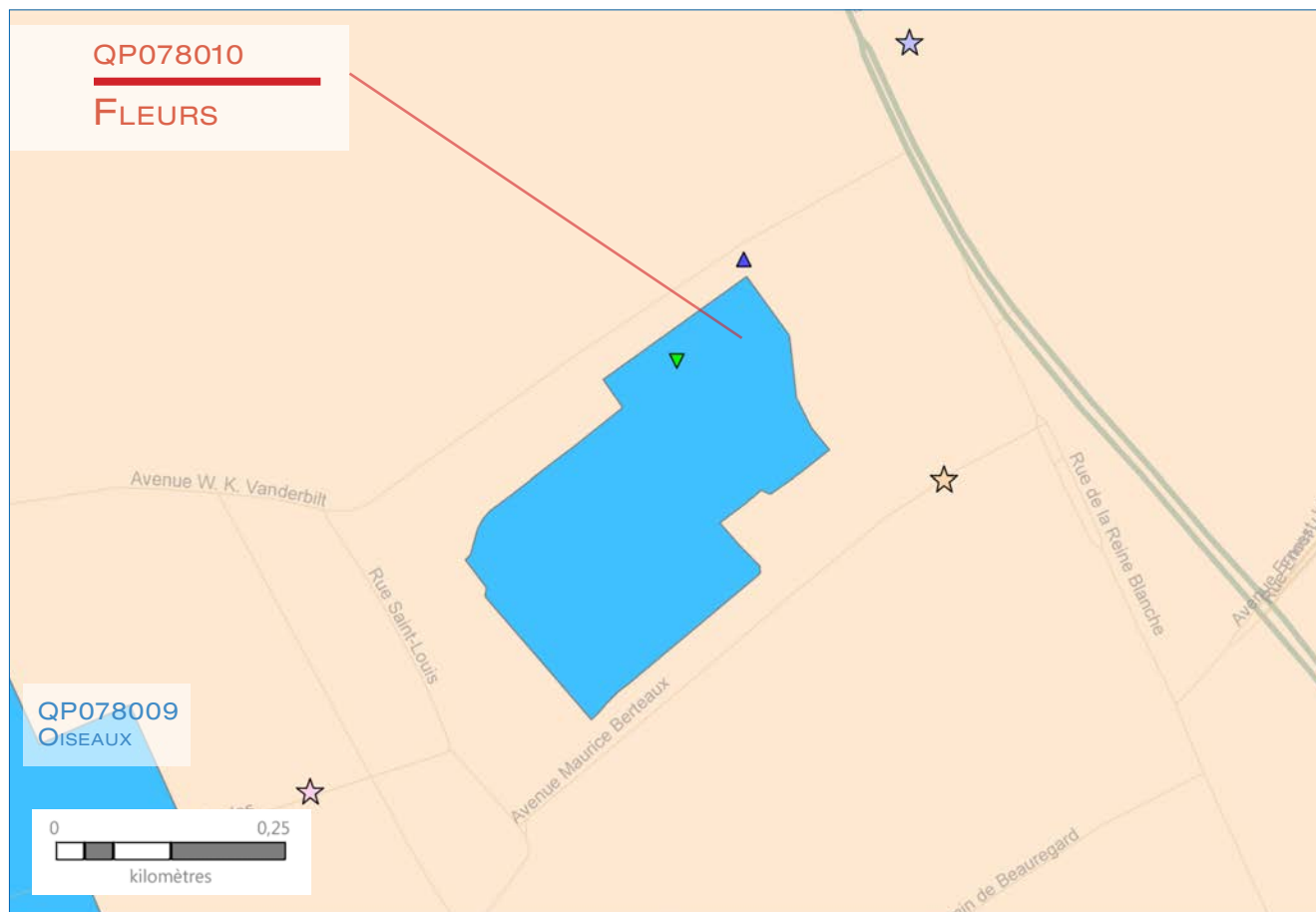
FLEURS

COMMUNE : CARRIÈRES-SOUS-POISSY



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078010	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 892	15 343	1 421 670
Allocataires	648	3 307	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	72,4	64,4	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,0	5,7	8,0
de 25 à 44 ans	53,2	62,4	58,2
de 45 à 59 ans	30,4	23,2	26,9
de 60 ans ou plus	12,3	8,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,0	28,3	28,4
couples sans enfant	6,6	4,1	2,8
familles monoparentales	22,7	17,0	16,0
couples avec enfant(s)	45,7	50,5	52,8
Familles allocataires :	443	2 233	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	23,0	27,4	22,4
2 enfants	29,8	43,5	50,3
3 enfants ou plus	47,2	29,1	27,3
Enfants à charge	1 103	4 769	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	13,7	19,5	15,1
de 3 à 5 ans	17,3	18,3	15,3
de 6 à 15 ans	52,6	48,5	53,2
de 16 à 17 ans	7,4	6,5	8,7
de 18 à 25 ans	9,0	7,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	439	1 592	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,1	61,2	53,7
location parc privé	0,2	24,8	33,7
location en collectivité	0,7	10,9	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	153	560	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,1	12,6	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	5,6	4,3	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	153	663	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	11,1	13,6	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	583	3 064	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	36,0	23,2	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,2	7,0	5,0
de 75 et plus	23,8	16,2	14,2
- dont 100%	74,1	76,9	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	10,5	9,9	10,9
couples sans enfant	0,3	0,3	0,5
familles monoparentales	13,0	7,2	4,7
couples avec enfant(s)	12,2	5,8	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Fleurs », situé dans la commune de Carrières-sous-Poissy, compte 648 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 72,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (64,4 %).

D'une part, la structure par âge de la population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune notamment par une part plus importante des allocataires de 45 ou plus (30,4 % contre 23,2 % pour les 45-59 ans, et 12,3 % contre 8,8 % pour les 60 ans ou plus) ainsi qu'une part plus faible des 25-44 ans (53,2 % contre 62,4 %). D'une autre part, la structure familiale du quartier se démarque quant à la prégnance des familles monoparentales (22,7 % dans le quartier contre 17,0 % dans la commune) et quant à la sous-représentation des couples avec enfant(s) (45,7 % contre 50,5 %).

Concernant les familles allocataires, force est de constater que, comparé à d'autres quartiers prioritaires, « Fleurs » détient la part la plus importante des familles nombreuses (47,2 %) et celle la plus faible des familles d'enfant unique (23,0 %). Par rapport à la commune, les familles de 2 enfants sont sous-re-

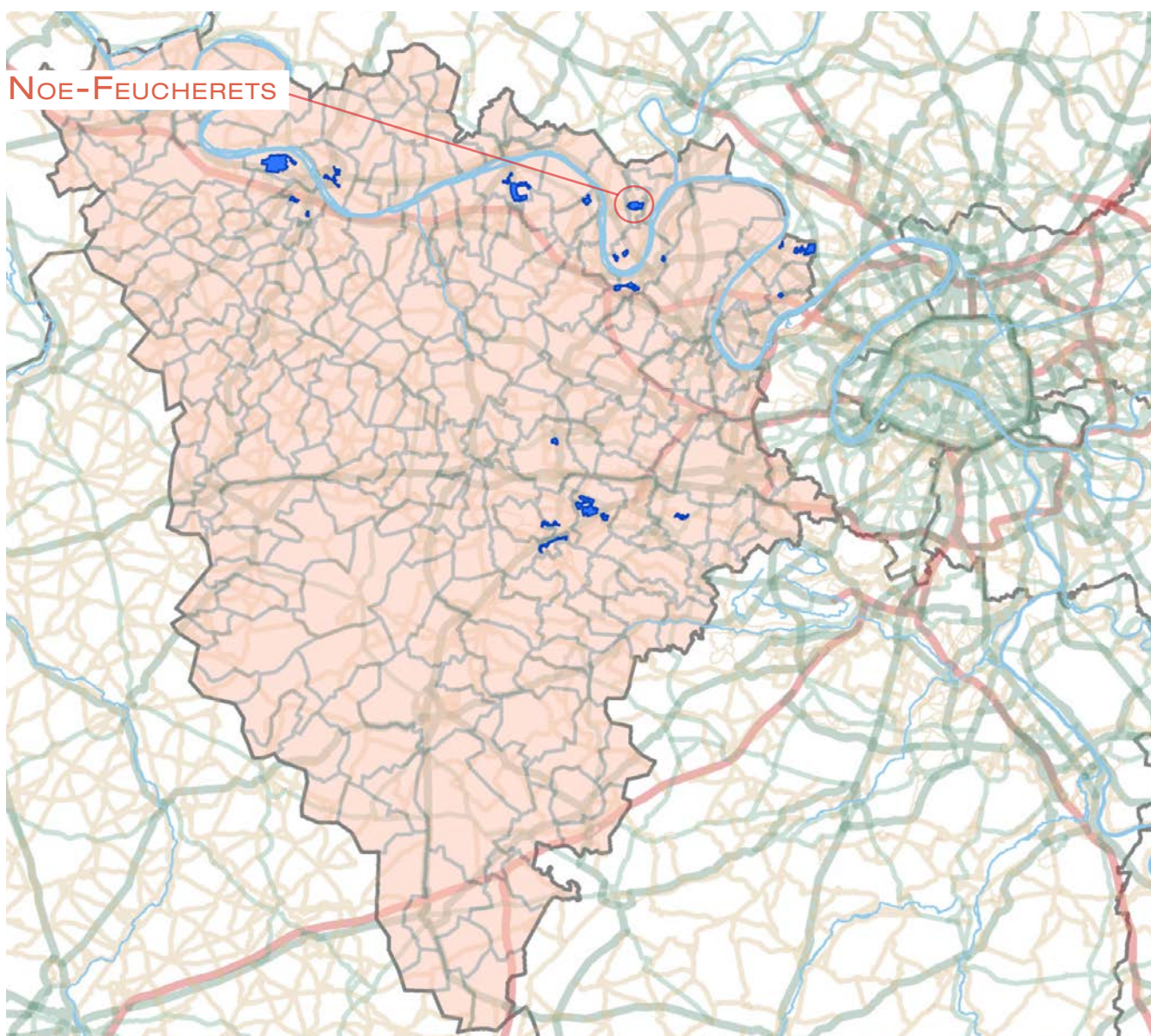
présentées (29,8 % contre 43,5 %), tandis que celles ayant 3 enfants ou plus sont surreprésentées (47,2 % contre 29,1 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier diffère peu entre les deux niveaux territoriaux, l'écart le plus significatif se situe parmi les enfants de moins de 3 ans (13,7 % contre 19,5 % dans la commune) et les 6-15 ans (52,6 % contre 48,5 %). La part des 6-15 ans du quartier est la plus importante par rapport aux autres quartiers prioritaires du département.

En se focalisant sur les prestations perçues, la part des bénéficiaires dans le quartier est plus importante pour tout type de prestations, mais l'écart est variable selon le type de prestation perçue. En matière d'aide au logement, 67,7 % des allocataires du quartier en sont bénéficiaires, contre 48,1 % dans la commune, soit 19,6 points d'écart. Concernant les autres prestations, l'écart entre les deux niveaux demeure plus modéré : 23,6 % contre 16,9 % pour les minima sociaux et 23,6 % contre 20,0 % pour la prime d'activité. La majorité des bénéficiaires d'aide au logement habitent dans le parc social. Dans le champ des revenus, 36,0 % des allocataires du quartier sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,2 % dans la commune), dont 13,0 % des familles monoparentales, 12,2 % des couples avec enfant(s) et 10,5 % des allocataires isolés. ■

QP078011

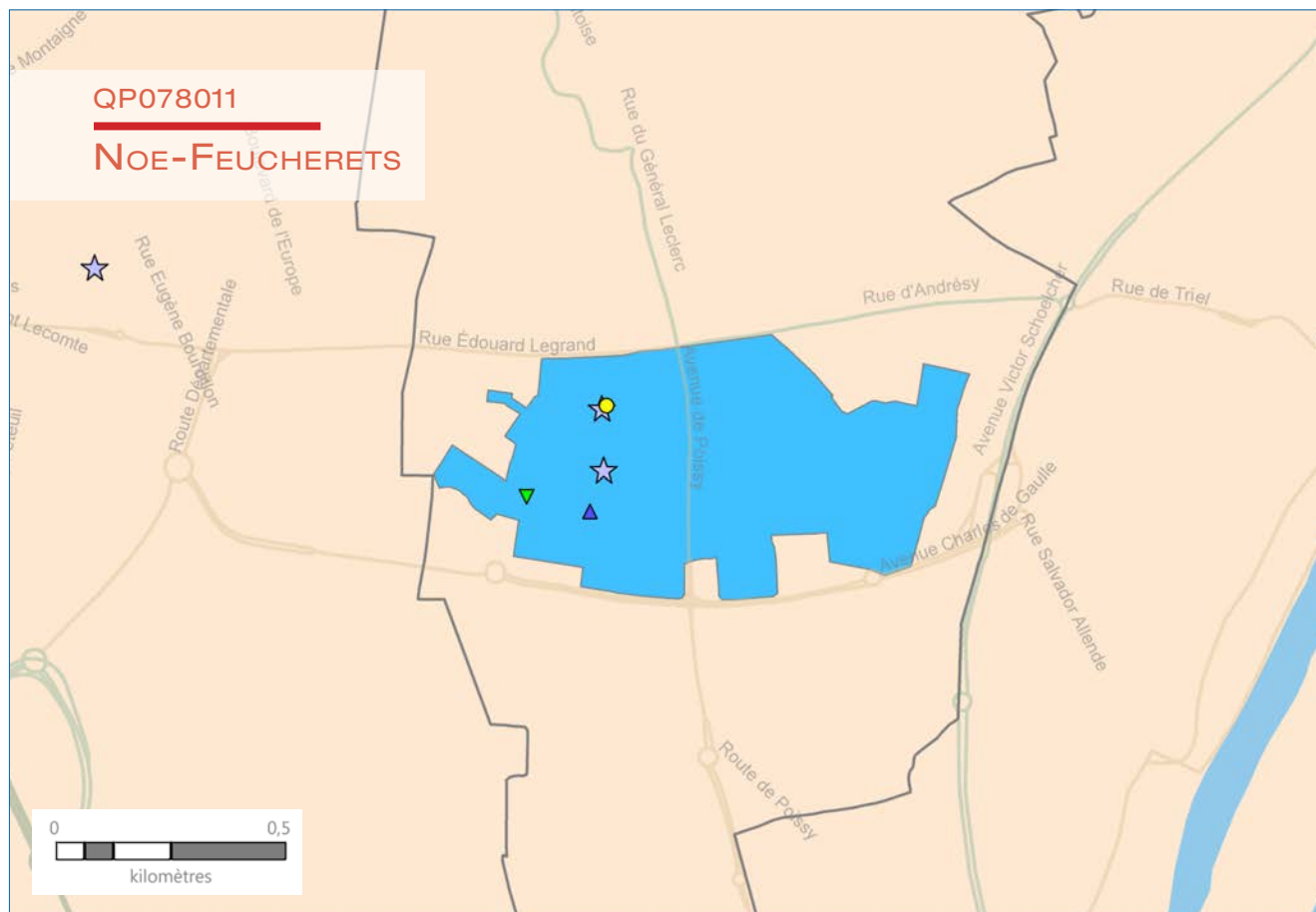
NOE-FEUCHERETS

COMMUNE : CHANTELOUP-LES-VIGNES



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

-
-
-
-
-

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078011	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	5 723	10 204	1 421 670
Allocataires	1 419	2 099	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	74,2	63,9	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,7	5,6	8,0
de 25 à 44 ans	53,6	58,0	58,2
de 45 à 59 ans	24,0	23,6	26,9
de 60 ans ou plus	17,7	12,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	30,0	26,5	28,4
couples sans enfant	7,8	6,2	2,8
familles monoparentales	20,5	18,6	16,0
couples avec enfant(s)	41,7	48,7	52,8
Familles allocataires :	883	1 413	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,1	26,4	22,4
2 enfants	31,1	37,3	50,3
3 enfants ou plus	40,8	36,3	27,3
Enfants à charge	2 123	3 270	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,8	17,0	15,1
de 3 à 5 ans	16,2	16,4	15,3
de 6 à 15 ans	49,2	49,3	53,2
de 16 à 17 ans	8,2	8,6	8,7
de 18 à 25 ans	9,7	8,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	931	1 076	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	93,8	81,2	53,7
location parc privé	4,8	13,8	33,7
location en collectivité	0,9	0,7	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	374	468	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,8	15,7	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,5	6,6	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	335	448	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	12,5	15,4	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	1 233	1 898	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,4	28,8	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,1	9,0	5,0
de 75 et plus	23,4	19,8	14,2
- dont 100%	75,0	73,1	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,8	11,1	10,9
couples sans enfant	1,1	1,0	0,5
familles monoparentales	11,4	8,6	4,7
couples avec enfant(s)	10,1	8,0	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Noe-Feucherets », situé dans la commune de Chanteloup-les-Vignes, compte 1 419 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 74,2 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (63,9 %).

La population allocataire du quartier est légèrement plus âgée que celle de la commune, avec une part plus importante des 60 ans ou plus (17,7 % contre 12,8 %) ainsi qu'une part plus faible des 25-44 ans (53,6 % contre 58,0 %). De plus, sa structure familiale marque une légère différence notamment par une part plus faible des couples avec enfant(s) (41,7 % contre 48,7 %).

Le quartier compte 883 familles allocataires, soit 62,2 % de la population allocataire (contre 67,3 % dans la commune). La part des familles de 2 enfants demeure plus faible dans ce quartier (31,1 % contre 37,3 %), tandis que la part des familles nombreuses est légèrement plus

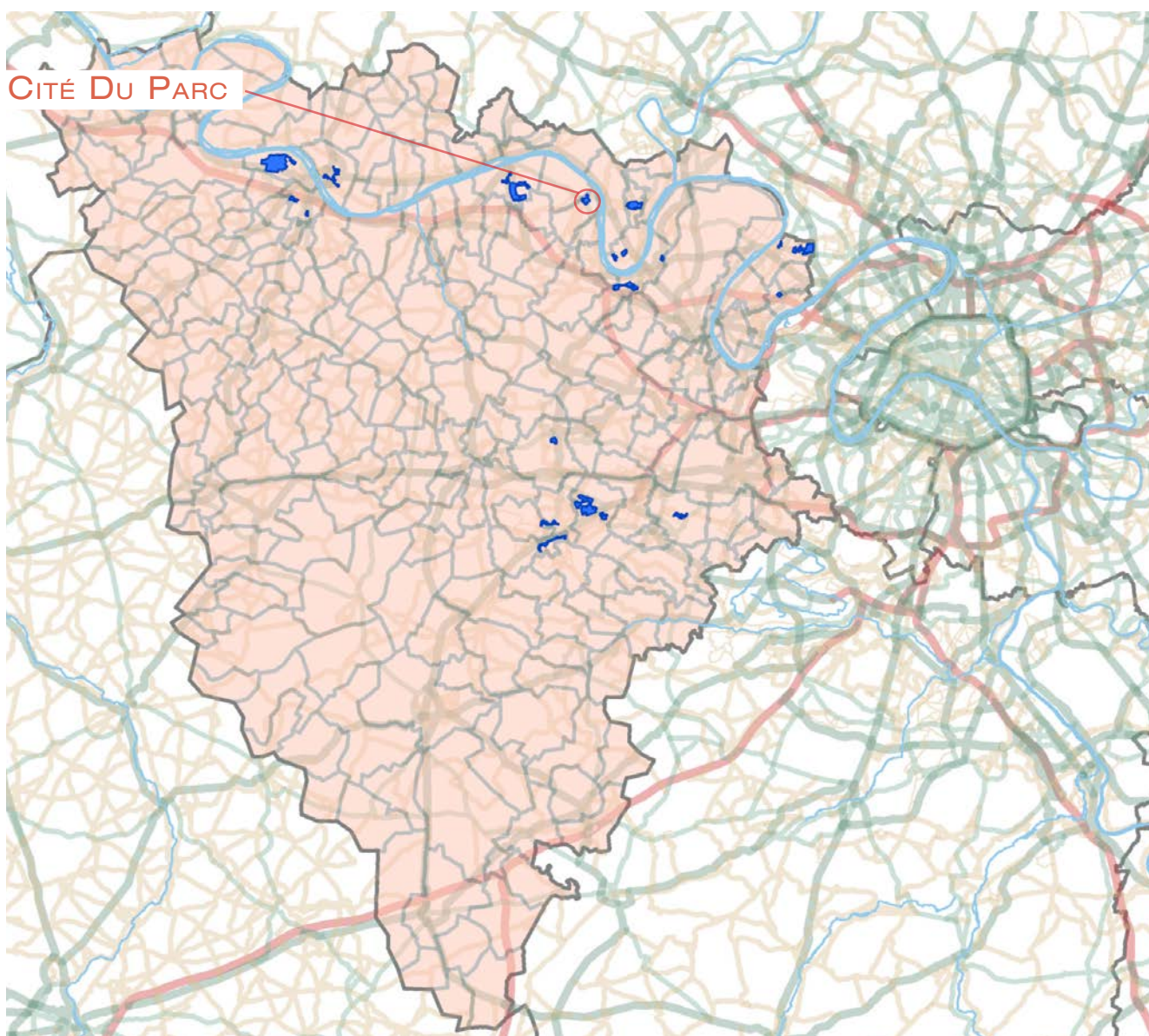
importante (40,8 % contre 36,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge demeure quasi-identique entre les deux niveaux territoriaux.

La part des bénéficiaires d'une aide au logement est plus élevée dans le quartier que dans la commune (65,6 % contre 51,3 %). Les résultats du quartier concernant d'autres prestations sont également plus élevés, mais dans une moindre ampleur : 26,4 % contre 22,3 % dans la commune en matière de minima sociaux, 23,6 % contre 21,3 % pour la prime d'activité. Il est à remarquer que la part des jeunes de 18-24 ans bénéficiaires de la prime d'activité (12,5 %) est la plus élevée par rapport aux autres quartiers prioritaires du département. Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, « Noe-Feucherets » détient une dépendance des prestations à 50 % ou plus supérieure à la moyenne communale (35,4 % contre 28,8 %), dont 12,8 % sont des allocataires isolés, 11,4 % des familles monoparentales et 10,1 % des couples avec enfant(s). ■

QP078012

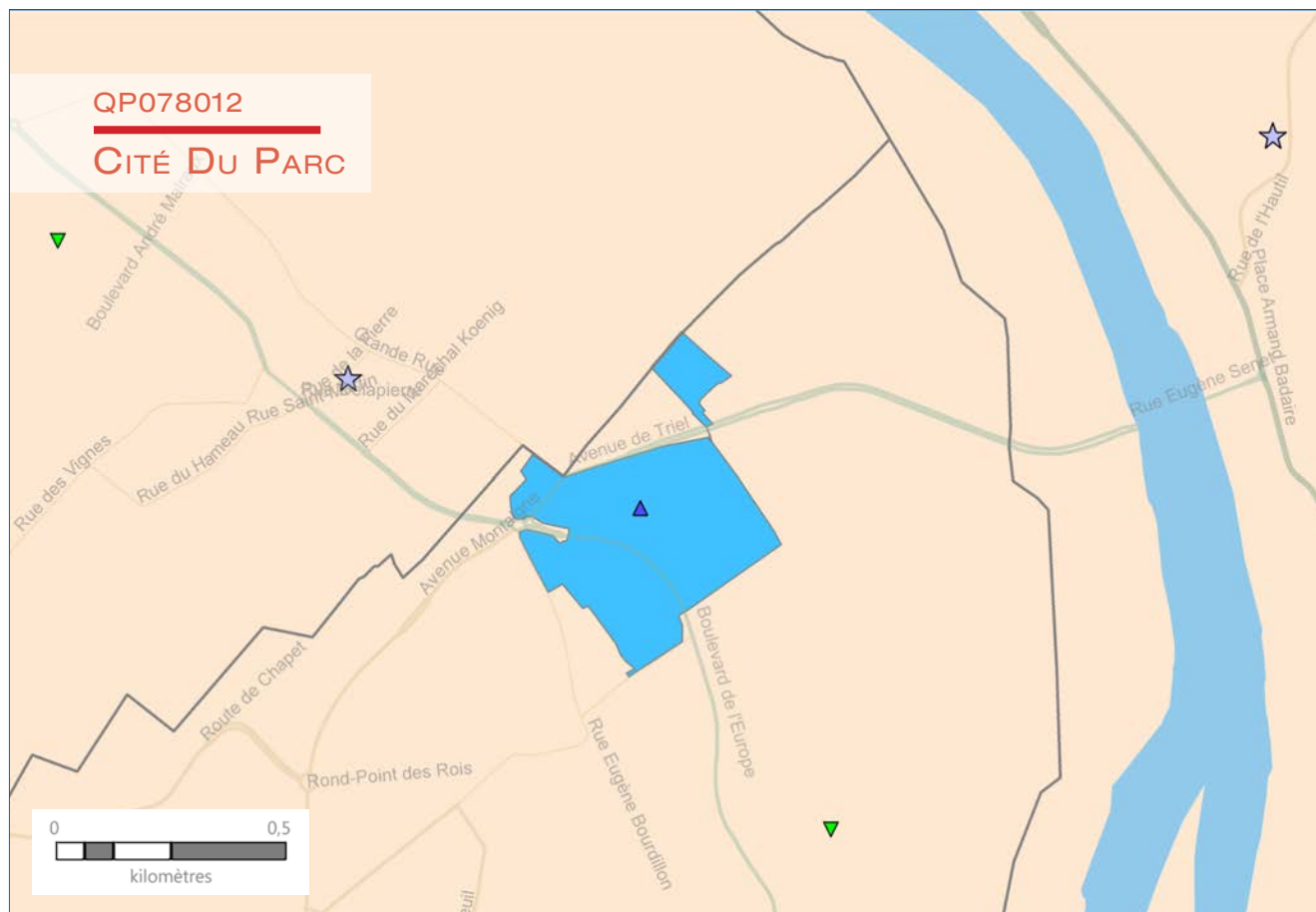
CITÉ DU PARC

COMMUNE : VERNOUILLET



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078012	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 472	9 912	1 421 670
Allocataires	598	1 607	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	62,9	51,7	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,5	4,4	8,0
de 25 à 44 ans	54,8	58,6	58,2
de 45 à 59 ans	26,3	28,4	26,9
de 60 ans ou plus	15,4	8,5	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,6	24,0	28,4
couples sans enfant	6,4	3,0	2,8
familles monoparentales	22,4	15,8	16,0
couples avec enfant(s)	35,6	57,2	52,8
Familles allocataires :	347	1 173	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	36,9	21,4	22,4
2 enfants	32,6	49,8	50,3
3 enfants ou plus	30,5	28,8	27,3
Enfants à charge	705	2 542	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,6	13,3	15,1
de 3 à 5 ans	16,7	16,3	15,3
de 6 à 15 ans	47,7	54,0	53,2
de 16 à 17 ans	8,1	8,3	8,7
de 18 à 25 ans	8,9	8,2	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	408	548	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	92,2	77,6	53,7
location parc privé	6,9	14,8	33,7
location en collectivité	0,2	3,3	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	148	286	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,7	12,8	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,0	5,0	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	147	238	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,1	13,9	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	523	1 496	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,4	21,3	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,1	5,3	5,0
de 75 et plus	23,3	16,0	14,2
- dont 100%	76,2	79,1	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,7	10,3	10,9
couples sans enfant	0,8	0,4	0,5
familles monoparentales	12,4	6,4	4,7
couples avec enfant(s)	5,5	4,1	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cité Du Parc », situé dans la commune de Vernouillet, compte 598 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 62,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (51,7 %) mais plus faible que le taux médian des 22 quartiers prioritaires des Yvelines (72,5 %).

La population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (15,4 % contre 8,5 %) ainsi qu'une légère sous-représentation des 25-44 ans (54,8 % contre 58,6 %). Les allocataires isolés et les couples avec enfant(s) sont prédominants dans le quartier. C'est aussi parmi eux que se situe l'écart le plus significatif concernant la structure familiale des deux niveaux : 35,6 % contre 24,0 % pour les allocataires isolés, 35,6 % contre 57,2 % pour les couples avec enfant(s).

La part des familles allocataires demeure très faible dans le quartier comparée à celle de la commune (58,0 % contre 73,0 %). Par contre, la répartition des familles du quartier en fonction du nombre d'enfants est relativement homogène, tandis qu'il existe une forte prédominance des familles de 2 enfants (49,8 %)

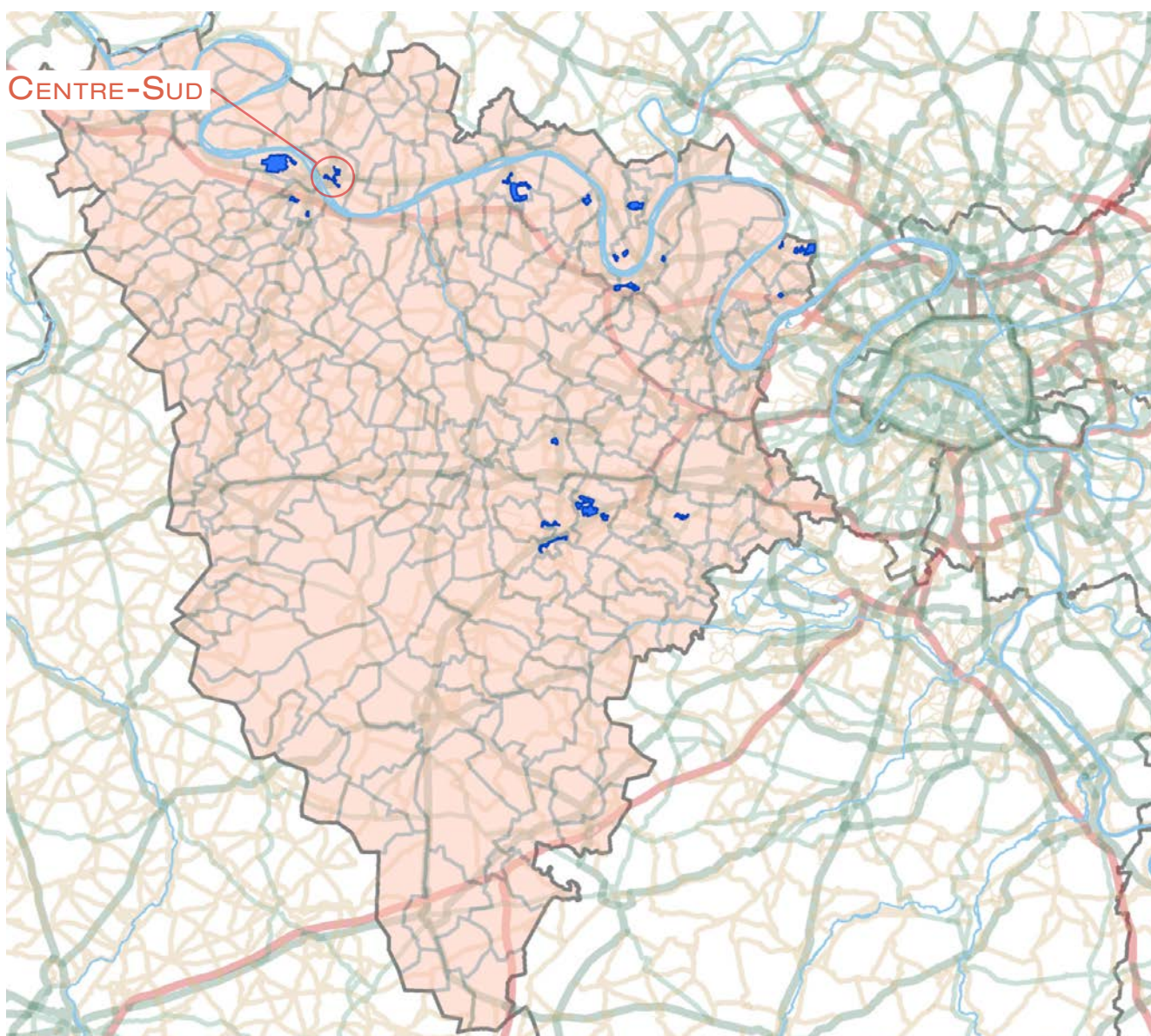
dans la commune. Il est à noter que, parmi tous les quartiers prioritaires, « Cité Du Parc » détient la part la plus faible des familles nombreuses mais celle la plus importante des familles d'enfant unique. La répartition selon l'âge des enfants à charge marque une différence avec le niveau communal par une surreprésentation des moins de 3 ans (18,6 % contre 13,3 %) ainsi qu'une sous-représentation des 6-15 ans (47,7 % contre 54,0 %).

La part des bénéficiaires d'une aide au logement est nettement supérieure dans le quartier par rapport à la moyenne communale (68,2 % contre 34,1 %), avec la quasi-totalité des bénéficiaires résidant dans le parc social. Par contre, cet écart devient plus modéré en examinant d'autres prestations : 24,7 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires de minima sociaux contre 17,8 % dans la commune, 24,6 % contre 14,8 % en matière de prime d'activité. Enfin, parmi les 523 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 34,4 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 21,3 % dans la commune), dont 15,7 % sont des allocataires isolés et 12,4 % des familles monoparentales. Force est de constater que la part des couples sans enfant dépendants des prestations du quartier (1,5 %) est la plus importante parmi tous les quartiers prioritaires du département. ■

QP078013

CENTRE-SUD

COMMUNE : LIMAY



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

-
-
-
-
-
-

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078013	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	3 503	16 144	1 421 670
Allocataires	1 065	3 695	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	87,4	69,1	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,1	6,0	8,0
de 25 à 44 ans	53,1	59,1	58,2
de 45 à 59 ans	29,3	26,4	26,9
de 60 ans ou plus	14,6	8,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,7	31,2	28,4
couples sans enfant	5,3	4,0	2,8
familles monoparentales	19,3	17,3	16,0
couples avec enfant(s)	39,7	47,5	52,8
Familles allocataires :	629	2 396	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	26,2	24,3	22,4
2 enfants	32,1	38,6	50,3
3 enfants ou plus	41,7	37,0	27,3
Enfants à charge	1 518	5 558	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,2	16,8	15,1
de 3 à 5 ans	16,7	16,3	15,3
de 6 à 15 ans	48,4	50,6	53,2
de 16 à 17 ans	7,8	7,8	8,7
de 18 à 25 ans	7,9	8,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	804	1 858	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	79,7	62,7	53,7
location parc privé	3,0	16,0	33,7
location en collectivité	16,8	12,5	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	297	942	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,0	16,7	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	5,9	8,8	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	282	788	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,7	15,1	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	940	3 468	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	38,6	30,7	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,1	7,5	5,0
de 75 et plus	26,5	23,2	14,2
- dont 100%	77,5	80,5	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	16,5	15,1	10,9
couples sans enfant	1,5	0,9	0,5
familles monoparentales	11,7	8,2	4,7
couples avec enfant(s)	8,9	6,5	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Centre-Sud », situé dans la commune de Limay, compte 1 065 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 87,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (69,1 %) et aussi le taux le plus fort parmi tous les quartiers prioritaires des Yvelines.

La population allocataire du quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée notamment par une surreprésentation des 60 ans ou plus (14,6 % contre 8,6 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (53,1 % contre 59,1 %). Sa structure familiale marque une différence avec une part plus importante des allocataires isolés (35,7 % contre 31,2 %) et une part plus faible des couples avec enfant(s) (39,7 % contre 47,5 %).

La part des familles allocataires est inférieure à celle de la commune (59,1 % contre 64,8 %). Les familles

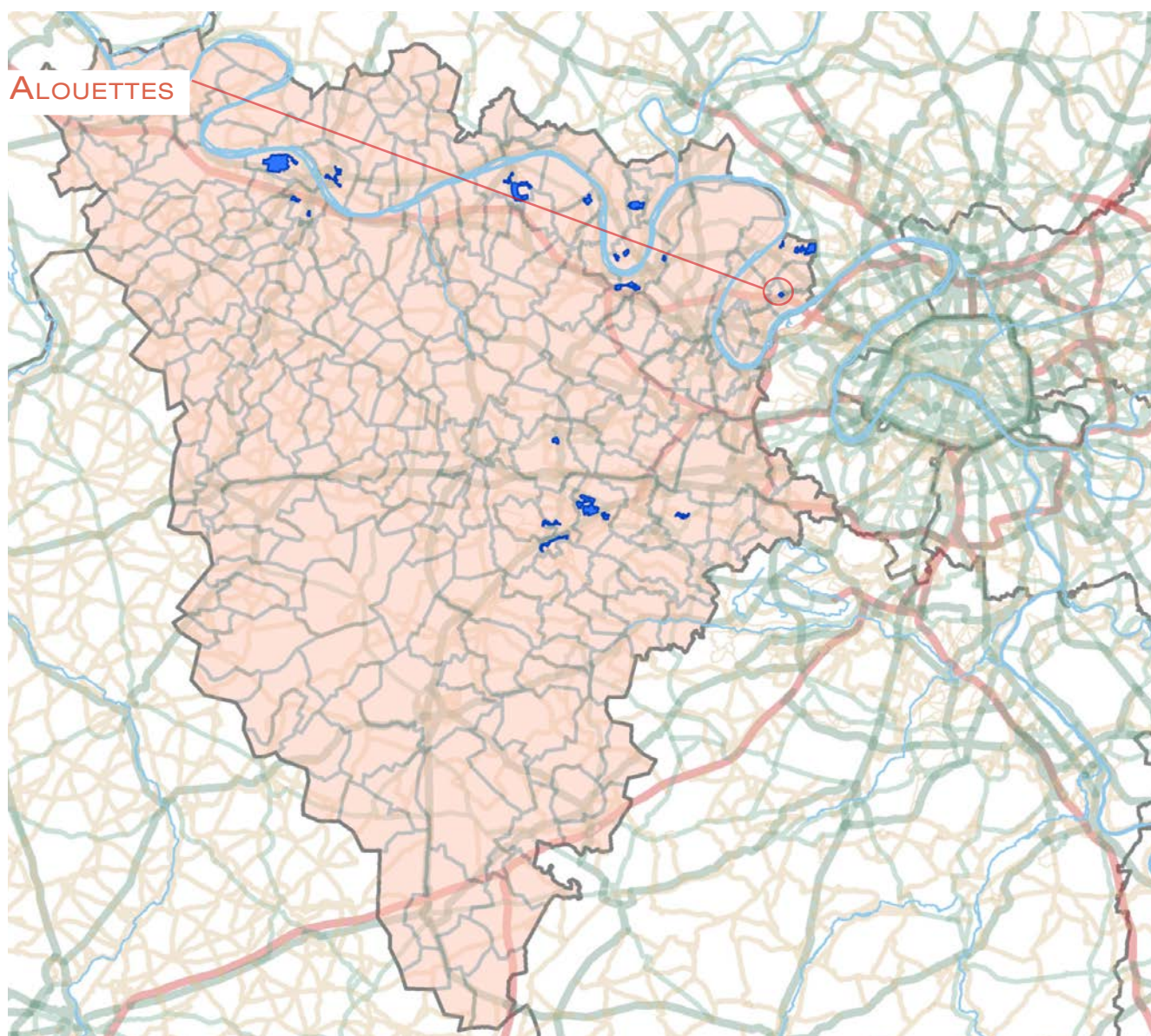
nombreuses sont prédominantes dans ce quartier (41,7 %), tandis que dans la commune, cette prédominance se trouve au niveau des familles de 2 enfants (38,6 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier se distingue peu de celle de la commune, avec l'écart le plus significatif se situant au niveau des enfants de moins de 3 ans (19,2 % contre 16,8 % dans la commune) et de ceux de 6-15 ans (48,4 % contre 50,6 %).

Le quartier compte 804 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 75,5 % des allocataires, un résultat assez élevé par rapport à celui communal (50,3 %). Les données relatives aux autres prestations montrent aussi une prépondérance du quartier sur la commune, mais dans une moindre mesure : 27,9 % contre 25,5 % en matière de minima sociaux et 26,5 % contre 21,3 % de la prime d'activité. Enfin, parmi les 940 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 38,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 30,7 % dans la commune), avec une majorité des allocataires isolés (16,5 %) et des familles monoparentales (11,7 %). ■

QP078014

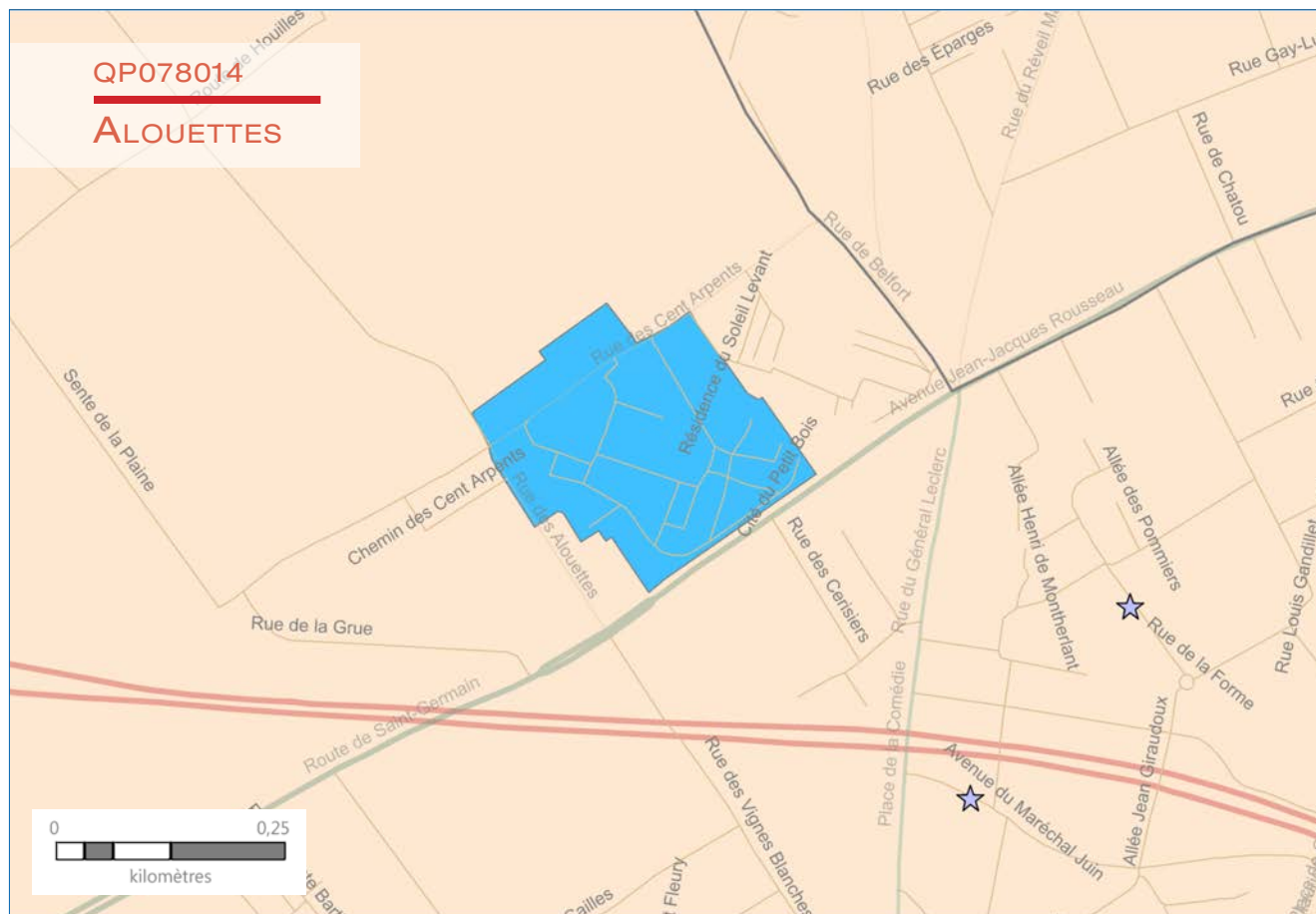
ALOUETTES

COMMUNE : CARRIÈRES-SUR-SEINE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078014	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 906	15 252	1 421 670
Allocataires	361	2 200	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	59,0	47,1	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,8	5,8	8,0
de 25 à 44 ans	54,3	58,8	58,2
de 45 à 59 ans	28,5	30,5	26,9
de 60 ans ou plus	14,4	4,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	28,5	21,9	28,4
couples sans enfant	5,0	2,6	2,8
familles monoparentales	23,3	14,4	16,0
couples avec enfant(s)	43,2	61,1	52,8
Familles allocataires :	240	1 661	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	24,6	17,2	22,4
2 enfants	30,8	56,7	50,3
3 enfants ou plus	44,6	26,1	27,3
Enfants à charge	590	3 591	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	13,7	12,2	15,1
de 3 à 5 ans	14,7	14,3	15,3
de 6 à 15 ans	52,4	56,4	53,2
de 16 à 17 ans	10,2	9,1	8,7
de 18 à 25 ans	9,0	8,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	227	620	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	100,0	48,9	53,7
location parc privé	0,0	43,1	33,7
location en collectivité	0,0	5,8	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	80	294	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,8	8,1	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,4	5,3	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	81	252	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,6	15,5	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	326	2 077	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	30,4	16,0	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,6	3,7	5,0
de 75 et plus	21,8	12,3	14,2
- dont 100%	81,7	81,6	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	11,3	9,4	10,9
couples sans enfant	0,9	0,6	0,5
familles monoparentales	12,3	4,0	4,7
couples avec enfant(s)	5,8	2,0	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Alouettes », situé dans la commune de Carrières-sur-Seine, compte 361 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 59,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (47,1 %) mais plus faible par rapport au taux médian des 22 quartiers prioritaires (72,5 %) des Yvelines.

En matière de structure par âge de la population allocataire, la différence la plus marquante entre le quartier et la commune se trouve parmi les allocataires de 60 ans ou plus : 14,4 % dans le quartier contre 4,9 % dans la commune, soit 9,5 points d'écart. Concernant la structure familiale des allocataires, le quartier se distingue de la commune par une forte sous-représentation des couples avec enfant(s) (43,2 % contre 61,1 %), tandis que la part des familles monoparentales et celle des allocataires isolés sont surreprésentées (respectivement 23,3 % contre 14,4 % et 28,5 % contre 21,9 %).

La part des familles allocataires demeure plus faible dans le quartier que dans la commune (66,5 % contre 75,5 %). De plus, les familles de 2 enfants sont sous-représentées dans ce quartier (30,8 % contre 56,7 %),

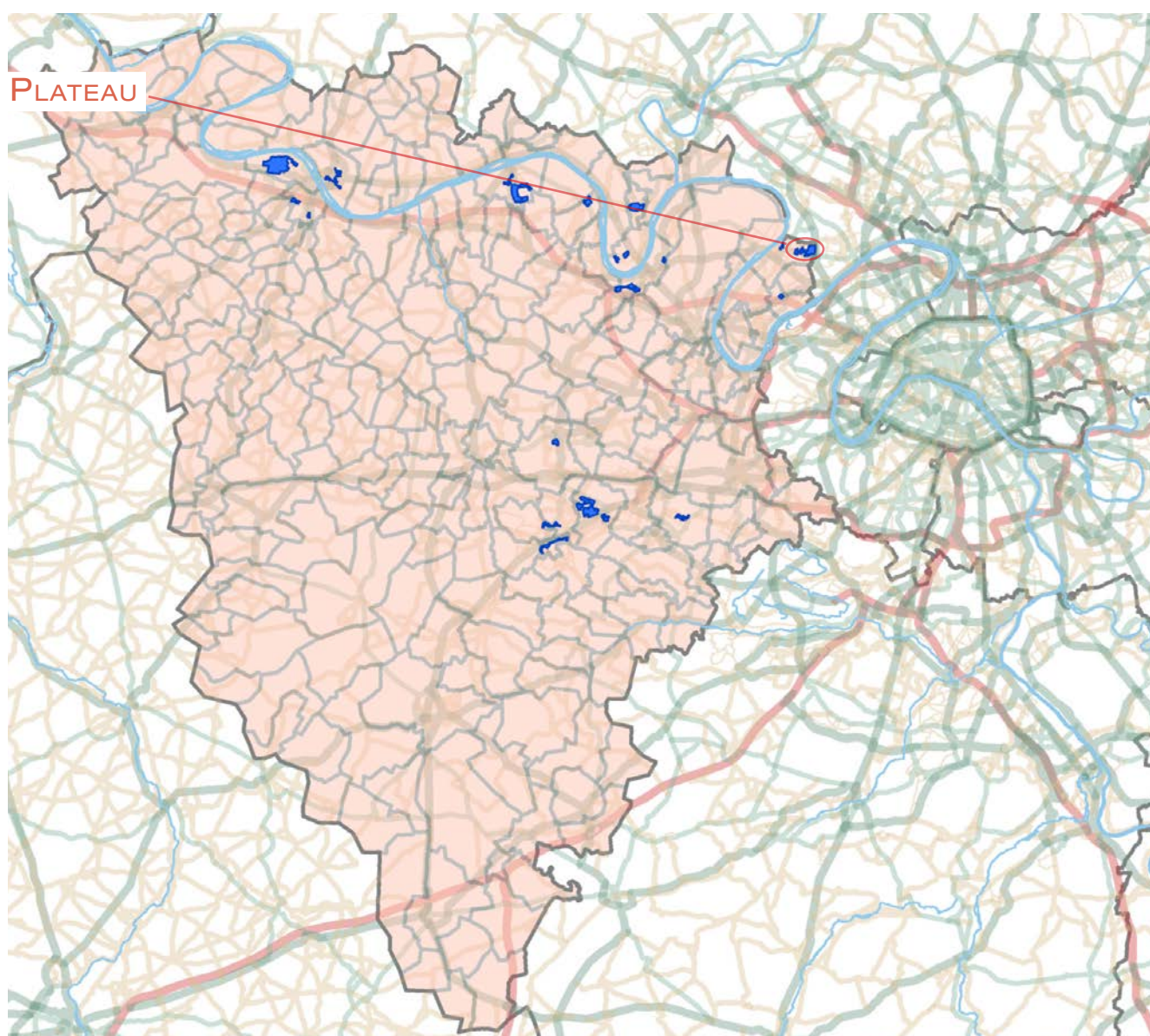
tandis que les familles nombreuses sont surreprésentées (44,6 % contre 26,1 %). La structure par âge des enfants à charge diffère de celle communale surtout concernant le taux des enfants de 6-15 ans (52,4 % contre 56,4 %). Parmi tous les territoires prioritaires du département, le quartier « Alouettes » détient la part la plus importante des 16-17 ans à charge (10,2 %) et celle la plus faible des enfants de moins de 3 ans (13,7 %).

S'agissant des prestations perçues, les résultats du quartier sont tous plus élevés que ceux de la commune : 62,9 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 28,2 % dans la commune ; 22,2 % contre 13,4 % en matière de minima sociaux ; 22,4 % contre 11,5 % des bénéficiaires de la prime d'activité. La totalité des bénéficiaires d'aide au logement habite dans le parc social (contre 48,9 % dans la commune). Enfin, le niveau de dépendance des prestations à 50 % ou plus est très élevé dans le quartier par rapport à la moyenne communale (30,4 % contre 16,0 %), c'est d'ailleurs le niveau le plus élevé parmi tous les quartiers prioritaires du département. La majorité des dépendants des prestations est représentée par les familles monoparentales (12,3 %) et les allocataires isolés (11,3 %). ■

QP078015

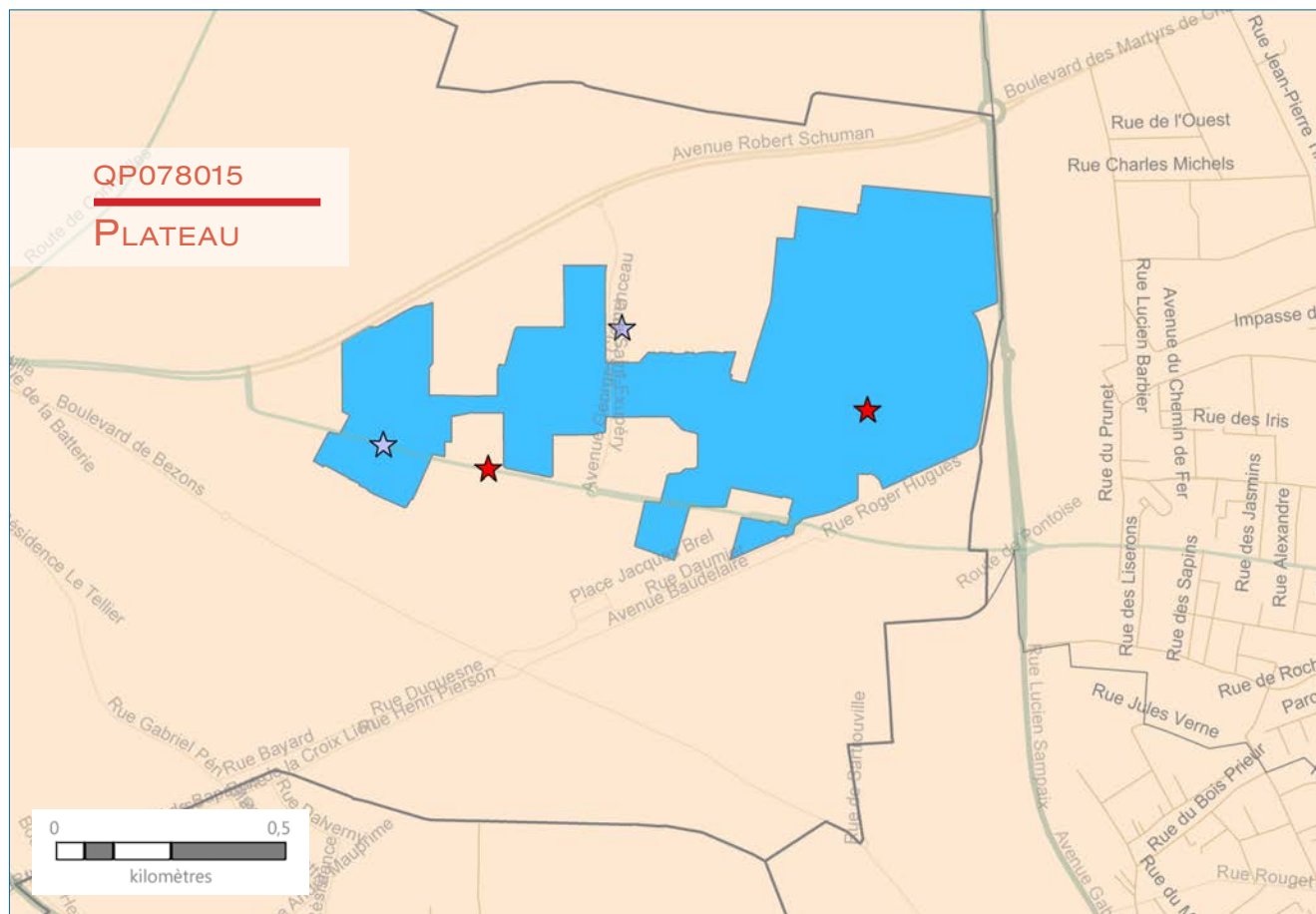
PLATEAU

COMMUNE : SARTROUVILLE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier principal	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier secondaire	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier tertiaire	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier local	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier de proximité	
★ Crèche collective		— Réseau routier de proximité	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078015	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	8 697	51 747	1 421 670
Allocataires	2 124	9 513	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	71,0	53,8	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,2	5,7	8,0
de 25 à 44 ans	49,1	58,3	58,2
de 45 à 59 ans	33,4	27,2	26,9
de 60 ans ou plus	13,3	8,7	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	33,2	30,2	28,4
couples sans enfant	5,4	3,6	2,8
familles monoparentales	20,5	16,0	16,0
couples avec enfant(s)	40,9	50,2	52,8
Familles allocataires :	1 304	6 297	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	25,1	26,2	22,4
2 enfants	35,0	47,7	50,3
3 enfants ou plus	40,0	26,2	27,3
Enfants à charge	3 051	13 222	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,3	17,6	15,1
de 3 à 5 ans	15,0	16,5	15,3
de 6 à 15 ans	51,1	50,1	53,2
de 16 à 17 ans	8,4	7,8	8,7
de 18 à 25 ans	11,2	7,9	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	1 288	3 936	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	92,5	62,8	53,7
location parc privé	5,1	24,7	33,7
location en collectivité	0,1	8,6	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	582	1 810	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,5	12,3	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,9	6,7	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	522	1 812	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,2	13,9	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	1 934	8 836	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	36,3	23,7	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,3	6,3	5,0
de 75 et plus	26,0	17,4	14,2
- dont 100%	78,1	78,4	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,9	13,0	10,9
couples sans enfant	0,7	0,5	0,5
familles monoparentales	9,6	5,6	4,7
couples avec enfant(s)	10,1	4,6	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Plateau », situé dans la commune de Sartrouville, compte 2 124 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 71,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (53,8 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle de la commune notamment par une part plus importante des allocataires de 45-59 ans (33,4 % contre 27,2 %) et des 60 ans ou plus (13,3 % contre 8,7 %) ainsi qu'une part plus faible des 25-44 ans (49,1 % contre 58,3 %). Comparée à la commune, la structure familiale du quartier est marquée par une sous-représentation des couples avec enfant(s) (40,9 % contre 50,2 %), tandis que les familles monoparentales sont légèrement sur-représentées (20,5 % contre 16,0 %).

Le quartier compte 1 304 familles allocataires, soit 61,4 % des allocataires (contre 66,2 % dans la commune). Les familles nombreuses sont prédominantes (40,0 %) dans le quartier, tandis que dans la commune, cette prédominance se trouve parmi celles ayant 2 enfants (47,7 %). Concernant les en-

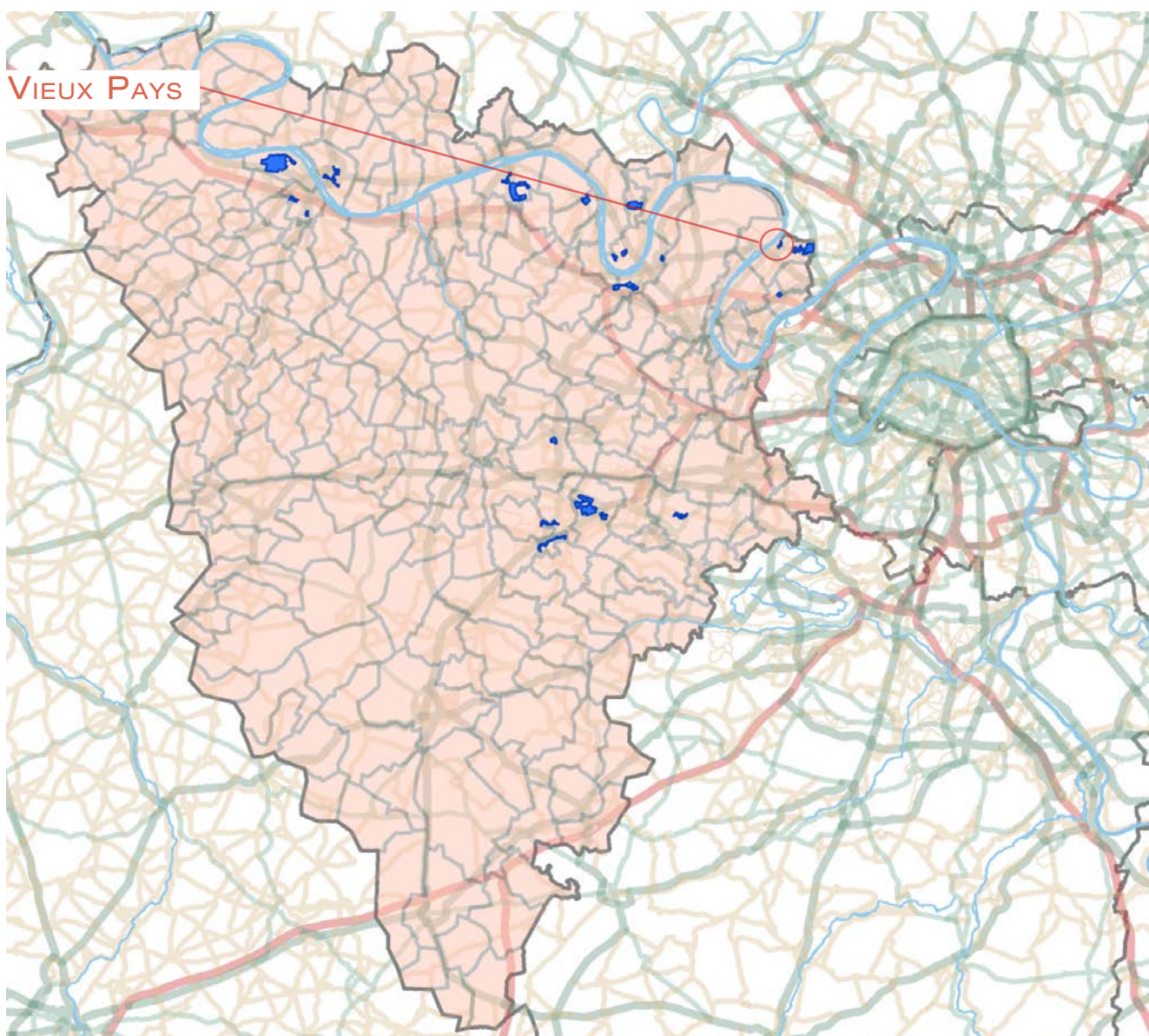
fants à charge, leur répartition selon l'âge marque des points de divergence entre les deux niveaux territoriaux dans la part des enfants de moins de 3 ans (14,3 % contre 17,6 % dans la commune) et des 18-25 ans à charge (11,2 % contre 7,9 %). Il est à noter que la part des 18-25 ans à charge du quartier est la plus importante parmi tous les quartiers prioritaires du département.

Parmi les 2 124 allocataires du quartier, 60,6 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (dont 92,5 % dans le parc social), 27,4 % de minima sociaux (dont 18,5 % du Rsa) et 24,6 % de la prime d'activité. Ces résultats liés aux prestations sont tous supérieurs à ceux de la commune où la part des bénéficiaires est respectivement de 41,4 % pour l'aide au logement et 19,0 % pour les minima sociaux et la prime d'activité. Les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus, avec 36,3 % des allocataires dans le champ des revenus du quartier, contre 23,7 % dans la commune. La majorité de ces allocataires est représentée par les allocataires isolés (15,9 % dans le quartier contre 13,0 % dans la commune). ■

QP078016

VIEUX PAYS

COMMUNE : SARTROUVILLE



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier — Réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078016	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	710	51 747	1 421 670
Allocataires	143	9 513	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	56,9	53,8	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,1	5,7	8,0
de 25 à 44 ans	51,0	58,3	58,2
de 45 à 59 ans	34,3	27,2	26,9
de 60 ans ou plus	12,6	8,7	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	31,5	30,2	28,4
couples sans enfant	4,9	3,6	2,8
familles monoparentales	21,7	16,0	16,0
couples avec enfant(s)	42,0	50,2	52,8
Familles allocataires :	91	6 297	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	33,0	26,2	22,4
2 enfants	34,1	47,7	50,3
3 enfants ou plus	33,0	26,2	27,3
Enfants à charge	194	13 222	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,6	17,6	15,1
de 3 à 5 ans	13,4	16,5	15,3
de 6 à 15 ans	49,0	50,1	53,2
de 16 à 17 ans	9,3	7,8	8,7
de 18 à 25 ans	9,8	7,9	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	73	3 936	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	16,4	62,8	53,7
location parc privé	80,8	24,7	33,7
location en collectivité	2,7	8,6	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	38	1 810	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,8	12,3	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,8	6,7	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	31	1 812	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,5	13,9	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	129	8 836	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,3	23,7	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,1	6,3	5,0
de 75 et plus	23,3	17,4	14,2
- dont 100%	86,7	78,4	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,6	13,0	10,9
couples sans enfant	0,8	0,5	0,5
familles monoparentales	9,3	5,6	4,7
couples avec enfant(s)	4,7	4,6	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Vieux Pays », situé dans la commune de Sartrouville, compte 143 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 56,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture légèrement plus élevé que celui de la commune (53,8 %). Force est de constater que le nombre d'allocataires, ainsi que le taux de couverture de prestations du quartier, est le plus faible parmi tous les quartiers prioritaires des Yvelines.

Le quartier se caractérise par une population allocataire relativement plus âgée que celle de la commune, avec notamment une part plus importante des 45-59 ans (34,3 % contre 27,2 %) ainsi qu'une part plus faible des 25-44 ans (51,0 % contre 58,3 %). La part des jeunes de moins de 25 ans dans le quartier est la plus faible par rapport aux autres quartiers prioritaires. S'agissant de la structure familiale des allocataires, les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (42,0 % contre 50,2 %), tandis que les familles monoparentales sont surreprésentées (21,7 % contre 16,0 %).

Ce quartier compte 91 familles allocataires (soit 63,6 % des allocataires, contre 66,2 % dans la commune), réparties de manière assez homogène, tandis que dans

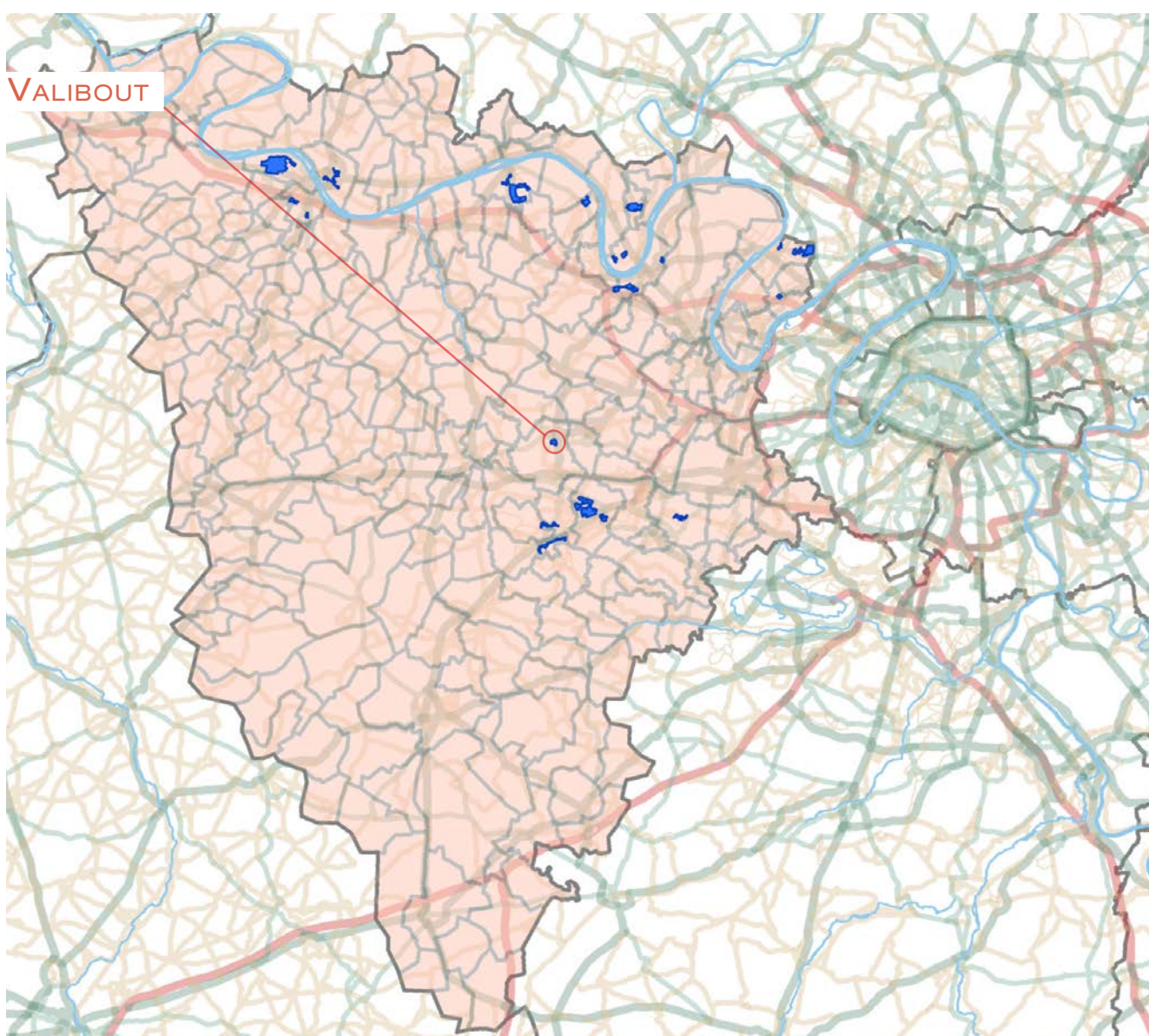
la commune, les familles de 2 enfants sont prédominantes (47,7 %). Comparé à d'autres quartiers prioritaires, « Vieux Pays » détient la part la plus faible des enfants de 3-5 ans (13,4 %).

Concernant l'aide au logement, la part des bénéficiaires dans le quartier est la plus faible parmi tous les quartiers prioritaires (51,0 % contre 41,4 % dans la commune). Parmi eux, 80,8 % habitent dans le parc privé et 16,4 % dans le parc social (résultat le plus faible pour la location dans le parc social mais le plus élevé concernant la location dans le parc privé comparé aux autres quartiers prioritaires). La part des bénéficiaires de minima sociaux est de 26,6 % dans le quartier (contre 19,0 % dans la commune), dont 9,8 % des bénéficiaires percevant l'Aah (le plus élevé parmi les quartiers). L'écart entre les deux niveaux territoriaux en matière de bénéficiaires de la prime d'activité est beaucoup plus modéré : 21,7 % contre 19,0 % dans la commune. Enfin, parmi les 129 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 33,3 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,7 % dans la commune), avec une majorité d'allocataires isolés (18,6 %). La part des couples avec enfant(s) dépendants des prestations demeure la plus faible (4,7 %) comparée à d'autres quartiers. ■

QP078017

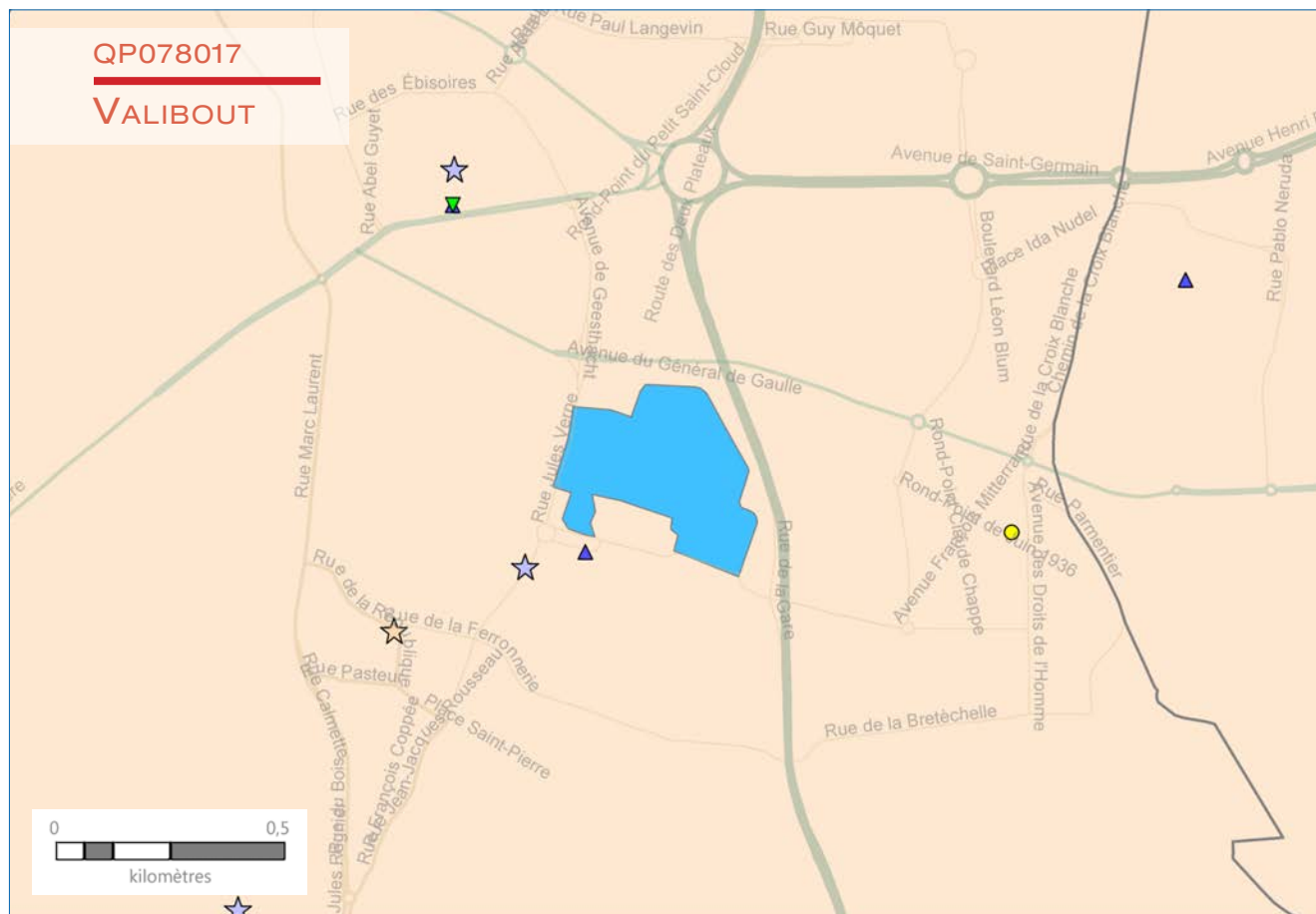
VALIBOUT

COMMUNE : PLAISIR



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau routier — — — — — — 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078017	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	3 279	31 753	1 421 670
Allocataires	797	5 493	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	72,9	52,3	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,4	5,2	8,0
de 25 à 44 ans	44,3	57,6	58,2
de 45 à 59 ans	35,9	27,1	26,9
de 60 ans ou plus	16,4	10,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	30,6	28,3	28,4
couples sans enfant	6,5	3,0	2,8
familles monoparentales	23,7	16,5	16,0
couples avec enfant(s)	39,1	52,2	52,8
Familles allocataires :	501	3 771	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,1	22,8	22,4
2 enfants	29,7	50,2	50,3
3 enfants ou plus	42,1	27,0	27,3
Enfants à charge	1 218	8 056	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,4	16,1	15,1
de 3 à 5 ans	15,1	16,1	15,3
de 6 à 15 ans	49,8	51,8	53,2
de 16 à 17 ans	10,0	8,1	8,7
de 18 à 25 ans	10,8	8,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	515	2 152	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,2	61,9	53,7
location parc privé	0,6	17,9	33,7
location en collectivité	0,2	16,3	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	201	1 036	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,6	10,1	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,7	8,8	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	194	917	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,2	16,7	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	708	5 065	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,6	22,5	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,7	5,4	5,0
de 75 et plus	23,9	17,1	14,2
- dont 100%	74,0	77,0	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,3	12,4	10,9
couples sans enfant	1,0	0,5	0,5
familles monoparentales	12,3	6,1	4,7
couples avec enfant(s)	8,1	3,5	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Valibout », situé dans la commune de Plaisir, compte 797 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 72,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture très élevé par rapport à celui de la commune (52,3 %).

La population allocataire du quartier se démarque de celle de la commune, par une sous-représentation des 25-44 ans (44,3 % contre 57,6 %) ainsi qu'une surreprésentation des 45-59 ans (35,9 % contre 27,1 %) et des 60 ans ou plus (16,4 % contre 10,1 %). Ces observations ont un effet sur la structure familiale avec une part plus faible des couples avec enfant(s) (39,1 % contre 52,2 % dans la commune). Force est de constater que la part des 45-59 ans du quartier « Valibout » est la plus importante comparée à celle des autres quartiers prioritaires du département.

Parmi les familles allocataires avec enfants à charge, la différence en matière de répartition des familles entre les deux niveaux territoriaux se trouve surtout

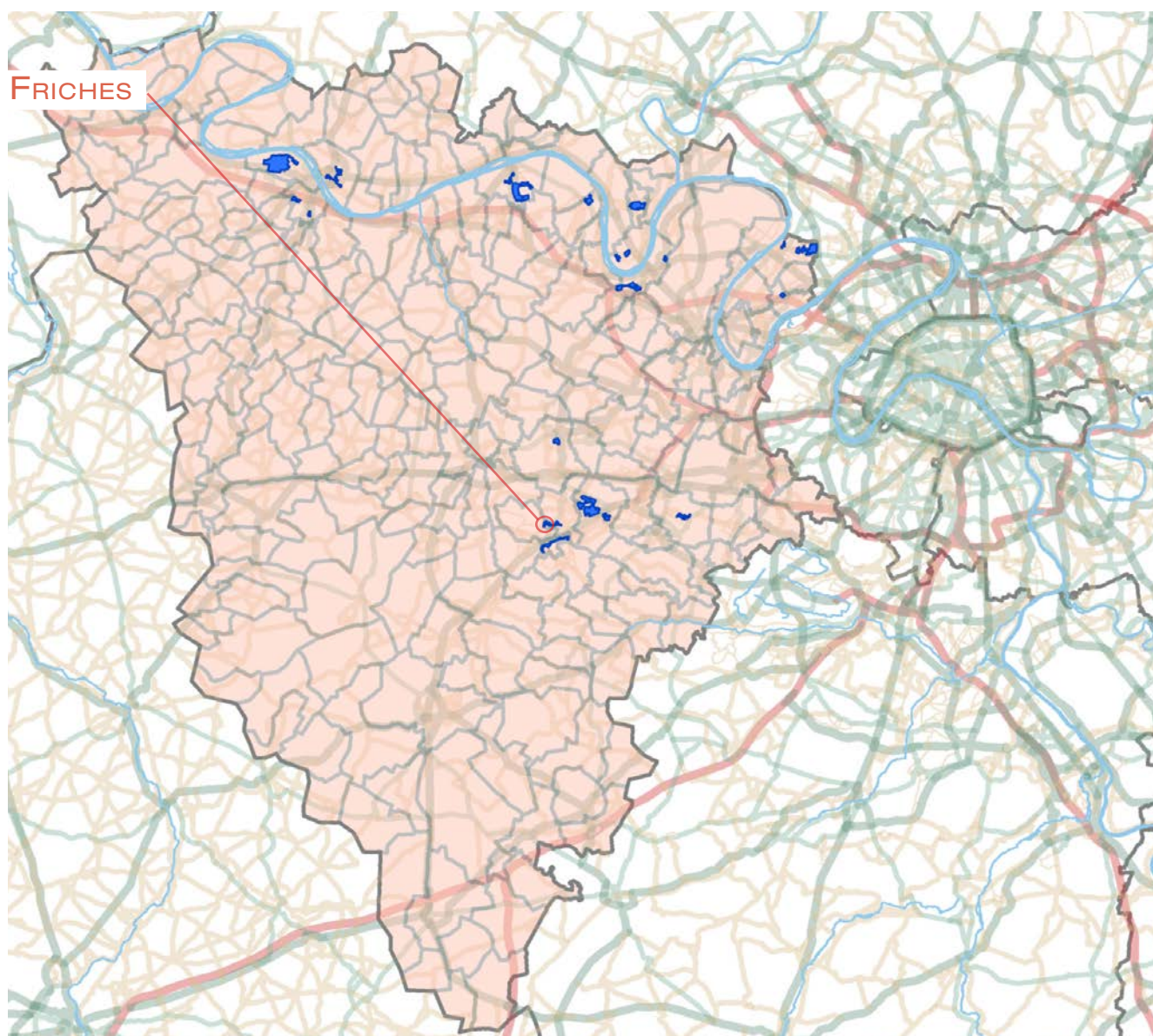
parmi les familles de 2 enfants (29,7 % dans le quartier contre 50,2 % dans la commune), puis des familles ayant 3 enfants ou plus (42,1 % contre 27,0 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier ne se distingue guère de celle de la commune, l'écart le plus marquant se trouve parmi les 18-25 ans à charge (10,8 % dans le quartier contre 8,0 % dans la commune).

En se focalisant sur la part des bénéficiaires des prestations, les résultats du quartier sont tous supérieurs à ceux de la commune, mais selon différents ampleurs : 64,6 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement, contre 39,2 % dans la commune ; 25,2 % contre 18,9 % pour les minima sociaux ; 24,3 % contre 16,7 % pour la prime d'activité. Parmi les bénéficiaires d'aide au logement, 99,2 % des bénéficiaires du quartier habitent dans le parc social, contre 61,9 % dans la commune. Enfin, les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus (34,6 % contre 22,5 % parmi les allocataires dans le champ des revenus), avec une majorité d'allocataires isolés et de familles monoparentales. ■

QP078018

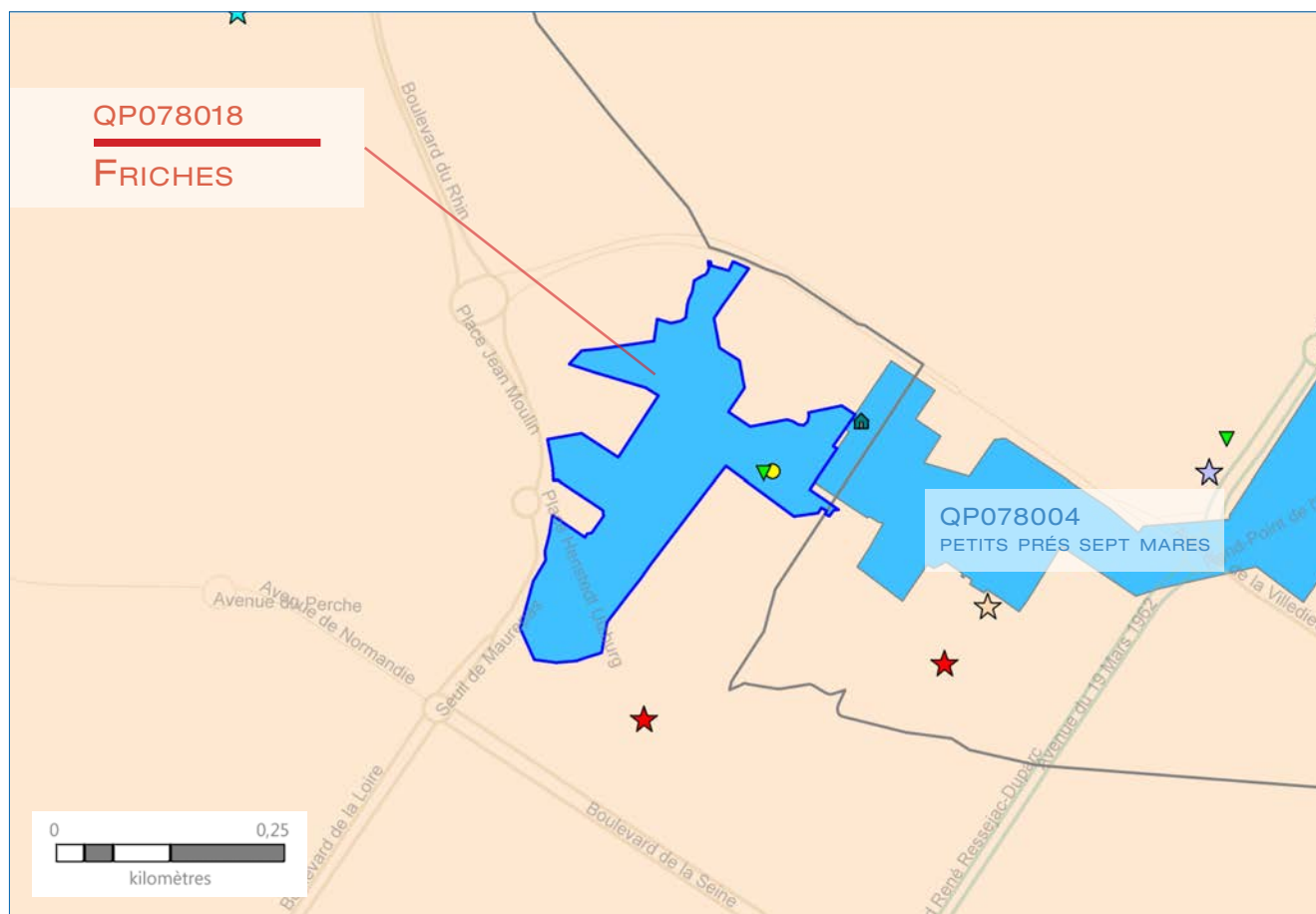
FRICHES

COMMUNE : MAUREPAS



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078018	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 646	18 769	1 421 670
Allocataires	414	2 894	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	77,2	46,3	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,4	11,8	8,0
de 25 à 44 ans	60,9	59,9	58,2
de 45 à 59 ans	25,6	24,1	26,9
de 60 ans ou plus	11,1	4,2	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,4	27,6	28,4
couples sans enfant	4,3	2,2	2,8
familles monoparentales	27,3	17,8	16,0
couples avec enfant(s)	43,0	52,4	52,8
Familles allocataires :	291	2 032	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,5	23,3	22,4
2 enfants	37,8	53,7	50,3
3 enfants ou plus	33,7	23,0	27,3
Enfants à charge	659	4 224	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,4	15,6	15,1
de 3 à 5 ans	17,5	15,6	15,3
de 6 à 15 ans	45,7	52,4	53,2
de 16 à 17 ans	8,5	8,6	8,7
de 18 à 25 ans	9,0	7,8	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	264	1 063	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	87,9	40,5	53,7
location parc privé	11,4	49,2	33,7
location en collectivité	0,8	4,9	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	88	339	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	13,0	7,5	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,2	4,2	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	107	504	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	1,9	20,0	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	390	2 677	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	30,8	16,0	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,3	4,0	5,0
de 75 et plus	20,5	12,0	14,2
- dont 100%	87,5	75,9	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,1	8,6	10,9
couples sans enfant	0,5	0,3	0,5
familles monoparentales	11,8	4,6	4,7
couples avec enfant(s)	6,4	2,5	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Fiches », situé dans la commune de Maurepas, compte 414 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 77,2 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture très élevé par rapport à la moyenne communale (46,3 %).

Le quartier se caractérise par une population relativement plus âgée que celle de la commune, avec une part plus importante des allocataires de 60 ans ou plus (11,1 % contre 4,2 %) et une part plus faible des jeunes de moins de 25 ans (2,4 % contre 11,8 %). Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants (60,9 % contre 59,9 % dans la commune). Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le quartier (27,3 % contre 17,8 %), tandis que les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (43,0 % contre 52,4 %). Comparé aux autres quartiers prioritaires du département, « Fiches » détient la part la plus importante de familles monoparentales.

La part des familles allocataires du quartier est semblable à celle de la commune (70,3 % contre 70,2 % dans la commune). Aux deux niveaux territoriaux, les familles de 2 enfants sont prédominantes, mais selon différentes ampleurs (37,8 % dans le quartier contre 53,7 % dans la commune). La part des familles nombreuses est supérieure à celle de la commune (33,7 %

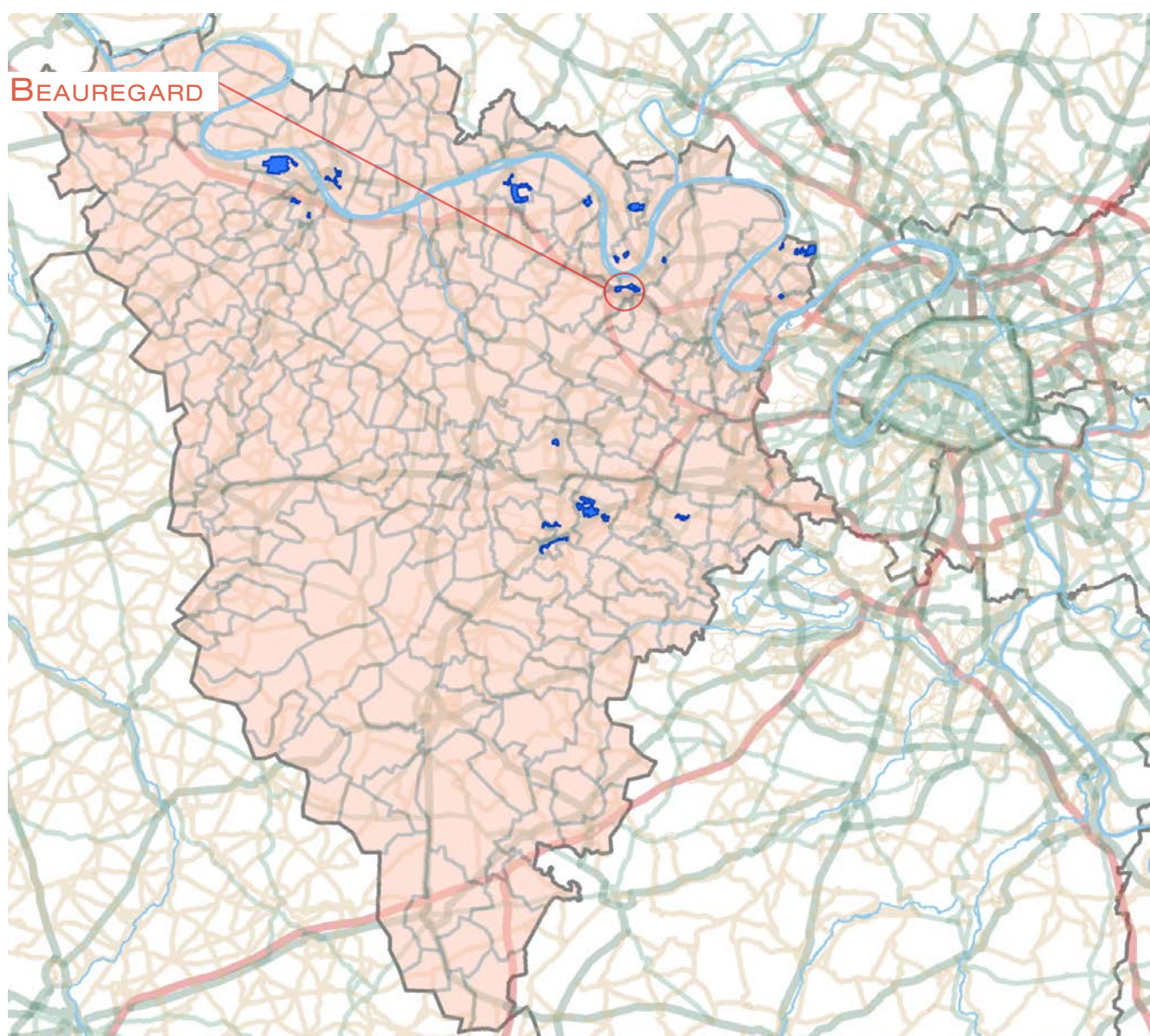
contre 23,0 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge des deux niveaux territoriaux diffère au niveau des enfants de 6-15 ans (45,7 % contre 52,4 % dans la commune) et de ceux de moins de 3 ans (19,4 % contre 15,6 %). Il est à noter que la part des familles de 2 enfants est la plus importante, alors que la part des enfants de 6-15 ans demeure la plus faible par rapport aux 22 quartiers prioritaires du département.

Parmi les 414 allocataires du quartier, 63,8 % sont bénéficiaires d'une aide au logement, 21,3 % de minima sociaux et 25,8 % de la prime d'activité. Ces résultats liés aux prestations perçues sont tous plus importants que ceux de la commune, mais à différents niveaux (dans la commune, la part des bénéficiaires est respectivement de 36,7 %, 11,7 % et 17,4 %). Il est à remarquer que, parmi les 22 quartiers prioritaires, « Fiches » détient la part la plus faible des allocataires percevant le Rsa (13,0 %) ainsi que des jeunes de 18-24 ans percevant la prime d'activité (1,9 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux habitant le quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus que ceux habitant dans la commune (niveau de dépendance : 30,8 % dans le quartier contre 16,0 % dans la commune). La majorité des dépendants des prestations dans le quartier est représentée par les allocataires isolés (12,1 %) et les familles monoparentales (11,8 %). ■

QP078019

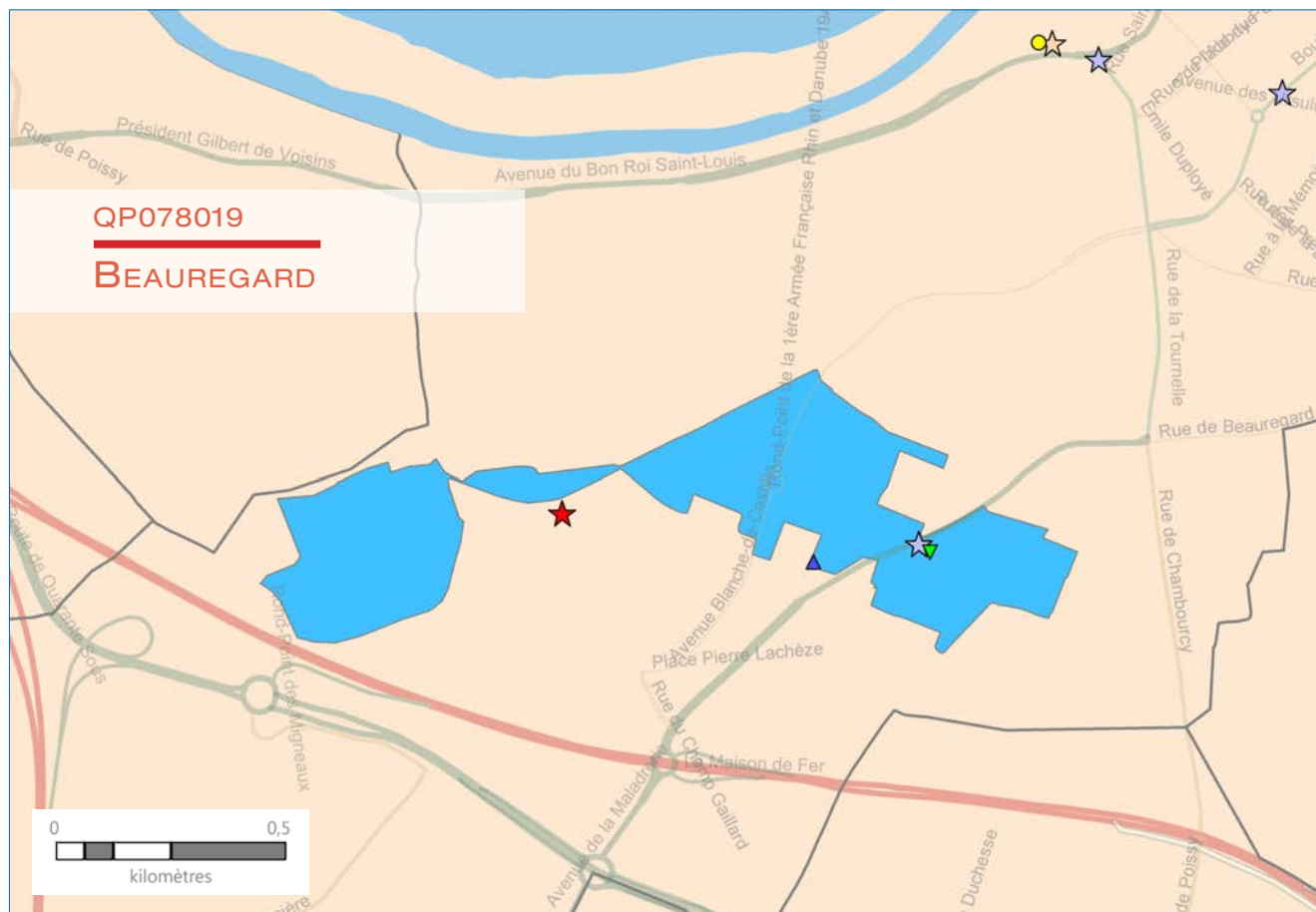
BEAUREGARD

COMMUNE : POISSY



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	🏠 Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale	— Réseau routier	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
★ Crèche collective		— Réseau routier	

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078019	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	5 594	36 994	1 421 670
Allocataires	1 368	6 453	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	69,8	49,3	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,0	6,0	8,0
de 25 à 44 ans	57,4	59,9	58,2
de 45 à 59 ans	22,4	23,8	26,9
de 60 ans ou plus	16,2	10,2	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	32,4	31,8	28,4
couples sans enfant	6,1	4,2	2,8
familles monoparentales	19,6	18,7	16,0
couples avec enfant(s)	42,0	45,3	52,8
Familles allocataires :	842	4 129	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,7	29,1	22,4
2 enfants	31,2	44,3	50,3
3 enfants ou plus	37,1	26,6	27,3
Enfants à charge	1 869	8 581	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,5	18,8	15,1
de 3 à 5 ans	18,9	17,0	15,3
de 6 à 15 ans	48,9	50,3	53,2
de 16 à 17 ans	5,6	7,0	8,7
de 18 à 25 ans	7,1	7,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	883	3 087	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	82,2	67,3	53,7
location parc privé	15,9	26,7	33,7
location en collectivité	1,9	3,9	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	294	1 135	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,6	11,1	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	5,8	6,5	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	325	1 246	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,0	12,7	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	1 207	5 901	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	31,6	23,3	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,3	6,7	5,0
de 75 et plus	21,3	16,6	14,2
- dont 100%	80,9	80,0	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,6	11,9	10,9
couples sans enfant	0,7	0,8	0,5
familles monoparentales	8,7	6,5	4,7
couples avec enfant(s)	8,5	4,2	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Beauregard », situé dans la commune de Poissy, compte 1 368 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 69,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture très élevé par rapport à la moyenne communale (49,3 %) mais plus faible que le taux médian des 22 quartiers prioritaires des Yvelines (72,5 %).

Concernant la structure par âge de la population allocataire du quartier, la différence la plus marquante avec celle de la commune se trouve parmi les allocataires de 60 ans ou plus : 16,2 % des allocataires du quartier contre 10,2 % dans la commune, soit 5,9 points d'écart. La structure familiale des allocataires étudiés se caractérise par une part des couples avec enfant(s) relativement plus faible (42,0 % contre 45,3 %).

La part des familles allocataires est légèrement inférieure dans le quartier comparée au niveau communal (61,5 % contre 64,0 %), avec une prédominance des

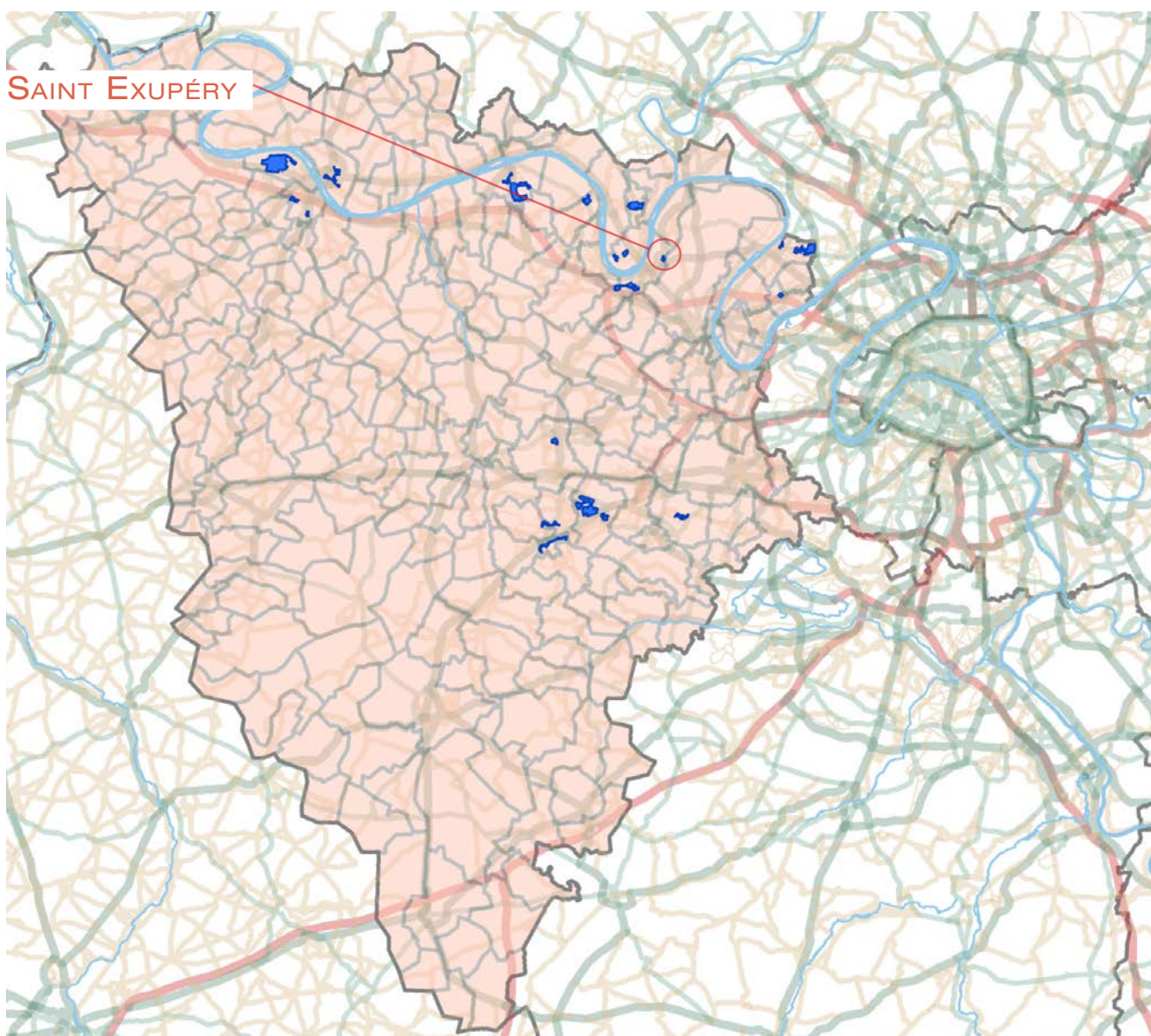
familles nombreuses (37,1 %), tandis que dans la commune, cette prévalence se trouve parmi les familles ayant 2 enfants (44,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge demeure similaire dans les deux niveaux territoriaux examinés, l'écart le plus significatif (1,9 point) se trouve parmi les enfants de 3-5 ans : 18,9 % contre 17,0 % dans la commune.

Le quartier compte 883 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 64,5 % des allocataires, un résultat assez élevé par rapport à celui de la commune (47,8 %). La plupart des bénéficiaires du quartier habite dans le parc social. Les résultats concernant d'autres prestations sont tous supérieurs à ceux de la commune, mais dans une moindre ampleur : 21,5 % contre 17,6 % en matière de minima sociaux et 23,8 % contre 19,3 % de prime d'activité. Enfin, parmi les 1 207 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 31,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,3 % dans la commune), dont 13,6 % sont les allocataires isolés. ■

QP078020

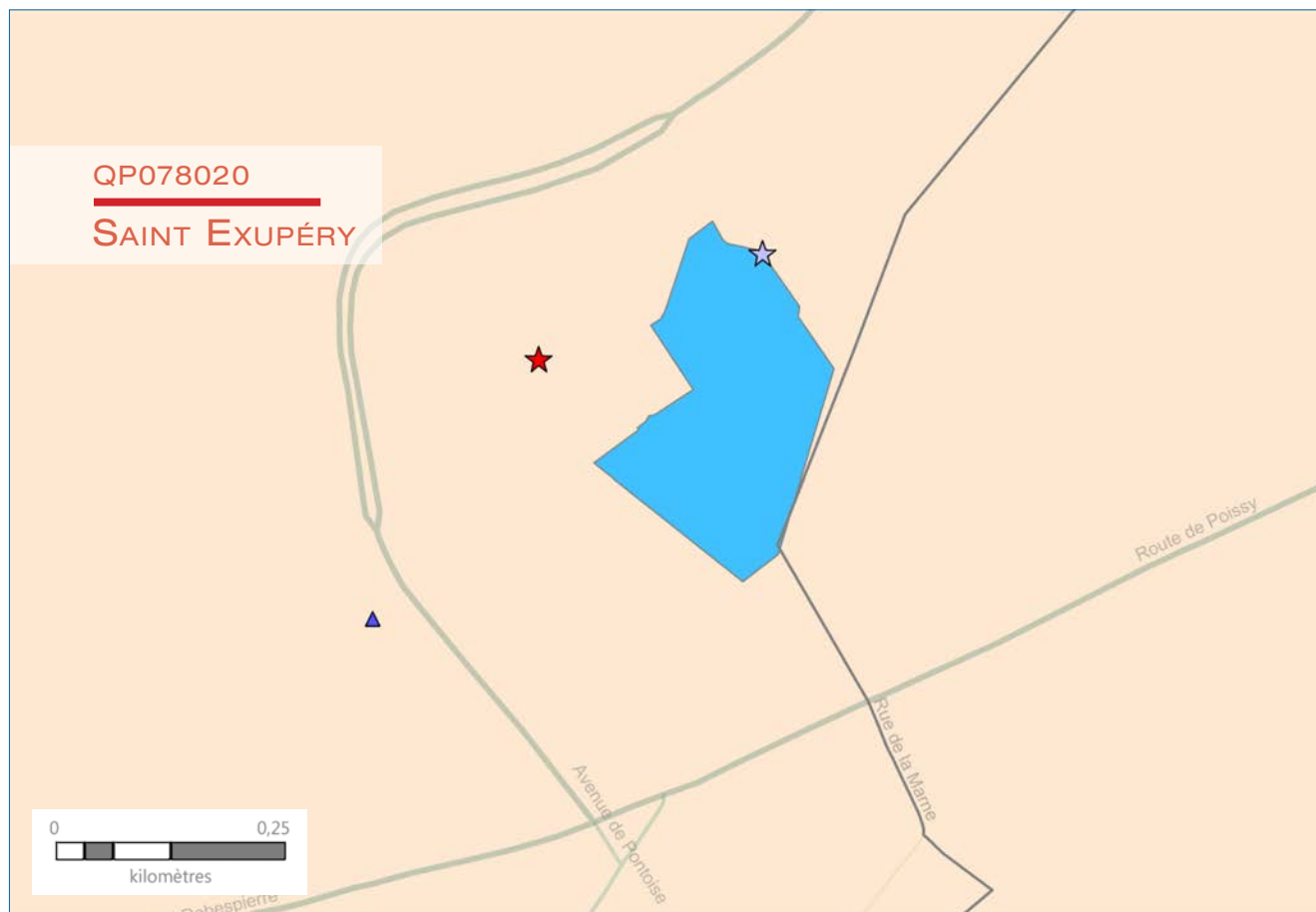
SAINT EXUPÉRY

COMMUNE : POISSY



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ★ Halte garderie
- ★ Multi accueil
- ★ Micro crèche
- ★ Crèche parentale
- ★ Crèche familiale
- ★ Crèche collective

- ▼ Relai assistante maternelle
- 🏠 Foyer jeune travailleur
- ▲ Centre social
- ◆ Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier
- Réseau routier

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078020	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 750	36 994	1 421 670
Allocataires	414	6 453	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	72,6	49,3	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,6	6,0	8,0
de 25 à 44 ans	56,3	59,9	58,2
de 45 à 59 ans	28,3	23,8	26,9
de 60 ans ou plus	9,9	10,2	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	27,8	31,8	28,4
couples sans enfant	5,3	4,2	2,8
familles monoparentales	24,2	18,7	16,0
couples avec enfant(s)	42,8	45,3	52,8
Familles allocataires :	277	4 129	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,9	29,1	22,4
2 enfants	33,6	44,3	50,3
3 enfants ou plus	37,5	26,6	27,3
Enfants à charge	656	8 581	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,8	18,8	15,1
de 3 à 5 ans	16,5	17,0	15,3
de 6 à 15 ans	49,8	50,3	53,2
de 16 à 17 ans	6,4	7,0	8,7
de 18 à 25 ans	9,5	7,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	281	3 087	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	98,2	67,3	53,7
location parc privé	1,8	26,7	33,7
location en collectivité	0,0	3,9	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	95	1 135	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	14,3	11,1	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,7	6,5	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	101	1 246	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,9	12,7	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	385	5 901	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,2	23,3	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	13,2	6,7	5,0
de 75 et plus	20,0	16,6	14,2
- dont 100%	76,6	80,0	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,7	11,9	10,9
couples sans enfant	0,8	0,8	0,5
familles monoparentales	11,2	6,5	4,7
couples avec enfant(s)	8,6	4,2	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Saint Exupéry », situé dans la commune de Poissy, compte 414 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 72,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture très élevé par rapport à la moyenne communale (49,3 %).

La population allocataire du quartier se distingue légèrement de celle de la commune, avec notamment une part plus importante des allocataires de 45-59 ans (28,3 % contre 23,8 %) et une part plus faible des 25-44 ans (56,3 % contre 59,9 %). Comparés à la population des allocataires de la commune, les allocataires isolés sont sous-représentés dans ce quartier (27,8 % contre 31,8 %), tandis que les familles monoparentales sont surreprésentées (24,2 % contre 18,7 %). Il est à noter que la part des allocataires de 60 ans ou plus de « Saint Exupéry » (9,9 %) est la plus faible comparée aux autres quartiers prioritaires.

La part des familles allocataires est légèrement supérieure dans ce quartier (66,9 % contre 64,0 %) au

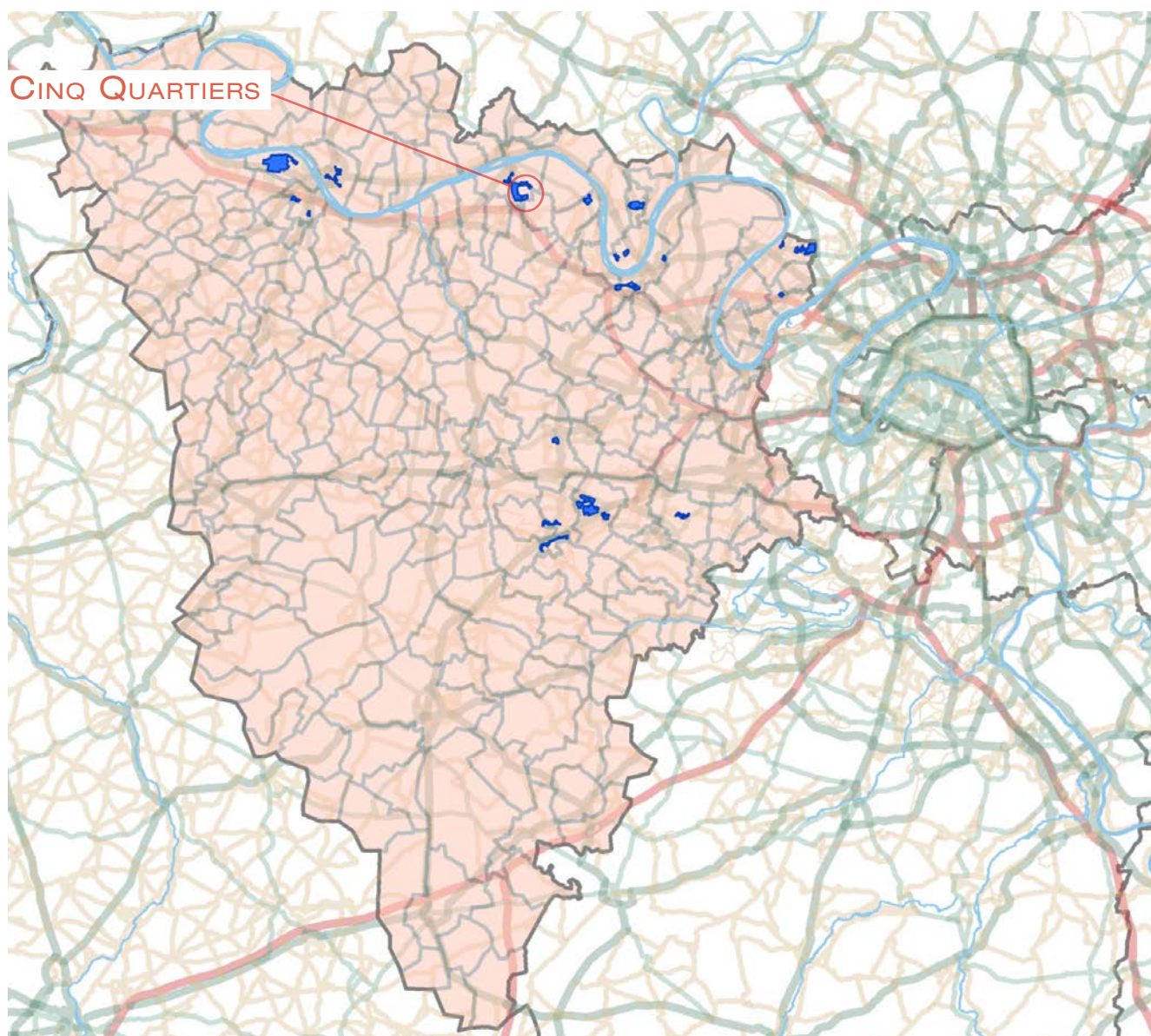
niveau communal. Les familles nombreuses sont prédominantes dans le quartier (37,5 %), tandis que cette prévalence se trouve dans la commune parmi les familles de 2 enfants (44,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge des deux niveaux territoriaux examinés demeure quasi-identique, excepté un écart de 2,5 points concernant les 18-25 ans à charge (9,5 % dans le quartier contre 7,0 % dans la commune).

Parmi les 414 allocataires du quartier, 67,9 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (un résultat très élevé par rapport à celui de la commune où ce chiffre est de 47,8 %), 22,9 % sont bénéficiaires de minima sociaux (contre 17,6 % dans la commune) et 24,4 % de la prime d'activité (contre 19,3 %). La quasi-totalité des bénéficiaires d'aide au logement du quartier habite dans le parc social, contre 67,3 % dans la commune. Parmi les 385 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 33,2 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,3 % dans la commune), dont 12,7 % d'allocataires isolés et 11,2 % de familles monoparentales. ■

QP078021

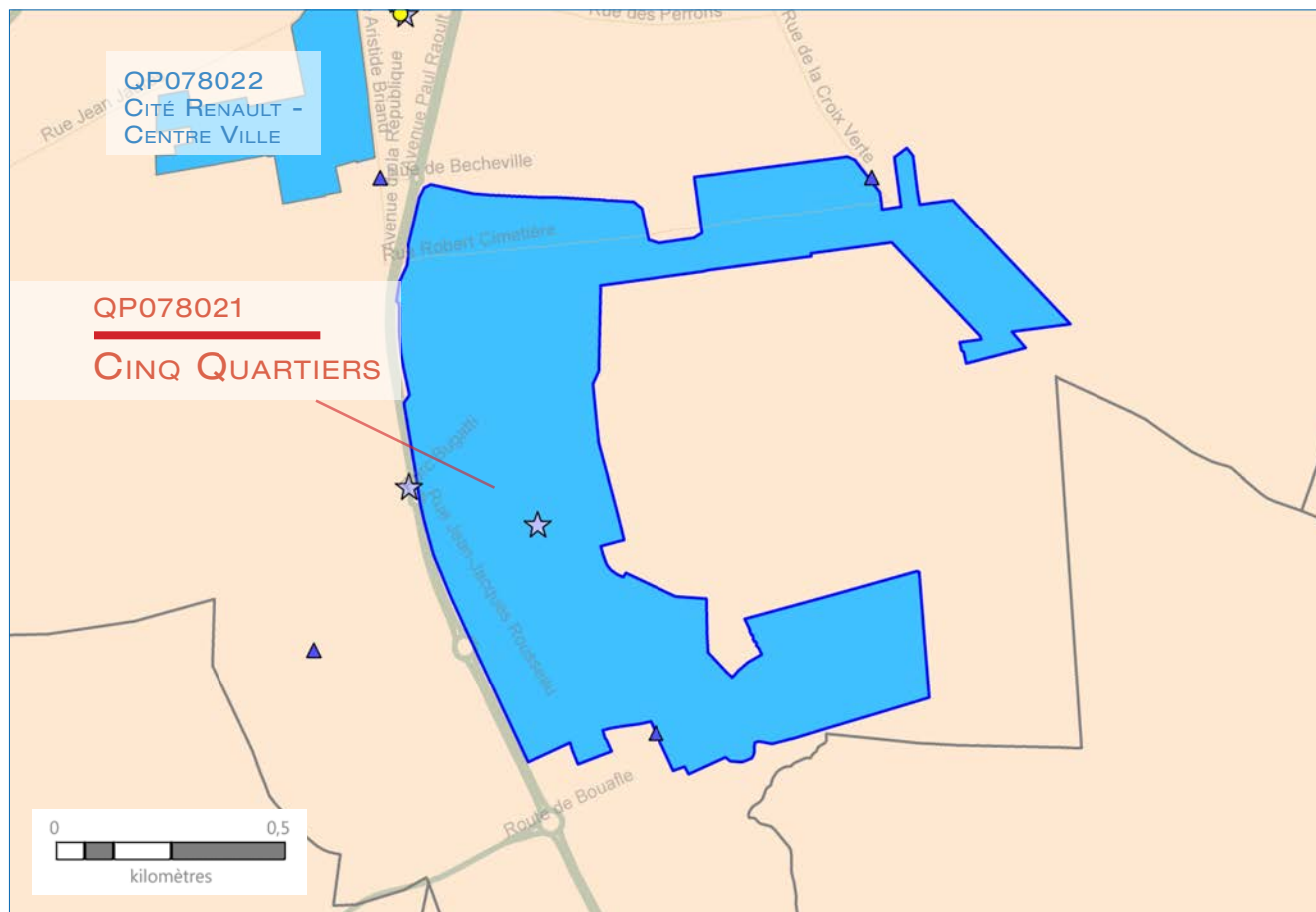
CINQ QUARTIERS

COMMUNE : LES MUREAUX



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ★ Halte garderie ★ Multi accueil ★ Micro crèche ★ Crèche parentale ★ Crèche familiale ★ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Relai assistante maternelle 🏠 Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Etablissement de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — — — — — — 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078021	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	10 629	31 647	1 421 670
Allocataires	2 539	7 011	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	67,5	66,0	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,6	5,5	8,0
de 25 à 44 ans	50,5	57,2	58,2
de 45 à 59 ans	26,5	25,1	26,9
de 60 ans ou plus	18,4	12,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	36,9	32,8	28,4
couples sans enfant	5,0	4,3	2,8
familles monoparentales	21,5	17,9	16,0
couples avec enfant(s)	36,5	45,0	52,8
Familles allocataires :	1 474	4 407	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,0	25,1	22,4
2 enfants	28,8	34,3	50,3
3 enfants ou plus	43,1	40,6	27,3
Enfants à charge	3 575	10 412	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,2	17,2	15,1
de 3 à 5 ans	16,1	17,0	15,3
de 6 à 15 ans	50,1	50,1	53,2
de 16 à 17 ans	8,7	7,7	8,7
de 18 à 25 ans	9,8	8,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	1 615	3 790	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	94,1	59,0	53,7
location parc privé	3,6	25,2	33,7
location en collectivité	0,3	6,8	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	755	1 801	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,0	18,0	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,8	7,7	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	586	1 535	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,8	12,6	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	2 174	6 317	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	39,5	33,5	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,2	9,2	5,0
de 75 et plus	28,3	24,3	14,2
- dont 100%	78,9	78,8	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,5	15,8	10,9
couples sans enfant	0,7	0,8	0,5
familles monoparentales	12,8	9,0	4,7
couples avec enfant(s)	7,4	7,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cinq Quartiers », situé dans la commune des Mureaux, compte 2 539 allocataires de la Caf. Il est à noter que 33,6 % de la population de la commune habite dans le quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 67,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture légèrement supérieur à celui de la commune, mais toujours inférieur au taux médian des 22 quartiers prioritaires du département des Yvelines (72,5 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une surreprésentation des 60 ans ou plus (18,4 % contre 12,1 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (50,5 % contre 57,2 %). De plus, la structure familiale de cette population se caractérise par une part relativement importante d'allocataires isolés (36,9 % contre 32,8 %) et de familles monoparentales (21,5 % contre 17,9 %), tandis que la part des couples avec enfant(s) demeure plus faible (36,5 % contre 45,0 %).

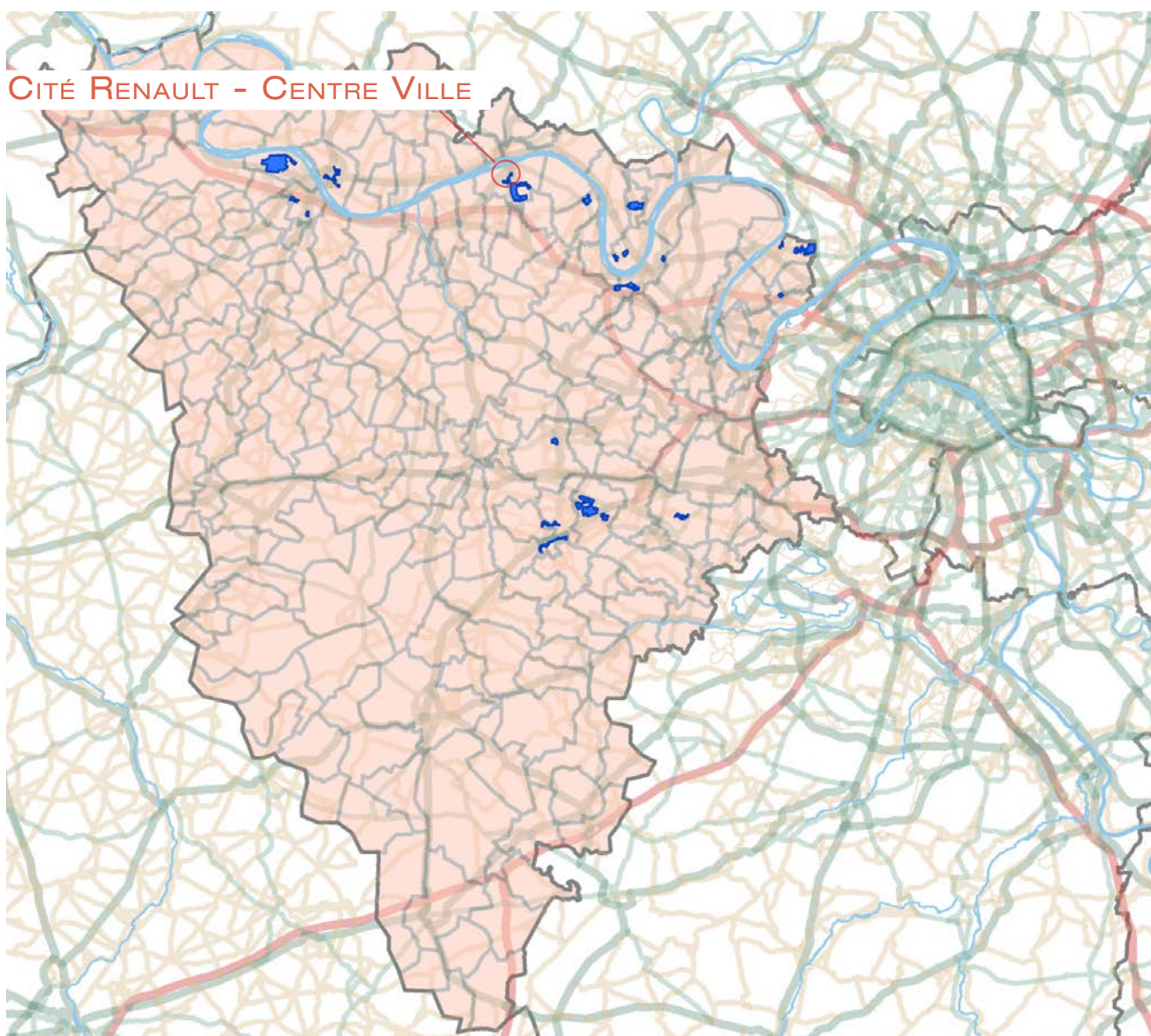
La part des familles allocataires demeure plus faible dans le quartier (58,1 % contre 62,9 % au niveau communal). Les familles nombreuses sont prédominantes dans les deux niveaux examinés (43,1 % dans le quartier contre 40,6 % dans la commune), suivies par les familles ayant 2 enfants (28,8 % contre 34,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge est similaire entre le quartier et la commune (un écart ne dépassant pas 2 points pour toutes les tranches d'âge).

Parmi 2 539 allocataires du quartier, 63,6 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 54,1 % dans la commune), 29,7 % de minima sociaux (contre 25,7 %) et 23,1 % de la prime d'activité (contre 21,9 %). La quasi-totalité (94,1 %) des bénéficiaires d'aide au logement habite dans le parc social, tandis que ce chiffre est de 59,0 % dans la commune. Parmi les allocataires dans le champ des revenus, la part des dépendants des prestations à 50 % ou plus est légèrement plus importante dans le quartier par rapport à celui de la commune (39,5 % contre 33,5 %), avec une plus forte présence des allocataires isolés et des familles monoparentales dans les niveaux territoriaux. ■

QP078022

CITÉ RENAULT - CENTRE VILLE

COMMUNE : LES MUREAUX



2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP078022	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 940	31 647	1 421 670
Allocataires	479	7 011	228 916
- part de la population couverte par la caf (en%)	79,6	66,0	48,9
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,2	5,5	8,0
de 25 à 44 ans	63,0	57,2	58,2
de 45 à 59 ans	21,1	25,1	26,9
de 60 ans ou plus	10,6	12,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	24,6	32,8	28,4
couples sans enfant	5,2	4,3	2,8
familles monoparentales	22,1	17,9	16,0
couples avec enfant(s)	48,0	45,0	52,8
Familles allocataires :	336	4 407	157 376
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	26,2	25,1	22,4
2 enfants	29,8	34,3	50,3
3 enfants ou plus	44,0	40,6	27,3
Enfants à charge	811	10 412	338 279
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,0	17,2	15,1
de 3 à 5 ans	18,7	17,0	15,3
de 6 à 15 ans	52,2	50,1	53,2
de 16 à 17 ans	4,4	7,7	8,7
de 18 à 25 ans	6,7	8,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	309	3 790	84 131
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	69,6	59,0	53,7
location parc privé	23,3	25,2	33,7
location en collectivité	7,1	6,8	8,2
Bénéficiaires de minima sociaux	116	1 801	34 420
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,3	18,0	9,3
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,9	7,7	5,7
Bénéficiaires de la prime d'activité	123	1 535	37 635
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	11,4	12,6	17,7
Allocataires dans le champ des revenus*	435	6 317	211 058
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,6	33,5	19,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	13,1	9,2	5,0
de 75 et plus	20,5	24,3	14,2
- dont 100%	68,5	78,8	79,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	9,7	15,8	10,9
couples sans enfant	0,9	0,8	0,5
familles monoparentales	12,4	9,0	4,7
couples avec enfant(s)	10,6	7,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales des Yvelines, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cité Renault - Centre Ville », situé dans la commune des Mureaux, compte 479 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 79,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (66,0 %) et aussi supérieur au taux de couverture médian des 22 quartiers prioritaires des Yvelines (72,5 %).

Le quartier se caractérise par une population allocataire relativement plus jeune que celle de la commune où il se situe, avec notamment une part plus faible des 45 ans ou plus (31,7 % contre 37,2 %), tandis que la part des 25-44 ans est plus importante (63,0 % contre 57,2 %). La part des allocataires isolés est inférieure dans ce quartier (24,6 % contre 32,8 %), mais celle des familles monoparentales est légèrement plus élevée (22,1 % contre 17,9 %). Il est à noter que, parmi tous les quartiers prioritaires, « Cité Renault - Centre Ville » détient la part la plus importante des couples avec enfant(s) (48,0 %) et celle la plus faible des allocataires isolés (24,6 %).

La part des familles allocataires dans le quartier est assez élevée (70,1 % contre 62,9 % dans la commune). Même si les familles nombreuses sont prédominantes dans les niveaux territoriaux étudiés, elles sont tout

de même surreprésentées dans ce quartier (44,0 % contre 40,6 %). Les familles ayant 2 enfants sont sous-représentées dans ce quartier (29,8 % contre 34,3 % dans la commune). Concernant la structure par âge des enfants à charge, la différence la plus marquante entre les deux niveaux se trouve parmi les enfants de 16-17 ans : 4,4 % contre 7,7 % dans la commune, soit 3,3 point d'écart. Comparée aux autres quartiers prioritaires, la part des 16-17 ans (4,4 %) et des 18-25 ans à charge (6,7 %) du quartier demeure la plus faible.

Le quartier compte 309 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 64,5 % des allocataires, plus de 10 points d'écart par rapport à la commune (54,1 %). Près de 7 bénéficiaires sur 10 habitent dans le parc social, tandis que ce chiffre dans la commune est de 59,0 %. Le résultat concernant la part des bénéficiaires de la prime d'activité montre également une prépondérance dans ce quartier : 25,7 % contre 21,9 %. En revanche, la part des bénéficiaires de minima sociaux demeure légèrement plus faible dans le quartier (24,2 % contre 25,7 %). Enfin, parmi les 435 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 33,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus, un résultat presque identique dans la commune. La plupart des dépendants des prestations sont des familles monoparentales (12,4 %). ■

